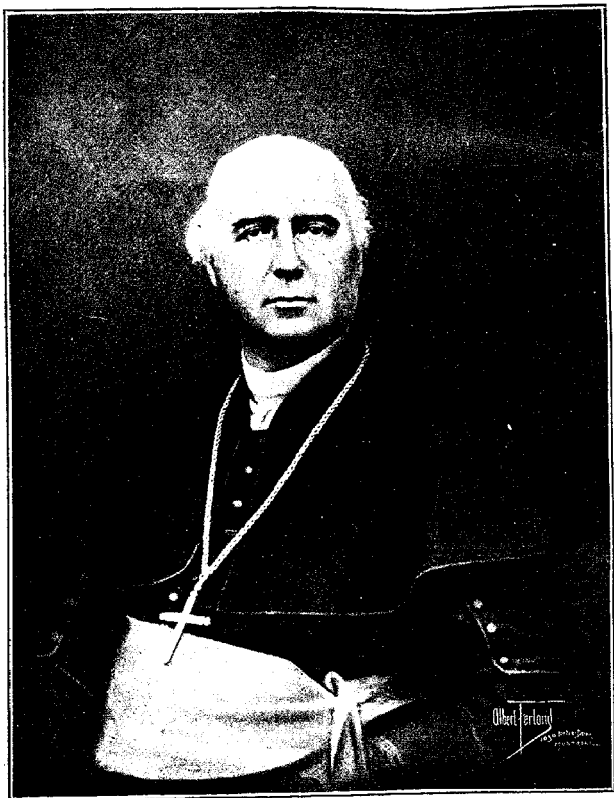


Histoire de L'Acadie

PROVINCE DE QUÉBEC

Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada,
l'an mil neuf cent huit, par l'abbé S.-A. Moreau, Ptre,
au ministère de l'Agriculture, à Ottawa.



MGR CHARLES LAROCQUE
Curé de L'Acadie de 1840 à 1844

J. M. J.



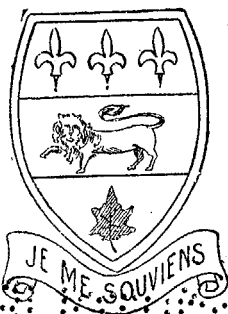
Histoire de L'Acadie

PROVINCE DE QUÉBEC

Par

L'abbé S.-A. MOREAU, Ptre

CURÉ DE ST-JACQUES-LE-MINEUR



PAR
M. J. M.
ST-JACQUES-LE-MINEUR

MONTREAL — A. D. 1908

Archevêché de Montréal, le 30 novembre 1907.

*M. l'abbé S.-A. Moreau,
Curé de Saint-Jacques-le-Mineur.*

MONSIEUR LE CURÉ,

Votre HISTOIRE DE L'ACADIE est très intéressante. Les excellents citoyens de cette paroisse vous sauront gré de les aider à conserver le souvenir de noms vénérés et de belles traditions.

Je vous félicite, cher Monsieur le Curé, d'employer vos loisirs à fouiller les archives de nos paroisses : il s'en dégage un parfum de foi et de vertu si réconfortant !

C'est une bonne idée que vous avez de joindre à votre travail l'abrégé de la vie de sainte Marguerite, titulaire de la paroisse de L'Acadie.

Recevez, cher Monsieur le Curé, l'assurance de mon sincère dévouement.

† PAUL, arch. de Montréal.

AVANT-PROPOS

C'est par dilection pour les paroisses de Sainte-Geneviève de Berthier, où j'étais vicaire, et de Saint-Luc, où je suis né, que j'ai publié leur histoire respective : celle de Berthier en 1888, et celle de Saint-Luc en 1901.

Et c'est par un sentiment analogue pour la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, vulgairement appelée *L'Acadie*, que, depuis quelques années, je m'occupe de son passé.

J'ai, tout jeune encore, appliqué mon esprit et mon cœur à cette dernière paroisse, en prêtant une oreille attentive aux récits que m'en faisait mon aïeul paternel, Raphaël Moreau, lorsqu'il m'asseyait sur ses genoux pour me parler du bon vieux temps. Mon grand-père était né sur les bords de la Petite-Rivière de Montréal, en 1772, avant qu'il y eût une église, puis il avait été élevé, confirmé et marié à *L'Acadie*, et il en parlait souvent.

D'ailleurs, né, moi-même, à la *Petite-Acadie* de Saint-Luc, paroisse fille de celle dont je parle, presque à l'ombre de son clocher, dont on voit si bien la flèche du lieu de ma naissance, et dont on entend si

bien la cloche ; ayant à L'Acadie beaucoup de relations de famille ou d'amitié, et y ayant plusieurs fois exercé le saint ministère, il me semble que je n'y suis ni étranger, ni inconnu ; mais que je fais partie de la grande famille acadienne.

Pourtant, en écrivant son histoire, j'aurai toujours présentes à l'esprit les deux règles que Cicéron trace à l'historien — qu'il lui est défendu de dire des mensonges, et qu'il doit avoir le courage de dire la vérité.¹

Je donne d'abord un abrégé de la vie de sainte Marguerite d'Écosse, titulaire de cette paroisse, les habitants de L'Acadie ayant intérêt à la connaître, pour la prier avec plus de confiance et la mieux imiter ; puis je parle, en plusieurs chapitres, de l'établissement de la paroisse, de ses premiers habitants, de ses curés, de ses écoles, etc., etc., et, presque en dernier lieu, comme j'ai fait dans mes autres histoires, de l'une des plus anciennes et des plus nombreuses familles de la paroisse, ce qui sera peut-être utile, plus tard, à l'orientation des héritages et à la découverte des degrés de consanguinité.

Dans ce but, j'ai fait de nombreuses recherches dans les registres de l'état civil de la paroisse (à la première page desquels j'ai trouvé l'autographe de mon bisaïeul Jean - Marie Tremblay, au mariage

¹ CICÉRON : *De Oratone*, II-62.

d'Alexis Côté, célébré le 25 octobre 1784) et dans tous les papiers de la cure et du dossier de la paroisse à l'archevêché. J'ai aussi examiné bien des vieux papiers de famille, de paroisse ou d'État, et j'ai recueilli des traditions conservées par des personnes dignes de foi.

Il est possible, pourtant, que j'aie omis des choses intéressantes pour l'histoire de la paroisse. J'en laisse forcément le récit à des historiens mieux renseignés.

Mon travail aidera, c'est possible, à conserver des souvenirs qui auraient péri sans lui, et à entretenir chez les enfants de L'Acadie, qui liront ces pages, de bons sentiments pour leur paroisse natale.

S'il en était ainsi, et si tous mes lecteurs avaient de l'indulgence pour mon histoire, je me trouverais heureux des veilles qu'elle m'a coûtées.

*A Saint-Jacques-le-Mineur, le 21 novembre 1907,
fête de la Présentation au Temple de la très
sainte Vierge Marie, à qui je dédie ces pages.*

S.-A. MOREAU, *Ptre.*



S. A. Moreau, Jr.

Histoire de L'Acadie



CHAPITRE PREMIER

ABRÉGÉ DE LA VIE

DE SAINTE MARGUERITE D'ÉCOSSE, TITULAIRE DE
LA PAROISSE DE L'ACADIE

" La femme qui craint le Seigneur
est celle qui sera louée."

— *Prov. 31-30.*

§ I — Son origine

" Marguerite,—dit le *Bréviaire Romain*, au 10 juin, fête de cette sainte, — fut illustre par le sang royal " d'Angleterre, qu'elle reçut de son père ; illustre par sa " mère, issue des empereurs ; mais plus illustre encore " par ses vertus."

L'Église, on le voit, considère que les richesses et la noblesse des ancêtres sont peu de chose, si on les compare à la vertu, qui seule est grande en présence de Dieu.

Sainte Marguerite fut la petite-fille d'Edmond Côte-de-Fer, qui régna sur l'Angleterre de 1016 à 1017, et petite-nièce de saint Édouard le Confesseur, aussi roi de ce pays, de 1041 à 1066.

Elle naquit, cependant, sur une terre étrangère (en Hongrie), en 1046, d'Édouard d'Outre-Mer, prince bon et malheureux, et d'Agathe, belle-sœur ou nièce de l'empereur Conrad.

Par l'inspiration du Ciel, on peut le croire, elle reçut le beau nom de *Marguerite*, qui signifie *pierre précieuse*; parce que cette petite fille, qui venait de naître, devait briller un jour comme une escarboucle, et devenir précieuse devant Dieu.

Elle vécut huit ans à la cour de Hongrie, puis douze ans à celle de Londres, où elle apprit l'anglais. Saint Thierry, son confesseur, affirme qu'elle parlait aussi bien l'anglais que la langue de l'Écosse, où elle passa le reste de sa vie.

C'est parce qu'elle a été reine de ce dernier pays qu'on l'appelle *sainte Marguerite d'Écosse*.

Sa mère était une vertueuse princesse, douée de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, capable, par conséquent, de faire prendre de bonnes habitudes à ses enfants, et de tourner de bonne heure leurs aspirations vers Dieu. Elle inspira des vertus royales à son fils Edgar; l'abnégation du cloître à sa fille Christine; et à Marguerite, dont nous parlons, l'héroïsme de la sainteté.

Heureux les enfants qui ont de bons parents! Dieu, à cause de leurs père et mère, les bénit, s'ils n'y sont pas réfractaires, jusqu'à la millième génération.¹

¹ Ex. 20-6.

§ II — Sa jeunesse et son mariage

Les épreuves sont le creuset où Dieu purifie les âmes et les prépare à leur mission.

Marguerite, qui devait être l'édification d'une nombreuse famille de princes et de princesses et d'un pays entier, et surtout une grande sainte, en eut sa large part.

Elle subit d'abord l'exil en Hongrie avec son père, puis elle partagea les angoisses de son frère Edgar en Angleterre, où il devait régner, mais que l'on spolia de la couronne de ses pères. Harold et Guillaume se disputèrent le royaume, qui échut à ce dernier. Edgar prit alors la fuite, avec sa mère et sa sœur Marguerite âgée de vingt ans, sur un vaisseau qu'une grosse tempête jeta sur les côtes de l'Écosse, à qui la Providence voulait donner notre digne princesse, et où ils trouvèrent des cœurs généreux.

Malcolm III, qui était roi de ce pays, se rappelant que, dans une circonstance presque analogue, il avait lui-même été autrefois bien accueilli par le saint roi d'Angleterre, leur oncle, les reçut avec bienveillance et prit même les armes pour les défendre contre Guillaume le Conquérant, qui les réclamait.

Admise à la cour d'Écosse, Marguerite y donna bientôt le spectacle de la plus chrétienne et de la plus vertueuse amabilité. Sachant bien que les pompes du monde ont un éclat trompeur, et que le plaisir est éphémère, elle s'en éloignait le plus possible, ou n'y

goûtait que de loin, comme les colombes qui conservent la blancheur de leur plumage, en ne touchant la terre que du bout du pied.

Les honneurs qu'on lui rendait ne l'émouvaient guère, et ne diminuaient point son humilité. Son unique objectif étant d'abord de plaire à Dieu, elle s'acquittait chaque jour avec fidélité de tous ses devoirs de princesse chrétienne, et conservait la grâce par la vigilance sur elle-même, le travail, la mortification, la prière et la sainte communion.

Son âme si belle et si pure s'épanouissait sur ses traits extérieurs, et lui donnait une admirable beauté. Possédant, d'ailleurs, un heureux assemblage des qualités de l'esprit et du cœur, et une grande dignité personnelle, elle était une jeune fille magnifique et admirée de tous.

Plus que tout autre, Malcolm en fut touché.

Considérant d'ailleurs combien il serait avantageux, pour lui, de passer sa vie en la compagnie d'une aussi sainte personne, et pour l'Écosse, que Marguerite lui aidât à en porter le sceptre, il se résolut, après en avoir conféré avec ses ministres, à demander sa main.

En fille obéissante et chrétienne, Marguerite consulta sa mère et son frère, et pria Dieu de lui inspirer une décision conforme à ses desseins sur elle.

Agathe consentit au mariage de sa fille, et l'y engagea même, en mère prévoyante, considérant que, n'étant pas appelée à la vie religieuse comme sa sœur, Marguerite ne pourrait jamais trouver un parti meilleur, Malcolm étant noble, pieux et puissant.

Leur mariage eut donc lieu. Il fut célébré en 1070, après l'octave de Pâques, avec une pompe vraiment royale, et en présence de la noblesse du royaume. Ils s'y étaient tous deux préparés par la réception des sacrements.

Malcolm avait une sainte épouse, et c'était sa récompense. "La femme vertueuse,—dit l'Esprit-Saint,—est un excellent héritage ; c'est l'héritage de ceux qui craignent le Seigneur, et elle sera donnée à un homme en récompense de ses bonnes actions." ¹

§ III — Épouse, mère et reine

Par sa condescendance et sa respectueuse amabilité, Marguerite acquit bientôt un grand empire sur le cœur de son royal époux. Elle en profita pour le porter aux œuvres de miséricorde et à la piété, visitant les églises en sa compagnie, et faisant construire, avec lui, des asiles pour les orphelins, les vieillards et les malades.

Le roi, voyant que Notre-Seigneur, par sa grâce, habitait le cœur de son épouse, acceptait ses conseils avec déférence et secondait ses pieux desseins. Il avait pour elle tant d'amour et d'estime que, souvent, il baisait les objets à son usage, surtout ses livres de prières, qu'il se plaisait à faire embellir, et ses objets de piété.

En sorte que l'on peut dire d'elle ce que le Sage a

¹ Eccl. 26-3.

dit de la femme forte, que le cœur de son époux s'est réposé en elle.¹

Malcolm et Marguerite furent bénis de Dieu. Ils eurent six fils : Édouard, Edmond, Edgar, Ethelred, Alexandre et David ; et deux filles : sainte Mathilde, épouse de Henri 1er, roi d'Angleterre, et Marie, qui épousa le comte de Boulogne.

Édouard périt à la guerre en même temps que son père, Edmond se fit religieux, et Ethelred mourut encore jeune en odeur de sainteté. Edgar, Alexandre et David furent successivement rois d'Ecosse, où ils régnèrent saintement : David est même au calendrier des saints.

Sainte Marguerite, sachant bien que les premières impressions sont les plus durables, et en redoutant de fâcheuses pour ses enfants, choisissait avec soin leurs précepteurs, exigeant qu'ils fussent tous des gens de religion et de bien, et éloignait d'eux ceux qui ne paraissaient pas assez vertueux.

" Craignez le Seigneur, — disait-elle souvent à ses enfants ; — car ceux qui le craignent ne manquent " de rien. Si vous l'aimez bien, il vous fera prospérer " en ce monde, et vous admettra au bonheur éternel " avec ses saints."

Comme reine, Marguerite considérait le royaume d'Écosse comme une grande famille, dont elle se savait la mère.

Sachant, en outre, que le bonheur des peuples est inséparable de la pratique de la religion, et que, pour

¹ Prov. 31-11.

être bon chrétien, il faut être bon citoyen, et *vice-versa*, elle employa son influence à faire mieux observer les lois divines et humaines. Dans ce but, elle invita les évêques à tenir des conciles, et porta le roi à édicter des lois sages, étonnant tout le monde par la science approfondie qu'elle avait de la jurisprudence, des saintes Écritures et de la doctrine catholique.

“ *Personne, — dit saint Thierri, — n'était plus savant qu'elle, ni plus éloquent.*”

Ayant appris que les Écossais observaient mal le dimanche; qu'ils commençaient le carême, non le Mercredi des Cendres, mais le lundi suivant; et que déjà imbus de l'esprit hérétique de Jansénius, plusieurs s'abstenaient de la sainte Eucharistie, même de la communion pascalle, sous prétexte qu'ils n'en étaient pas dignes; elle mit tout en œuvre pour corriger ces erreurs et ces abus.

Le dimanche, disait-elle, est le jour du Seigneur. Il faut donc l'employer pour Lui, et non pour nous.

Le carême, ajoutait-elle, a été établi à l'instar du jeûne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a duré quarante jours. Il faut donc qu'il renferme aussi quarante jours de jeûne, et que, partant, il commence le Mercredi des Cendres.

Quant à la sainte communion, elle citait et faisait citer les paroles de Notre-Seigneur au saint évangile selon saint Jean: “ *Je suis le pain vivant, moi qui suis descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement... En vérité, en vérité, je vous le dis: si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme,*”

" et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage. Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui." ¹

Puis elle ajoutait ou faisait ajouter à ces paroles divines les explications infaillibles que l'Église en donne... que la chair et le sang de Notre-Seigneur, qu'Il veut que l'on reçoive pour conserver la vie de l'âme, ou la grâce sanctifiante, sont renfermés dans la sainte Eucharistie... que l'Église, fidèle interprète de la loi et de la volonté de son divin Fondateur, nous enseigne que, pour obéir au précepte que nous fait Notre-Seigneur de manger sa chair et de boire son sang, les fidèles doivent faire la sainte communion de temps à autre, en particulier au temps pascal, etc., etc.

Marguerite fut aussi la bonne providence de ses sujets, même au point de vue temporel, en engageant le roi à porter des lois somptuaires, qui diminuèrent beaucoup le luxe et obligèrent les gens à vivre selon leurs moyens.

C'est elle qui fit apprendre aux Écossais l'art de fabriquer des étoffes de diverses couleurs, qu'elle aimait elle-même, et qui sont encore le propre des fabriques d'Écosse. Elle en fit même faire des exportations considérables, augmentant beaucoup, par là, le commerce du royaume, où, d'ailleurs, elle savait attirer des pays étrangers, imitant ainsi la femme forte de nos saints Livres.²

¹ Joan 6-51-52-54-56-57.

² Prov. 31-24.

Cependant, ses devoirs d'épouse, de mère et de reine ne la pouvaient distraire de la vie chrétienne. Ses biographes nous disent que, souvent, elle passait des nuits entières dans la prière et la méditation, qui l'alimente; que chaque matin elle entendait plusieurs messes, et qu'elle y faisait presque toujours la sainte communion.

§ IV — Sa mort, ses reliques et ses tableaux

Douce et tendre pour le prochain, sainte Marguerite était d'une grande sévérité pour elle-même, ne croyant jamais assez souffrir, ni en faire assez pour Dieu. Elle faisait deux carêmes par année, l'un avant Noël, et l'autre avant Pâques. Ses jeûnes, pourtant, lui faisaient parfois éprouver de grandes douleurs d'estomac, qu'elle endurait avec patience.

Épuisée enfin par ses souffrances et ses pénitences, elle tomba en langueur, et, pendant six mois, elle ne put ni monter à cheval, ni visiter les pauvres, ne pouvant seulement que se rendre avec peine à sa chapelle et à la sainte table.

C'est pendant cette maladie que le roi porta la guerre en Angleterre, malgré les conseils de la reine, que, pour la première fois peut-être, il ne voulut pas suivre, les attribuant à un excès de bonté, et qu'il y perdit la vie.

Ayant, en son absence, appris le moment où elle devait mourir, elle fit aussitôt venir son confesseur, et lui parla en particulier. " Elle me fit une revue générale de toute sa vie, — dit saint Thierri. — Des torrents

“ de larmes coulaient de ses yeux, et sa componction
“ était si grande que je ne pouvais pas moi-même m'em-
“ pêcher de pleurer.”

Quatre jours avant sa mort, elle apprit par révélation la fin tragique de Malcolm et de son fils Édouard, ainsi que les futurs malheurs spirituels de l'Écosse, et en parut bien affligée.

Enfin, elle put encore, le dernier jour de sa vie, se rendre à son oratoire et recevoir encore une fois le saint Viatique. Puis, de retour à sa chambre, se sentant plus mal, elle se fit apporter un crucifix fort vénéré en Écosse. Elle le prit dans ses mains, le couvrit de ses baisers, et fit avec lui plusieurs signes de croix sur son corps, en récitant le *Miserere* et autres prières, et demanda à ses chapelains de recommander son âme à Dieu.

Elle dit encore plusieurs fois ces paroles : “ *Seigneur Jésus, délivrez-moi de tout mal*”, et rendit son âme à Dieu, le 16 novembre 1093, dans la quarante-septième année de son âge, ayant peu vécu mais rempli beaucoup de jours.

Son saint confesseur, qui put la contempler après sa mort, écrivit ce qui suit : “ Il y avait dans ses traits
“ tant de paix et de tranquillité, qu'on ne saurait
“ douter que son âme n'ait été admise dans le séjour
“ de la paix éternelle. Chose prodigieuse ! son visage,
“ sur lequel la mort avait mis sa pâleur habituelle,
“ reçut, après la mort même, une teinte si pure et si
“ parfaite de rose et de blanc, qu'on n'eût pas dit que
“ la reine était morte mais qu'elle dormait.”

Selon son désir, son corps fut déposé dans l'église de la Sainte-Trinité, qu'elle avait fait construire à Dumfermlin, à quinze milles d'Edimbourg, où l'on plaça aussi le corps du roi.

Au temps de la prétendue Réforme, les catholiques, craignant que ces deux corps ne fussent profanés, les enlevèrent secrètement tous deux et en portèrent la plus grande partie à Madrid, sous Philippe II, qui les fit placer dans une chapelle de l'Escorial, où ils sont encore dans un même tombeau, sur lequel on a écrit : *"Saint Malcolm, roi, et Sainte Marguerite, reine."*

La tête de la Sainte fut plus tard envoyée à l'infortunée Marie Stuart, reine d'Écosse, qui la confia à un bénédictin, par lequel elle fut portée à Anvers, en Belgique. Elle fut ensuite donnée aux Jésuites de Douai, où elle fut conservée jusqu'à la Révolution française.

Sainte Marguerite fut canonisée par Innocent IV, en 1251, et Innocent XII fixa sa fête au 10 juin.

On représente sainte Marguerite visitant et soignant les pauvres — lavant les pieds des orphelins et des pauvres dans une salle de son château — priant près d'une représentation du purgatoire, d'où s'échappe une âme.

L'ancien tableau de la Sainte, à L'Acadie, la représentait assise et travaillant à une étoffe de différentes couleurs, pour donner aux paroissiens l'exemple de l'assiduité au travail.

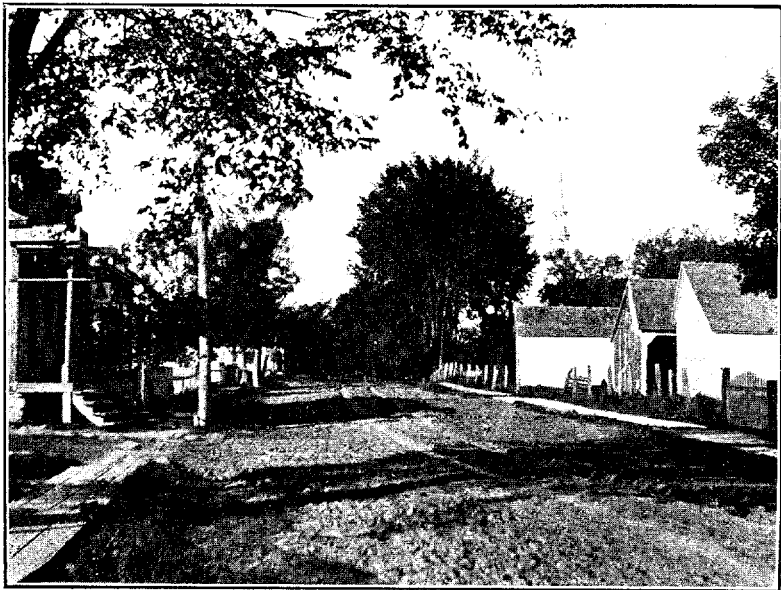
Le tableau actuel nous la montre descendant les degrés d'une église ou de son palais, et rencontrant un pauvre, à qui elle donne du pain, pour que l'on se rappelle toujours, à L'Acadie, que l'aumône est une

œuvre divine, et que, donner aux pauvres c'est prêter à Dieu.

Sainte Marguerite est la patronne de l'Écosse, et la titulaire et le modèle des fidèles de L'Acadie, à qui, jeune fille, épouse et mère, elle a donné de beaux exemples, que l'Église les invite à suivre, et qui autorisent à chanter ses louanges, selon les paroles placées en tête de ces quelques pages de sa vie: "La femme qui craint le Seigneur est celle qui sera louée."

Sa vie a été écrite par saint Thierry et saint Aëlred, ainsi qu'on le voit aux *Acta Sanctorum*, auxquels nous avons largement puisé.





UNE RUE DU VILLAGE DE L'ACADIE

CHAPITRE DEUXIÈME

Noms et description de L'Acadie

La paroisse dont nous allons parler a d'abord été appelée *La Petite-Cadie* ou *La Nouvelle-Cadie*, parce que la plupart de ses fondateurs venaient de l'ancienne *Acadie*, aujourd'hui la Nouvelle-Écosse, l'une des provinces de la Puissance du Canada.

Mais, dès avant 1781, époque du mariage de Mlle la baronne de Longueuil avec le capitaine David Alexandre Grant de Blairfindie, elle fut surnommée *Blairfindie*, du titre de noblesse des messieurs Grant, et plus communément désignée sous ce nom, d'abord par complaisance pour le beau-père de Mlle de Longueuil, l'honorable William Grant, qui avait épousé sa mère vers 1770, puis pour le consort et les fils de la baronne.

Ce fut aussi pour être agréable aux messieurs Grant, qui étaient Écossais, que, en 1782, lors de l'érection de la paroisse, bien qu'ils fussent protestants, Mgr Briand lui donna Ste Marguerite d'Écosse pour titulaire.

Enfin, vers 1854, lors de l'érection des municipalités civiles et des conseils municipaux, elle reçut le nom légal de "*La paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie*", qu'elle porte encore, bien que, de nos jours,

elle soit généralement appelée *L'Acadie*, et que ce soit là le nom de son bureau de poste et des stations des chemins de fer du *Pacifique* et du *Grand-Tronc*, qui y passent.

L'Acadie est assise sur les deux rives d'une petite rivière peu profonde et tortueuse légalement appelée "*La Petite-Rivière de Montréal*", qui prend sa source à Hemmingford, comté de Huntingdon, et qui va se déverser au bassin de Chambly, après avoir traversé les paroisses de Sherrington, Napierville, L'Acadie, Saint-Luc, Chambly et Saint-Basile-le-Grand.

La *Petite-Rivière* n'a jamais été navigable ; mais, autrefois, elle faisait tourner plusieurs moulins, dont il ne reste plus qu'un, un moulin à farine, un peu en amont du village. Elle forme de nombreux méandres ombragés par des arbres séculaires, qui en rendent le voisinage agréable.

L'Acadie fait partie de la baronnie de Longueuil, sur laquelle sont assis l'église, le presbytère et le cimetière, et de la seigneurie de Laprairie dite des Pères (Jésuites), où se trouve le *Ruisseau des Noyers*. Elle comprenait autrefois une partie notable de la seigneurie de De Léry aujourd'hui de Saint-Blaise, i. e. tout le côté sud de la première Grand'Ligne ; mais elle n'en conserve plus qu'un petit fragment en haut de la *Petite-Rivière*.

Après avoir successivement fait partie des comtés de Kent, de Huntingdon et de Chambly, L'Acadie est maintenant comprise dans le comté de Saint-Jean et le district d'Iberville, au diocèse de Montréal, dont elle



LA PETITE-RIVIÈRE-DE-MONTRÉAL

A gauche, le terrain de la fabrique en arrière du cimetière, de l'église et du presbytère

est l'une des plus anciennes et des plus intéressantes paroisses, et des plus fertiles par la graisse de la terre et la rosée du ciel.

Elle est bornée, de l'est à l'ouest, par les paroisses de Saint-Luc, de Laprairie, de Saint-Philippe, de Saint-Jacques-le-Mineur, de Saint-Cyprien, de Saint-Blaise et de Saint-Jean, qui lui sont toutes limitrophes, et qui ont toutes été tirées d'elle à l'exception de Saint-Philippe et de Laprairie.

Bien qu'elle ait été fort rapetissée par plusieurs démembrements, pour la formation de nouvelles paroisses, et qu'elle ne comprenne plus guère qu'environ 1100 âmes, L'Acadie contient encore quatre grands rangs presque parallèles à la Petite-Rivière. L'un, à l'est, porte trois noms : Les Concessions, la Carrière et Bon-Jarrêt, c'est le berceau des familles Lanoue, Simard et Bourassa. L'autre est au côté est de la Petite-Rivière et a été défriché par les Brosseau, les Hébert, les Cyr, les Roy et les Piédalue. Un troisième se trouve à l'ouest de la rivière, où vécurent les L'Heureux et les anciens Brault. Enfin, le quatrième est le Ruisseau-des-Noyers, qui se rend au Chemin-de-Saint-Jean, et qui est encore habité par les familles Déranleau, Godin, Sénécal et autres.

Le sol de L'Acadie, généralement bien cultivé, produit en abondance le foin et les céréales, et doit, en certains quartiers, être considéré comme l'un des meilleurs de la province de Québec. Il est aussi, presque partout, fort plan et uni; mais de belles montagnes émergent, au loin, sur son horizon. Ce sont, à l'est, les Alléghanys; au nord, les Monts de Rougemont,

de Saint-Hilaire et de Saint-Bruno ; à l'ouest, le Mont-Royal et les Laurentides ; au sud-ouest, les Adirondaks ; et, au sud, les Montagnes Vertes.

Avec ses grands ormes, qui ombragent la rivière ; ses pins et ses sapins du nord de la paroisse ; ses bouleaux du trait-carré du Ruisseau-des-Noyers, et ses érables de la carrière, qui sont tous des oasis d'où s'échappe une agréable fraîcheur ; avec ses foins en fleurs et ses moissons jaunissantes se balançant avec grâce et parfumant les champs au temps de la maturité ; avec ses paisibles et intelligents habitants ; L'Acadie est une magnifique petite paroisse rurale, un milieu sanitaire et agréable, où l'on peut goûter à la fois la tranquillité, le bonheur et la paix.

CHAPITRE TROISIÈME

La colonisation de L'Acadie

Les premiers colons de L'Acadie y trouvèrent une forêt vierge, et comprirent bientôt, à la vigueur des arbres, que le sol y était fertile.

Il n'était pas facile, pourtant, de se frayer un passage à travers les broussailles qui avaient crû au pied des arbres séculaires. Les chemins, même le *Chemin-de-Saint-Jean*, n'étaient encore que de mauvais sentiers. Mais nos anciens avaient du courage, de la perspicacité et de la foi. Ceux de L'Acadie, aussi bien doués que les autres, s'y choisirent d'abord des terres ; puis ils s'attaquèrent bravement à la forêt, avec le fer et le feu, guidés par la pensée que, avec l'aide de Dieu, ils l'auraient bientôt transformée en de luxuriantes plaines.

Ils ne furent pas trompés dans leur attente : la beauté et la fertilité des champs de L'Acadie firent la richesse et la joie de leurs propriétaires, qui les arrosaient de leurs sueurs, et font encore l'admiration de ceux qui les traversent.

Nous croyons que les plus anciens colons de L'Acadie furent des Canadiens français, et que les premiers défrichements y commencèrent vers 1750, sous le gouvernement de la France. L'année suivante, en effet, il

se trouvait déjà assez de colons vers la profondeur de la seigneurie des Pères pour établir la paroisse de Saint-Jean-François-Régis, aujourd'hui Saint-Philippe, dont l'ouest de la Petite-Rivière et le Ruisseau-des-Noyers firent d'abord partie.

Le 8 février 1753, le Père St-Pé, jésuite, concédait une terre à Pierre Brosseau, à la Grande-Savane aujourd'hui de Saint-Luc, mais qui appartient à L'Acadie aussitôt que la paroisse y fut érigée, terre assez rapprochée de la Petite-Rivière, et la colonisation montant la rivière, une autre terre de quatre-vingt-dix arpents y fut concédée, à l'ouest, le 3 juin 1762, à Nicolas Grégoire, par le Père Floquet, autre jésuite.

Or, Pierre Brosseau et Nicolas Grégoire étaient Canadiens français.

Il est dit dans l'acte de cette dernière concession que cette terre était la vingt-cinquième du rang. Les autres, par conséquent, avaient déjà été arpentées, et probablement concédées.

L'arpenteur était le sieur Péladeau.

Nous croyons aussi que des Acadiens isolés sont venus s'établir à la Petite-Rivière de Montréal peu après la grande dispersion de ce peuple en 1755, puisque, le 9 août 1764, M. Deschambeault, oncle et tuteur de Mlle la baronne de Longueuil, concédait à J.-Bte Cire, un véritable Acadien, la terre aboutissant au village, qui a fourni le chemin menant à l'église, et qui est actuellement possédée par M. Maxime Coupal.

Et il est bien évident, par tous les vieux papiers,

qu'un très grand nombre d'Acadiens, revenus en foule au pays au printemps de 1768, après la permission que le gouvernement anglais leur en avait donné, tard en 1767, s'établirent à la Petite-Rivière de Montréal, en 1768, et que c'est depuis que cette colonie commença à s'appeler *La Cadie*, *La Nouvelle-Cadie*, *La Petite-Cadie*, et qu'elle a été définitivement appelée *L'Acadie*.

Les Acadiens, on le sait, furent instruits à l'école du malheur. Après que les Anglais et les Français se furent successivement emparés de leur patrie, ils en furent brusquement enlevés, en 1755, par les Anglais qui en étaient devenus maîtres, et transportés sur mer aux colonies anglaises, maintenant les États-Unis, où ils furent dispersés, un grand nombre de parents séparés les uns des autres. Ils y pleurèrent longtemps tournés vers l'ancienne Acadie, comme autrefois les Hébreux sur les rives des fleuves de Babylone, et plusieurs d'entre eux y moururent de peine, de misère et de faim.

"Bien longtemps après le départ des Acadiens,—dit Garneau dans son *Histoire du Canada*,—on vit leurs bestiaux s'assembler, à la fin du jour, autour des ruines, et les chiens passer les nuits à pleurer l'absence de leurs maîtres, en poussant des hurlements plaintifs."

C'était un peuple laborieux, économe, plein de patriotisme et de foi catholique, et ayant le courage de ses convictions. Les enfants acadiens étaient soumis à leurs parents et remplis de respect pour eux. Les

familles menaient la vie patriarcale. Mais on a remarqué, à L'Acadie comme ailleurs, que, ordinairement, les Acadiens faisaient un peuple à part, qu'ils avaient une grande opiniâtreté de caractère, et un langage particulier.

Ainsi donc les fondateurs de L'Acadie n'étaient pas tous Acadiens, bien que plusieurs d'entre eux fussent de cette origine, et qu'ils aient donné à leur nouvelle patrie le nom de leur ancienne.

Les Côté, les Simard et les Tremblay étaient originaires de la Baie-Saint-Paul : les Terrien, les Audet et les Moreau étaient de Québec et de l'île d'Orléans : les Molleur et les Roy venaient de Contre-cœur.

Mais les Hébert, les Cire, les Landry, les Brault, les Granger, les Bourgeois, les Boudreau, les Comeau, les Trahan, les Lanoue, les Richard, les Clouâtre, et beaucoup d'autres, dont les noms apparaissent aux registres de Saint-Philippe et de Laprairie, puis à ceux de L'Acadie, étaient Acadiens d'origine ou de naissance.

D'autres ont hérité le sang acadien par des alliances matrimoniales : tels les Toupin, les Rémillard et les Déland d'aujourd'hui par leur aïeule maternelle, Marie Lanoue, épouse de J.-Baptiste Simard ; tels les Roy, par leurs ancêtres maternelles, Isabelle et Françoise-Rose Brault, épouses respectives de MM. Laurent et François Roy, les anciens, et Esther Hébert et Charlotte Dupuis, épouses successives de M. Joseph Roy, aussi l'ancien.

A la population canadienne et acadienne de L'Acadie

vinrent se joindre, après la guerre de 1812, plusieurs familles d'Irlandais catholiques et d'Écossais ou d'Anglais protestants. De ce nombre furent les McDermot, les Ryan, les Dunn, les O'Brien, les Callaghan, les Simpson, les Brunswick, les Trumbly, les Denison, les Shortley, les Ligget, les Cousins, les Antney, les Richardson, les Berry, les McDonald, le sergent York, dont l'épouse était catholique, et autres, que nous croyons avoir été presque tous des soldats licenciés. Mais leur nombre va toujours en diminuant.

Avec toutes ces recrues la colonisation avança fort vite à L'Acadie. Outre les terres, dont nous avons parlé, M. Deschambeault, pour la baronne, concéda une terre à Constant Cartier, à la Petite-Rivière, le 7 février 1770, une autre à Laurent Roy, le 5 mai 1771, et une autre, le 13 juin 1779, à Joseph Roy, aussi toutes deux à la Rivière. Les chemins s'étaient déjà faits partout, lorsque Paul Lacroix, député grand-voyer, fit, le 11 octobre 1797, un procès-verbal, qui fut homologué, le 10 janvier 1798, pour redresser le chemin de front (déjà fait par conséquent) de la Première-Grand'Ligne, entre la baronnie de Longueuil et la seigneurie de De Léry.

Comme toutes les anciennes paroisses de la province, L'Acadie a toujours été soumise au système féodal, que le roi de France avait établi en Canada pour l'ouverture de la colonie. De grandes étendues de terre furent octroyées à des gens favorisés par la Couronne ou ayant bien mérité de la patrie, à condition, sous peine de *retrait*, d'y établir des familles et de les faire

défricher. Si ces seigneurs vendaient leurs terres, ils devaient en payer le cinquième du prix au roi, ce qui s'appelait le *droit de quint*.

Les seigneurs, de leur côté, concédaient des terres à des colons, moyennant de les habiter dans l'an et jour de la date du contrat de concession, d'y défricher chaque année une certaine étendue de terre, et d'en payer annuellement les *cens et rentes*, ainsi que les *lods et ventes*, c'est-à-dire le douzième du prix stipulé dans le contrat de vente, si le censitaire les vendait; et de subir le *retrait*, qui permettait au seigneur de reprendre sa terre au prix stipulé dans l'acte de vente, s'il ne trouvait pas ce prix assez élevé.

Ces différents droits avaient été imposés pour maintenir le seigneur et le censitaire sur leurs terres; mais les *lods et ventes* surtout étant devenus exorbitants furent abolis, vers 1854, par la *Loi Seigneuriale*, moyennant compensation aux seigneurs, qui y perdaient.¹

Mais les seigneurs français, ecclésiastiques ou laïques, stipulèrent toujours, dans leurs actes de concession, des conditions beaucoup plus douces et acceptables pour les colons, que ne le firent ensuite les seigneurs anglais protestants.

On en pourra juger par deux contrats de concession, que nous allons citer *in extenso* vers la fin de ce volume,

¹ Certains démagogues parlent aujourd'hui d'abolir complètement la tenure seigneuriale, sans paraître saisir que cet abolissement obligerait à d'énormes compensations du trésor public envers les seigneurs et les paroisses situées en dehors des seigneuries.

et que chacun pourra comparer. L'un est le contrat de concession à Jean Moreau, notre bisaïeul, par le Père Floquet, jésuite, d'une terre sise à l'ouest de la Petite-Rivière, sur le territoire actuel de L'Acadie, en 1770 (Note A), et l'autre, celui de la concession à François Lanoue, par M. Grant de Blairfindie, en 1783, de la terre où nous sommes né, à la Petite-Acadie de Saint-Luc, et qui fait suite à la terre actuellement possédée par M. Lucien Toupin aux Concessions (Note B).

Le seigneur anglais exigeait le double du blé, et encore fallait-il le payer en argent, et à une piastre le minot, s'il l'exigeait, prendre part à des corvées d'hommes et de chevaux, ce que les Jésuites n'exigeaient pas, et s'assujettir à toutes sortes de réserves.

C'était l'époque laborieuse et pénible de la paroisse. Il fallait aux colons arracher les terres à la forêt, et les arroser de leurs sueurs. Les anciens habitants de ce coin béni du ciel ne les ménagèrent pas. Aussi, plusieurs d'entre eux laissèrent-ils de beaux patrimoines à leurs enfants. Dieu bénissait, d'ailleurs, leurs travaux, et leur donnait de nombreuses familles, ce qui fit prodigieusement augmenter la population.

En 1817, M. Paquin fit 287 baptêmes, 72 mariages, et 118 sépultures, à L'Acadie, et y trouva 2,800 communicants à sa première visite de paroisse. Il s'y fit 335 baptêmes, 71 mariages et 182 sépultures, en 1820 ; et, en 1824, même après l'érection de Saint-Cyprien, il y avait encore 3,800 communicants.

Les choses ont bien changé. En 1906, il ne s'est

fait que 36 baptêmes, 11 mariages, et 22 sépultures. Mais la génération actuelle, essentiellement agricole, est, en grande partie, remarquable par sa manière habile de cultiver la terre, et son attachement au sol.

L'un des derniers actes de foi et hommage de la baronnie de Longueuil, ainsi qu'on le voit aux archives fédérales, a été fait en 1781, par Mlle la baronne Marie-Charles-Joseph Lemoyne de Longueuil, fille posthume et unique héritière de cette belle seigneurie, lorsque, au Château Saint-Louis de Québec, en compagnie de M. Grant, époux de sa mère, et en présence du gouverneur, *tête nue et un genou en terre, elle dit à haute et intelligible voix qu'elle rendait foi et hommage au roi.*

A l'avènement de cette baronne, cette belle terre tomba de lance en quenouille, et Mlle de Longueuil fut la transition par laquelle cette baronnie passa aux mains anglaises et protestantes.



CHAPITRE QUATRIÈME

L'érection de la Paroisse et ses démembrements

Peu après l'arrivée en masse des Acadiens à la Petite-Rivière-de-Montréal, ils se crurent assez nombreux et assez forts, avec les Canadiens du bas de la Rivière et de la Grande-Savane alors appelée le rang des Saints-Anges, aujourd'hui de Saint-Luc, pour demander d'être érigés en paroisse, et d'avoir une église à eux et un curé résidant chez eux, se trouvant d'ailleurs trop éloignés des églises de Saint-Philippe et de Laprairie.

Mgr Briand, évêque de Québec, leur députa son grand-vicaire, M. Gravé, pour vérifier leur requête et leur marquer la place d'une église, s'il y avait lieu.

Or, d'après une requête envoyée à Mgr Hubert, vers 1792, et signée par sept habitants des deux rives de la Petite-Rivière et de la Grande-Savane, M. Gravé aurait trouvé bien motivée la demande d'une paroisse en cet endroit, et aurait réellement fixé la place de la nouvelle église dans la seigneurie des Pères Jésuites de Laprairie, près du Chemin-de-Saint-Jean et du pont actuel de *Half-Way-House*, à environ trois milles plus bas que l'église actuelle de L'Acadie, sur la même rive de la Rivière, et, en prévision de la construction d'un établissement religieux en ce lieu, le Père St-Pé,

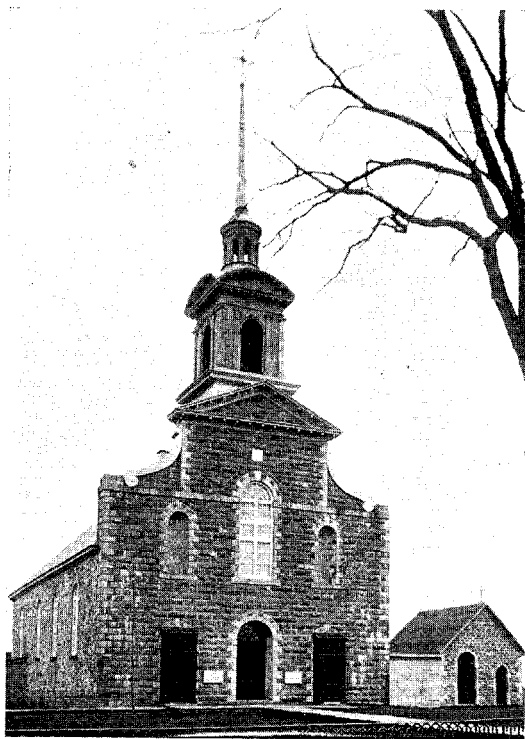
jésuite, y aurait acheté le terrain d'un nommé Laramée, et l'y aurait toujours réservé jusqu'à cette date au moins, pour y asseoir une église et ses accessoires, qui se seraient trouvés sur le terroir actuel de Saint-Luc.

Mais cet endroit ne plut pas aux Acadiens groupés plus en amont de la Rivière, sur des terres plus fertiles, et la paroisse ne fut pas érigée. L'Église n'y aurait pas été mal, pourtant, à égale distance de Laprairie et du fort de Saint-Jean, à neuf milles de chacun de ces deux postes, et la paroisse aurait compris tout le pays circonvoisin, à quatre milles à la ronde, ce qui aurait déchargé les paroisses de Saint-Philippe, Laprairie et Chambly, et aurait, plus tard, fait placer l'église de Saint-Luc sur les bords enchanteurs du Richelieu.

Ils revinrent à la charge, plus tard, et, en 1782, le même Mgr Briand, résolu de leur accorder le bienfait d'une église, leur envoya M. Brassier, directeur du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, pour leur en marquer la place.

M. Brassier s'y rendit, le 5 août 1782, et dressa de son opération le procès-verbal suivant, qu'il envoya à l'Évêque :

" Le jour de Notre-Dame des Neiges,—dit-il,—le
" cinquième du mois d'août 1782, vu la commission
" à moi donnée par Mgr l'Évêque de Québec, et à la
" réquisition des habitants de la *Rivière-de-Montréal*
" dite la *Nouvelle-Cadie*, dans la baronnie de Longueuil,
" je me suis transporté au dit lieu, avec M. Filiau,
" curé de la prairie de la Magdeleine, pour y fixer les
" places d'une église, d'un presbytère, et d'un cimetière."



L'ÉGLISE DE SAINT-LUC

Il les fixa, en effet, où ils furent placés et où ils sont encore, sur un terrain donné à cette fin par l'Acadien Jacques Hébert, et accepté, séance tenante, par M. Brassier au nom de l'Évêque, J.-Bte Cire, un autre Acadien, fournissant, pour s'y rendre, un chemin de quarante pieds de largeur. M. Brassier ordonna même de procéder immédiatement à l'élection des syndics pour la construction d'un presbytère, dont il avait lui-même fait le plan, qu'il livra à Honoré Landry, chargé par l'assemblée de le recevoir.

Le 27 octobre suivant, Mgr de Québec, ayant approuvé les procédés de M. Brassier, ordonna de mettre à exécution tout ce que son délégué avait *décidé, arrangé, terminé, et concédé*, et donna *sainte Marguerite d'Écosse* pour titulaire à la nouvelle paroisse.

La paroisse religieuse de L'Acadie se trouvait donc formée, et ses braves habitants en éprouvaient une sainte allégresse.

Elle comprenait tout le territoire actuel de la paroisse, et, en sus, presque toute la paroisse actuelle de Saint-Luc, la moitié de la paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur, et tout ce qu'il pouvait y avoir de colons sur les paroisses actuelles de Saint-Blaise et de Saint-Cyprien, et, au-delà, jusqu'aux États de New-York et du Vermont.

Aussi la population s'y aggloméra-t-elle et y devint-elle en peu de temps fort considérable. Les gens de la campagne, autrefois, ne s'enfuyaient pas, comme aujourd'hui, vers les villes et les manufactures, où la santé s'étiolé et les mœurs s'effritent; mais ils préfé-

raient s'enfoncer dans la profondeur des terres, pour y mener une vie paisible et y établir leurs enfants.

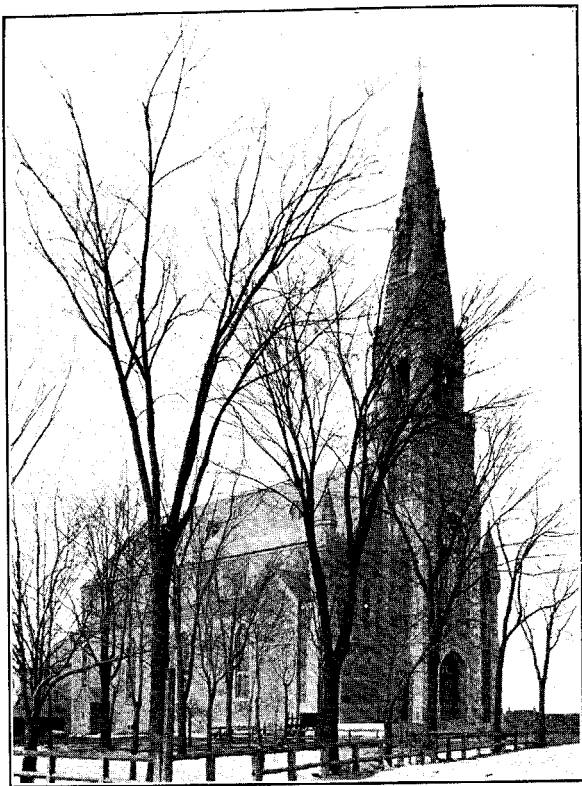
Il fallut bien que l'Église les y suivît et leur y bâtit des temples. Il en résulta quatre démembrements successifs de L'Acadie, pour former quatre nouvelles paroisses, de l'établissement de chacune desquelles nous allons parler en un paragraphe distinct.

§ I — Saint-Luc

La paroisse de Saint-Luc a été la fille aînée de L'Acadie.

Les habitants des Savanes actuelles de Saint-Luc, ayant longtemps espéré voir fixer l'établissement religieux de la Petite-Rivière-de-Montréal au pont de *Half-Way-House*, où il eût été si bien fixé, l'avaient avec peine vu placer où il est encore. Il y avait encore peu de voitures convenables dans le pays, et les habitants même du Côteau-des-Hêtres (village de St-Luc), obligés souvent de se rendre à l'église de L'Acadie, à cheval, avec leurs femmes ou leurs filles en croupe avec eux, s'en trouvaient trop éloignés.

Aussi, dès 1792, où les fidèles de L'Acadie commencèrent à parler de bâtir une église, le culte s'y étant jusque là exercé dans le haut du presbytère, adressèrent-ils des requêtes à l'évêque, Mgr Hubert, le suppliant de leur accorder une paroisse distincte, dont l'église serait plus rapprochée d'eux. L'une de ces requêtes portait les noms de Joseph Coupal, Joseph Brosseau,



L'ÉGLISE DE SAINT-CYPRIEN

Constant Cartier, Joseph Brosseau, Charles Compain, Antoine Brosseau, et Étienne Denault.

M. Lancto, leur curé, qui a toujours été l'ami de Saint-Luc, en écrivit à l'Évêque, le 3 février 1793, lui suggérant, si le nombre des prêtres le permettait, d'exaucer leur demande, afin de rétablir la concorde et la paix.

Mgr Denault, auprès duquel ils revinrent encore à la charge, n'exauça pourtant leurs prières qu'en 1798, où il détacha de L'Acadie les deux Savanes, le Côteau-des-Hêtres, ce qu'il y avait de familles à Saint-Jean, et une partie de la *Petite-Acadie*, pour en faire une nouvelle paroisse sous le vocable de Saint-Luc, évangeliste.

Ce ne fut qu'en 1832, le 9 mai, que les deux concessions du bas de la Petite-Rivière et le reste de la *Petite-Acadie* furent annexés à Saint-Luc comme ils le sont aujourd'hui. Les vieux Acadiens de la Petite-Cadie d'alors en furent si affligés que, pour éluder le décret d'annexion, ils préférèrent, plusieurs d'entre eux, entre autres Pierre Clouâtre, fils de Dominique, aller demeurer à L'Acadie, pour y vivre, y mourir et y être inhumés.

Les fidèles de Saint-Luc, cependant, continuèrent à être desservis de L'Acadie, jusqu'à l'arrivée de leur curé en octobre 1801.

§ II — Saint-Cyprien

Cette paroisse est souvent appelée *Les Côtes*, et *Napierville*.

Elle était déjà colonisée et habitée, lorsque, vers.

1820, il fut question, à L'Acadie, de construire le presbytère actuel. Ce fut pour les habitants des Côtes, le signal de la demande formelle d'une paroisse. Ils s'adressèrent à Mgr Plessis, évêque de Québec, représenté à Montréal par Mgr Lartigue, son auxiliaire, pour être détachés de L'Acadie et érigés en paroisse distincte.

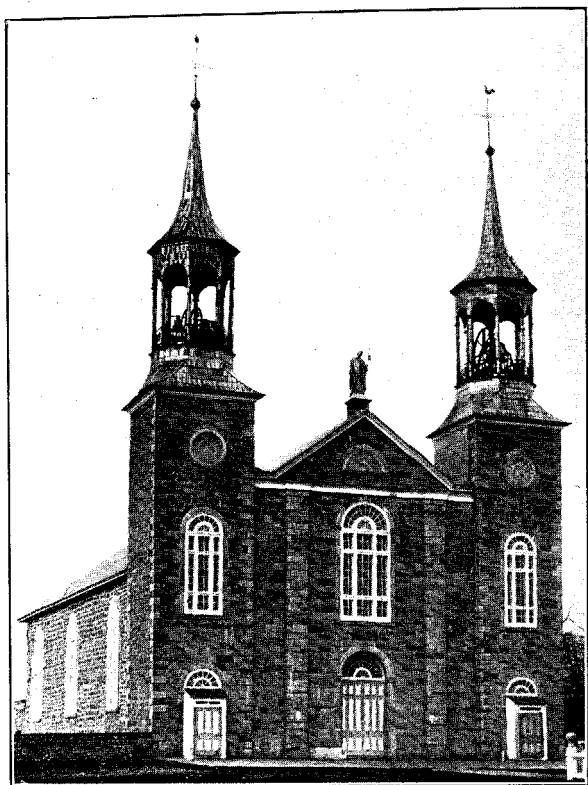
Ils alléguaient, à l'appui de leur demande, que l'on voulait, à L'Acadie, les forcer à payer pour la construction d'un presbytère, et qu'il ne leur semblait pas juste de les intéresser à cette bâtisse, vu que, par la force même des choses, ils auraient eux-mêmes à ériger chez eux prochainement tout un établissement religieux. Et ils ajoutaient qu'ils étaient trop éloignés de leur église, et assez nombreux pour supporter une église et sustenter un curé.

Les habitants du sud de la première Grand'Ligne, qui craignaient d'être englobés dans la nouvelle paroisse de la seigneurie de De Léry, après avoir construit le presbytère neuf de L'Acadie, se joignirent à leur demande.

Ils furent tous exaucés. Mgr Plessis leur octroya une paroisse sous le vocable de Saint-Cyprien, évêque de Carthage.

Ce fut la fille cadette de L'Acadie.

Les habitants du sud de la première Grand'Ligne n'y demeurèrent, cependant, que jusqu'en 1831, où ils furent rendus à L'Acadie, lorsque cette dernière paroisse fut érigée canoniquement, selon le procès-verbal de M. Boucher, curé de Laprairie, qui avait été délégué



L'ÉGLISE DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

par l'Évêque, et qui avait tenu son assemblée dans la seigneurie de De Léry, à la maison d'Amable Lamoureux, le 25 février 1830.

La même année (1831) le Grand-Bernier passa à Saint-Jean. Le curé de cette dernière paroisse, quêtant pour Saint-Jean encore récent, ayant dit à M. Paquin, curé de L'Acadie: "*Que me donnerez-vous pour ma paroisse?*" M. Paquin répondit: "*Le Grand-Bernier.*" On prit, en effet, les formalités voulues, et, comme ce beau rang devait nécessairement appartenir à Saint-Jean, il y fut annexé.

La chose ne fut pas aussi facile pour le Petit-Bernier, qui ne passa à Saint-Jean qu'une vingtaine d'années plus tard.

Il en avait été question, en 1843, pendant que M. LaRocque était curé de L'Acadie, mais il ne trouvait pas les raisons assez plausibles pour motiver cette annexion. Ce ne fut que lorsqu'il fut devenu curé de Saint-Jean que les raisons lui parurent assez fortes pour y consentir.

§ III — Saint-Jacques-le-Mineur

Plus tard, comme il devenait nécessaire au bien des âmes d'ériger une église au village de *Johnstown*, aux profondeurs des seigneuries de Laprairie et de De Léry, et d'y établir une paroisse sur le territoire adjacent, Mgr Signay érigea celle de Saint-Jacques-le-Mineur, le 26 novembre 1834, et lui donna cinq milles de longueur du fertile rang double du Ruisseau-des-Noyers, jusque là desservis de L'Acadie.

Ce ne fut, cependant, qu'au printemps de 1840, que Saint-Jacques-le-Mineur put avoir son curé, les fidèles du Ruisseau continuant à aller aux offices à L'Acadie, tant il y eut d'obstacles à la nouvelle paroisse, Louis Lucier, J.-Bte Perrier, Pierre Régner, et autres, ayant d'ailleurs supplié l'Évêque, par une requête du 28 septembre 1836, de ne pas permettre aux syndics d'y faire une répartition, pour éviter des procès, et à cause de la mauvaise année.

C'était à l'époque où le blé commençait à manquer.

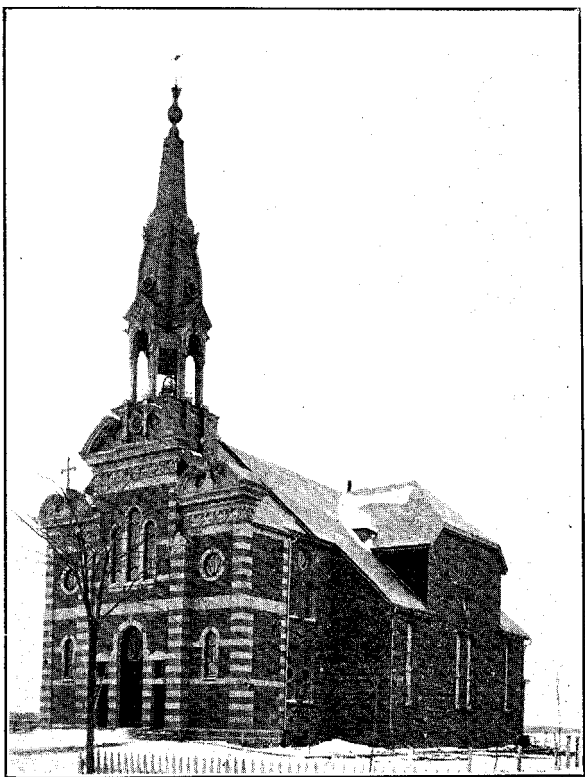
§ IV — Saint-Blaise

Enfin, le 5 février 1873, quelques habitants de la première Grand'Ligne, où se trouve aujourd'hui Saint-Blaise, dont Louis Laberge qui offrait gratuitement le terrain, Zéphirin Roy, Antoine Bissonnette, et autres, présentèrent une requête à Mgr Bourget, évêque de Montréal, le suppliant de leur accorder une paroisse et une église.

" Le loup, en effet,—comme l'écrivait M. LaRocque dans les *Mélanges Religieux* de 1841,—s'était placé " en embuscade sur les confins de L'Acadie et de Saint-Valentin, cherchant à dévorer le troupeau ", et y faisait beaucoup de mal.

Ils alléguaient, à l'appui de leur requête, surtout le grand éloignement où ils se trouvaient des églises de L'Acadie et de Saint-Valentin.

Ce ne fut pourtant qu'en 1886 que Mgr Fabre accepta un terrain offert par Théophile Morin et dame:



L'ÉGLISE DE SAINT-BLAISE

veuve Alfred Girardin, à la première Grand'Ligne, qu'il y fixa, à neuf milles de l'église de L'Acadie, mais sur le territoire de la paroisse-mère, une église, un presbytère et un cimetière, et qu'il y envoya un premier curé.

Il y eut beaucoup d'opposition. On plaida jusqu'en Angleterre, tant on tenait à rester à l'ancienne église; mais ce fut inutile. Le décret érigeant ce territoire et d'autres adjacents en paroisse, sous l'invocation de Saint-Blaise, évêque de Sébaste, fut lancé en 1890, par M. Maréchal, alors administrateur du diocèse de Montréal, et fut lu, à L'Acadie, les 19 et 26 octobre de la même année.

Saint-Blaise a été le quatrième rejeton de L'Acadie, et l'on croit que ce sera son dernier.



CHAPITRE CINQUIÈME

Les Syndics et le premier presbytère

Suivant la suggestion de M. Brassier à l'assemblée du 5 août 1782, les habitants s'assemblèrent le 1er septembre suivant, avant même que l'Évêque n'eût approuvé le procès-verbal de son délégué, et élurent quatre syndics, MM. Julien Piédalue, Laurent Roy, Jacques Senésac, et Dominique Bonneau, pour l'acceptation régulière des terrains oralement donnés, et la construction d'un presbytère dont le haut servirait de chapelle.

Le lendemain, les syndics se rendirent à Chambly, chez le notaire Grisé, avec Jacques Hébert, pour faire faire le contrat de donation, par lequel Hébert donnait à la paroisse la presqu'île de 17 arpents en superficie sur laquelle sont placés l'église, le presbytère et le cimetière. Ils y retournèrent, le 16 du même mois, avec J.-Bte Cire, qui donna à la paroisse, aussi par acte notarié, le chemin de 40 pieds de largeur, qui conduit à la presqu'île donnée par Jacques Hébert pour l'établissement religieux. Hébert donnait son terrain à la condition d'être déchargé de sa part de répartition pour la construction de l'église, du presbytère et du cimetière, et d'avoir, pour lui et son épouse, tant qu'ils

vivraient, l'usage gratuit d'un banc dans la dite église. Le contrat de sa donation sera cité *in extenso* à la note C de la fin de ce volume.

Quant à Cire, il donnait le terrain du chemin à la seule condition de n'avoir pas à y travailler, ni à y faire les clôtures et fossés.

Enfin, deux semaines plus tard, le 30 septembre, les syndics contractaient avec Basile Proulx pour la construction d'un presbytère de 56 pieds de longueur sur 40 pieds de profondeur, moyennant 16,000 livres¹ et certains matériaux et 10 *svelts de rhum*, que les paroissiens devaient fournir.

Cependant, les taquineries de l'opposition firent bientôt voir que l'élection des syndics avait été nulle, par l'omission de certaines formalités légales, et il fallut la recommencer.

Cette fois l'acte en fut rédigé par le notaire Grisé, pendant l'assemblée qui se tint, au village, le 10 mars 1783, chez le sieur Honoré Landry, un Acadien. Les sieurs Senésac et Bonneau ne furent pas réélus, peut-être parce qu'ils ne le voulurent pas; mais MM. Julien Piédalue et Laurent Roy le furent, et on leur adjoint les sieurs Benjamin La Bécasse et Joseph Cire. L'assemblée approuva aussi tout ce que les quatre premiers syndics avaient déjà fait.

Nous allons donner immédiatement les noms des paroissiens qui prirent part à cette élection, tels qu'on les trouve à l'acte du notaire. Plusieurs, peut-être, y reconnaîtront leurs ancêtres. Ils n'y furent pas nom-

¹ Les livres du temps étaient des francs.

breux, parce que plusieurs, dit le notaire, étaient encore *employés au service de Sa Majesté*.¹

Voici ces noms selon l'orthographe du notaire :

Julien Piédalue	Charles Boudreau, fils
Laurent Roy	Joseph Piédalue
Benjamin La Bécasse	Alexis Piédalue
Joseph Cire	Albert Piédalue
Pierre Trahant	J-Bte Trahant
Amand Landry	Joseph Ménard
Honoré Landry	J-Bte Cire
Amand Bro	François Roy
Michel Bourgeois	Joseph Bro
Etienne Boudreau	Henri Poirier
Joseph Roy	François Labrèque
Charles Dupuy	Jean-Bte Bro
David Hébert	Pierre Granger
Pierre Boudreau	François Lanoue
J-Bte Colombe	Alexis Bro
Joseph Comeau	Charles Bro
Joseph Mailloux	Joseph Tremblay
François Mailloux	Louis Guérin
Laurent Surprenant	Mathurin Gagnon
Nicolas Grégoire	Jean Rémillard
Louis Bouchard	Jacques Alexandre
François Béchar	Jacques Hébert
Joseph Lavoie	Jacques Senésac
Nicolas Garand	J.-Bte Paradis

¹ La guerre de l'indépendance des États-Unis n'était pas tout à fait terminée.

Louis Simard	Etienne Chartier
Olivier Dupuis	J.-Bte Brouillette
Jacques Hébert	Pierre Cire
Joseph Boudreau	Mathurin Boudreau
Charles Boudreau	Paul Babin

Ce dernier acte d'érection fut homologué, le 29 du même mois (mars 1783), par les juges Fraser et Hertel de Rouville, et les choses allèrent ensuite si bien que le presbytère fut construit et que le premier curé y put être logé dès son arrivée, au commencement d'octobre 1784.

Ce presbytère était une lourde structure de pierre, avec trois cheminées au-dessus du toit, à chaque pignon, semblable à ces anciennes maisons aussi de pierre que l'on voit encore dans les environs de Québec. Le haut fut aménagé en chapelle. On y mit un autel et des bancs, et on y exerça le culte jusqu'en 1801.

L'entrepreneur prit gratuitement sur la paroisse le bois, la pierre des champs, le sable et la chaux, dont il eut besoin, et les habitants lui apportèrent la pierre de taille de Montréal. Mais quand il fallut lui donner l'argent convenu, les syndics furent fort embarrassés, parce que des paroissiens, froissés de ne pas avoir l'église assez près d'eux, ne voulaient pas payer leur quote-part de répartition.

M. Montgolfier, supérieur du séminaire, et vicaire général de l'Évêque de Québec pour le district, écrivit trois lettres pour engager les récalcitrants à payer la répartition, encourager les autres, et autoriser la fabrique à fournir de l'argent aux syndics.

Voici des extraits de ces lettres, datées des 10 et 18 octobre 1785, et du 8 février 1786. Nous allons par là finir ce chapitre.

“ Vos sentiments, il est vrai,—disait M. Montgolfier,—se trouvent partagés sur le lieu où vous devez
“ honorer le Seigneur ; mais à qui la raison et la religion vous disent-elles qu’il appartient d’en décider la
“ question, si ce n’est à l’Évêque, qui vous a été donné
“ du Ciel pour vous gouverner sur la terre ?

“ Cet oracle a parlé. Il ne vous reste donc pour
“ partage que la soumission et le respect.

“ Vous ne pouvez pas être tous dans la même
“ proximité de votre église. Si, pour obéir, il en coûte
“ plus à quelques-uns, s’il y a de plus grands sacrifices à faire, faites-les donc de bon cœur, et pour la
“ plus grande gloire de Dieu. Ce bon Maître saura bien
“ vous en dédommager.

“ Je crois entrer dans les vues de Mgr notre Évêque, en ordonnant, par ces présentes, aux marguilliers
“ de votre paroisse de convertir, à l’acquit de cette
“ dette, toutes les sommes qu’ils peuvent avoir dans
“ la caisse de leur fabrique.”¹

¹ L’Évêque dont il est ici question est Mgr Louis-Philippe Mariaudeau D’Esglis, le premier évêque canadien.

CHAPITRE SIXIÈME

La Fabrique et les Marguilliers

La fabrique est une corporation.

C'est elle qui, dans la province de Québec, administre les biens ecclésiastiques de nos paroisses, sous la haute direction du Souverain Pontife et des évêques, et la surveillance des curés.

La fabrique se compose du curé, qui en est le président, et des marguilliers anciens et nouveaux.

Canoniquement parlant, les biens de l'Église en chaque paroisse appartiennent à Dieu, et le Pape seul peut en disposer. Mais, pour la gestion ordinaire des affaires, le Pape en concède l'administration à l'Évêque du diocèse, qui s'en repose lui-même, en grande partie, sur le curé aidé d'un conseil de fabrique, quelquefois de paroisse, selon le droit politico-canonique actuel de notre province civile de Québec.

Le premier curé de L'Acadie étant arrivé, on procéda immédiatement à l'élection des trois premiers marguilliers. En voici l'acte : "Dimanche, le vingt-quatrième
"jour d'octobre de l'an 1784, les habitants de cette
"paroisse, dont l'assemblée avait été annoncée au
"prône, le dimanche précédent, se sont trouvés au
"presbytère après la grand'messe paroissiale, en
"présence de moi, premier curé de cette paroisse,

" soussigné, pour y procéder à l'élection de trois marguilliers, et ont élu pour premier marguillier, le sieur Pierre-Noël Terrien ; pour second, le sieur Pierre Senécal ; et pour troisième, le sieur Amand Bro.

" Le premier marguillier restera en charge jusqu'au premier jour de l'an mil sept cent quatre-vingt-six, suivant la décision de messire Montgolfier, vicaire-général de ce diocèse.

" A Sainte-Marguerite de Blairfindie, même jour et même an que dessus.

(Signé)

"CHAUVAUX, *prêtre*"

Le sieur Pierre-Noël Terrien était alors âgé de 61 ans ; et le sieur Amand Bro de 44 ans seulement ; car le premier mourut, le premier décembre 1821, à 98 ans, et l'autre, en 1810, à 70 ans.

Mais, dès avant l'arrivée de M. Chauvaux et pendant la construction du presbytère, les sieurs Joseph Cire et Laurent Roy avaient fait des quêtes à l'automne de 1782, ainsi que les 3 janvier, 26 mars, 29 avril, 2, 17 et 24 juillet 1783, pour acheter les objets d'église nécessaires à l'exercice du culte. Ils collectèrent 1145 livres et 8 sous, dont ils rendirent compte le 8 janvier 1786, à la première reddition de comptes de la fabrique, présidée par M. Lancto.

On leur avait donné de l'argent, du lard, des pois, de la filasse, etc.

Les recettes de la fabrique, d'octobre 1784 au premier janvier 1786, s'étaient élevées à 1540 livres et 4 sous, dont 639 livres et 18 sous de rentes de

bancs, et 706 livres et 16 sous par la quête de l'Enfant-Jésus. Pendant ce laps de temps, les dépenses avaient été de 1,121 livres et 8 sous.

La quête de l'Enfant-Jésus coïncidait toujours avec la visite de la paroisse, que faisait M. le curé accompagné des marguilliers du banc-d'œuvre.

Le marguillier en charge conduisait toujours son curé, avec sa plus belle carriole, et recueillait l'argent. Le second marguillier, avec une grosse voiture, emportait le grain, et les autres dons en nature, que l'on vendait plus tard, à la porte de l'église, au profit de la fabrique.

M. le curé et les deux premiers marguilliers entraient toujours ensemble à chaque maison. Ordinairement, à l'entrée du pasteur, toute la famille s'agenouillait pour recevoir sa bénédiction; puis il bénissait les objets de piété et les maisons nouvelles, et confessait les malades s'il y en avait.

Après de bonnes paroles, on passait ailleurs, à moins qu'il n'eût été entendu que M. le curé et sa suite dîneraient quelque part; car, alors, les chevaux étaient mis à l'écurie et bien soignés, et les paroissiennes servaient la table avec l'abondance, la grâce et l'amabilité du bon vieux temps.

De son côté, le troisième marguillier conduisait le bedeau, qui se tenait toujours quelques maisons en arrière du curé, et qui glanait dans les familles pour se faire un salaire. Sa tournée était toujours accompagnée d'incidents drôlatiques, et le marguillier s'y amusait bien.

La quête de l'Enfant-Jésus, à L'Acadie, était populaire et fructueuse, on le voit par les comptes. Plusieurs y donnaient beaucoup, d'autres moins ; mais tous y donnaient de bon cœur. En 1786, Jean-Marie Tremblay, qui était pauvre, donna une petite tresse de blé-d'Inde, qui fut vendue 9 sous.

C'était bien le denier de la veuve !

En 1878, la fabrique acquit le terrain des dames Herse, au village, et en fit occuper la maison par le bedeau. Ce terrain fut en partie revendu avec profit, en 1903, après les constructions des remises, dont l'une y est assise. En 1879, M. Lapierre donna à la fabrique, pour des fins scolaires ou religieuses, à l'usage du curé, un emplacement bâti en pierre, où l'école modèle s'est tenue depuis.

Nous allons terminer ce chapitre en donnant la liste de tous les marguilliers élus depuis l'origine de la paroisse. Le millésime placé après un nom indique l'année où le marguillier a été comptable. Si le millésime manque, c'est que le marguillier ne l'a pas été. Plusieurs auront la joie d'y reconnaître leurs pères.

Voici ces noms :

Pierre-Noël Terrien	Augustin Vandal	1790
[1784—1785 Charles Surprenant		
Paul Senécal	dit Ste-Marie	1791
Amand Bro	1786 François Roy	
Jean Dupuis	1787 Joseph Mailloux	1792
Pierre Lavoie	1788 Victor Girouard	1793
Maurice Brouillette	1789 Constant Cartier	1794

J.-Bte Paradis	1795	Christophe Fortin	1822
Pierre Lanoue		Antoine Normandin	1823
Joseph Lareau	1796	J.-Bte Granger	1824
Olivier Hébert	1797	J.-Bte Paradis	1825
Pierre Marcoux	1798	François Déranleau	1826
Jos. Guérin-		Joseph Langlois	1827
Lafontaine	1799	François Brouillette	1828
Joseph Clouâtre	1800	Romain Boulé	1829
Etienne Boudreau	1801	J.-Bte Brosseau	1830
Godefroi Tremblay	1802	Michel Bourgeois	1831
Henri Poirier	1803	J.-Bte Derome	
Joseph Lavoie	1804	dit Des Carreaux	1832
Basile Giroux	1805	François Bourassa	1833
Joseph Lanoue	1806	Philippe Brosseau	1834
David Hébert	1807	Louis Béchard	1835
Louis Rémillard	1808	Firmin Boudreau	
J.-Bte Terrien	1809	François Dupont	1836
David Cyr	1810	Antoine Bisonnette	1837
Dominique Clouâtre	1811	René Garand	1838
Joseph Boudreau	1812	Paul Morin	1839
Joseph Dupuis	1813	Henri Poirier	1840
Michel Morin	1814	Louis Régnier	
J.-Bte Simard	1815	Paul Piédaluc	1841
Jacques Hébert	1816	Pierre <i>alias</i>	
Alexandre Campbell	1817	Garçon Berton	1842
Bénoni Comeau	1818	Denis Louprette	1843
Joseph Roy	1819	Amable Lamoureux	
Etienne Bouchard	1820	Olivier Hébert	1844
J.-Bte Surprenant		Eloi Roy	1845
dit Sansouci	1821	Joseph Roulier	1846

Pascal Mercier	1847	Narcisse Granger	1875
Joseph Hébert	1848	Médard Déland	1876
Théophile Lécuyer	1849	David Brosseau	1877
Pierre Roy	1850	Lévi Roy	1878
Edouard Girardin	1851	Médard Gélneau	1879
Antoine Dumontet	1852	Olivier Pichette	1880
Pierre L'Heureux	1853	Zéphirin Roy	1881
Louis Laberge	1854	David Lécuyer	1882
François Roy	1855	Isaac Piédalue	1883
Aubin Paradis	1856	Calixte Bouchard	1884
Toussaint		Joseph Déland	1885
Constantineau	1857	Moïse Boulé	1886
Laurent Godin	1858	Moïse Dépelteau	1887
Edouard Rémillard	1859	Pierre Laurent Roy	1888
Michel Dagesse	1860	Pierre L'Heureux	1889
Paul Morin	1861	Philippe Roy	1890
Gabriel Laurent		Narcisse Morin	1891
Lortie	1862	Médard Leblanc	1892
Moïse Bourgeois	1863	Laurent Favreau	1893
François Toupin	1864	Isaïe Lemieux	1894
Léon Déranleau	1865	Isaïe Berthiaume	1895
J.-Bte Lafaille	1866	Eustache Roy	1896
Narcisse Brault	1867	Laurent Godin	1897
Joseph Desnoyers	1868	Hercule Brosseau	1898
Isaïe Bissonnette	1869	Narcisse Granger	1899
Edouard Déranleau	1870	Prosper Ferdaïs	1900
Pierre Desprinces	1871	Joseph L'Heureux	1901
Eusèbe Brassard	1872	Joseph Marsan	1902
Samuel Brosseau	1873	J.-Bte Toupin	1903
Charles Dupuis	1874	J.-Bte Brault	1904

Emilien Brosseau	1905	J.-Bte Godin	1907
Julien Déland	1906	J.-Bte Déland	1908

Pierre Lanoue n'a pas été comptable, en 1796, par infirmité. Louis Régnier n'a pas pu l'être en 1841, parce qu'il s'est trouvé en dehors de l'Acadie, après l'arrivée d'un curé à Saint-Jacques-le-Mineur en 1840. Amable Lamoureux, élu en décembre 1841, a refusé de prêter le serment d'office, et n'a pas accepté la charge.

En 1908, M. Narcisse Bourassa est le second marguillier, et M. Hilaire Desnoyers en est le troisième.



CHAPITRE SEPTIÈME

L'église de L'Acadie

L'église de L'Acadie a plus d'un siècle. Elle a été construite en 1800 et 1801.

Il en fut question dès l'arrivée de M. Lancto, puis en 1792. Mais, en 1799, le haut du presbytère, où l'on exerçait le culte, et qui avait toujours été trop petit, étant devenu intolérable, il fallut absolument se décider à bâtir une église assez grande et assez belle pour correspondre au nombre et à l'importance de la population.

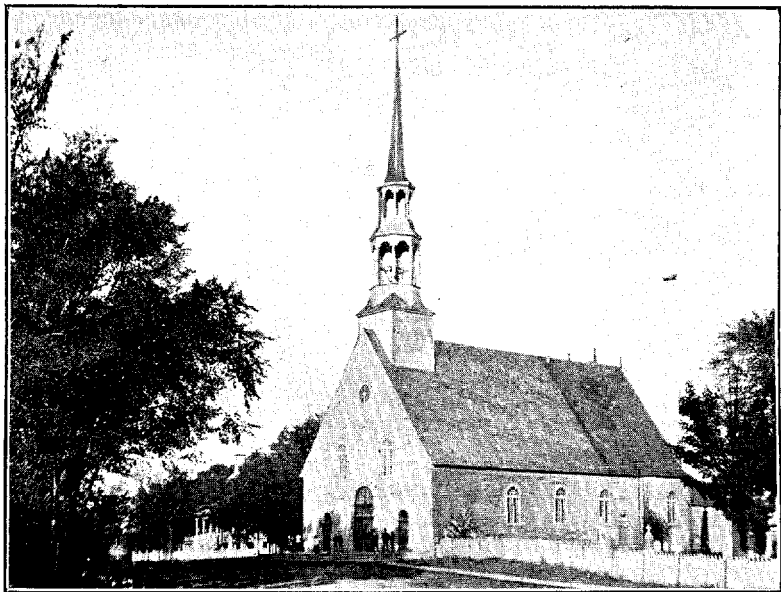
On prit aussitôt les formalités requises, et la pierre angulaire fut bénite en 1800, ainsi que nous l'apprend l'acte suivant :

" L'an 1800, le 2 septembre, par nous, prêtre sous-
" signé, a été bénite la première pierre de cette église,
" placée dans le coin de la chapelle de Saint-René, du
" côté de l'autel, sous l'invocation et le titre de Sainte-
" Marguerite d'Écosse, en présence de M. René Pascal
" Lancto, curé missionnaire de la dite paroisse, de
" Jacques Odelin, maître-maçon, soussignés, et de Pierre
" Marcoux et David Lanciau, qui ont déclaré ne savoir
" signer.

(Signé) " R. P. LANCTO, *prêtre* ; ODELIN ;

" " M. PROVOST, *prêtre*,

" *Curé de Saint-Jean-François-Régis.*"



L'ÉGLISE DE L'ACADIE

Les choses allèrent si bien, et Mgr Denault ayant permis aux syndics, le 6 juin 1800, de prendre chaque année, jusqu'à la perfection (*sic*) de l'église, la moitié de l'argent de la fabrique pour aider les pauvres, la nouvelle église put être livrée au culte, le 23 décembre de l'année suivante.

M. Provost en fit alors la bénédiction selon l'acte qui suit :

" L'an 1801, le 23 décembre, par moi, prêtre, curé
 " en la paroisse de Saint-Jean-François-Régis, soussi-
 " gné, a été faite la bénédiction solennelle de l'église
 " de cette paroisse de Sainte-Marguerite d'Écosse, vul-
 " gairement nommée *Blairfindie*, en présence de M. René-
 " Pascal Lanctôt, curé en cette paroisse, de messire
 " J.-B. Boucher, curé en la paroisse de la Nativité de
 " Notre-Dame, de messire Charles Bégin, curé à Saint-
 " Constant, de messire Pierre Robitaille, curé à Saint-
 " Olivier et Sainte-Marie, et de messire François Bélair,
 " curé en la paroisse de Saint-Luc, qui ont signé avec
 " nous.

(Signé)

" M. PROVOST, prêtre,
 " *Curé de Saint-Jean-François-Régis.*"

MM. Odelin et Mailloux firent la maçonnerie, Joseph Nolette, la charpente, la menuiserie et les bancs, et l'habile Finsterer la sculpture et la dorure.

Ce dernier travailla à l'église de longues années, et ne termina son admirable ouvrage que sous M. Paquin, vers 1825. Il reçut au moins 26,300 livres pour ses travaux, et l'or, l'argent et la peinture qu'il y employa coûtèrent plus de 10,100 livres.

D'apparence modeste à l'extérieur (elle est en pierre des champs avec des lancis en pierre de taille aux portes et aux fenêtres, et de style roman mêlé d'ionique), l'église de l'Acadie nous paraît si belle à l'intérieur qu'il nous semble que nous n'avons plus les moyens d'en faire de semblables. L'architecture, la sculpture et la peinture semblent s'être entendues pour l'embellir.

Finsterer en a tapissé la voûte et les murs d'un gracieux décor. Ici, ce sont des emblèmes, des écussons, des mitres ; là, des raisins et des myrtes, des feuilles, des guirlandes et des fleurs.

Le maître-autel est surmonté d'un baldaquin, de chaque côté duquel, en haut, un ange debout sur la corniche crénelée, qui entoure l'église, tient une guirlande qui s'entremêle à celle de l'autre ange au-dessus du tabernacle. Cet autel a été consacré, le 12 juillet 1842, par Mgr Bourget, qui y renferma des reliques de saint Pierre et de saint Gorgone, en présence de MM. Magloire Blanchet, chanoine, devenu plus tard évêque de Nesqualy, Sylvestre, curé de Saint-Jacques-le-Mineur, Brouillette, Martin, S. J., et LaRocque, prêtres, et de M. Médard Bourassa, encore jeune clerc.

L'église de L'Acadie a environ 110 pieds de longueur, y compris l'abside, et 54 pieds de largeur, avec des chapelles latérales, qui forment une croix latine.

La sacristie n'eut d'abord que 20 pieds carrés ; mais elle fut agrandie en 1841, par M. LaRocque, qui fit construire le chemin couvert pour y conduire, et

percer la porte au-dessous de la chaire, selon l'ordonnance de Mgr Panet du 17 juin 1817.

L'église possède sept grands tableaux en peinture, dont trois dans le sanctuaire, au-dessus des autels, et quatre sur les murs de la nef, deux chaque côté.

Le tableau du maître-autel est celui de la Sainte *titulaire*. Nous en avons déjà parlé.

Le tableau de la chapelle latérale du côté de l'Épître, dédiée à la très sainte Vierge Marie, est celui de Notre-Dame de Pitié. Le tableau de l'autel latéral du côté de l'Évangile représente saint René, évêque, avec les ornements pontificaux, la mître et la crosse, et près de lui, un petit évêque aussi paré, saint Maurille, qui ressuscita autrefois saint René, encore enfant, pour le baptiser ou le confirmer.

Ces deux derniers tableaux et le premier de Sainte-Marguerite, faits par le peintre Dulongpré, furent donnés par des amis de la paroisse peu de temps après l'inauguration de l'église.

Les quatre autres sont plus récents. Ils ont été copiés par le peintre Tessier, et vendus à la fabrique, en 1826, 1920 livres les quatre. Ils représentent les quatre grands docteurs latins : saint Ambroise repoussant Théodose, un pécheur public, et la tentation de saint Jérôme, du côté de l'épître ; saint Augustin guérissant un malade, et près de la chaire adossée au mur (l'église n'ayant pas de colonnes), saint Grégoire le Grand, du côté de l'Évangile.

Il y a aussi deux petits tableaux à l'huile au fond de l'église : l'un, à l'ancien baptistère, représente saint

Jean Baptiste baptisant Notre-Seigneur, et l'autre, un ange montrant le ciel à un enfant.

La statue de Sainte-Marguerite est au tympan du portail de l'église.

L'église eut d'abord 153 bancs, dont 113 dans la nef, y compris le banc-d'œuvre adossé au mur en face de la chaire, et le banc seigneurial placé entre la balustrade et le banc-d'œuvre, et 40 bancs au jubé.¹

Elle eut 162 bancs, en 1836, 119 dans la nef, et 43 dans le jubé (Nous donnerons la liste de leurs occupants, à la note D de la fin de ce volume), et, en 1907, elle en avait, en tout, 166, dont 132 dans la nef, y compris le banc-d'œuvre, le banc des Suisses, et le banc des *Fonts*, le banc du seigneur n'existant plus, et 34 au jubé, selon la liste de leurs occupants, que nous donnerons à la note E aussi de la fin de cet ouvrage.

Elle peut asseoir convenablement, en comptant le sanctuaire, environ 700 personnes.

Cette église, si pieuse et si belle, faillit être la proie des flammes, en 1846. La foudre y tomba, pendant la nuit du 7 au 8 septembre, et y pénétra par la noue de la chapelle de la Sainte-Vierge.

La statue de Notre-Dame de Pitié fut endommagée ainsi que la dorure de la corniche. Le voile de tulle de la Madone et le tapis de l'autel furent brûlés, et la foudre alluma, en plusieurs endroits, un feu qui

¹ Le banc seigneurial fut vendu, vers 1851, le seigneur n'étant plus catholique, et longtemps occupé par le capitaine Joseph Roy et sa famille. Nous y entendîmes nous-même la grand'messe du dimanche, aux vacances de 1874.

parut s'être éteint de lui-même, mais l'église fut sauvée, et l'on crut qu'elle fut miraculeusement sauvée.¹

En entrant dans cette église, on est saisi par un sentiment qui élève l'âme et la porte à Dieu. On s'y redit bientôt la parole du patriarche : "*Mais, c'est ici, vraiment, la porte du ciel et la maison de Dieu.*"²

Les anglicans ont aussi, sur l'ancienne terre de Jacques Hébert, à l'est du chemin qui conduit du village aux gares du C.P.R. et du G.T.R., un petit cimetière et un petit temple de bois, que, dans leur langue, ils appellent *Grace Church*. On n'y voit ni autel, ni images, ni statues, mais une froide désolation. Des ministres hérétiques y viennent de temps à autre, parfois pour y marier leurs ouailles avec des catholiques oublieux des lois de leur Église.

Autrefois, la flèche du clocher de ce temple, dont nous ne parlerons plus en cette histoire, était surmontée d'un poisson, symbole du chrétien.

¹ Nous devons ce récit à l'obligeance du Père Brault, O.M.I.

² Gén. 28-17.



CHAPITRE HUITIÈME

Le presbytère actuel, le Calvaire et les remises.

§ I—Le presbytère actuel

La construction du presbytère actuel, vers 1821, fut la cause de bien des ennuis.

Les habitants de la seigneurie de De Léry, même ceux du sud de la première Grand'Ligne, demandèrent à être séparés de L'Acadie, afin de ne pas contribuer à sa construction, exposés qu'ils se croyaient d'avoir à construire eux-mêmes une église et un presbytère aux Côtes.

Les syndics, comme moyen terme, ne comprirent pas les dits habitants du sud de la première Grand'Ligne dans leur répartition, qui, à cause de cette omission, fut rejetée par les commissaires civils pour l'érection des paroisses ; et ils durent la recommencer. Mais, en 1822, lorsqu'échut le premier tiers de la seconde répartition, neuf contribuables refusèrent de payer leur quote-part, sous le prétexte que cette répartition n'était pas plus légale que la première. Ils furent poursuivis et obligés de payer, malgré les avocats Quesnel (J.-A.) et Rolland, qui les défendaient, le premier ayant même écrit à l'Évêque, le 5 mars 1822, pour le supplier de faire retirer les actions des syndics, parce que, disait-il,



LE PRESBYTÈRE ACTUEL DE L'ACADIE

Le jugement des commissaires homologuant la seconde répartition était absurde.

La fabrique aida beaucoup, pourtant, à cette répartition, et, selon l'écrit que nous a passé le père Brault, O. M. I., M. le curé Paquin y mit lui-même au moins 9,000 livres de ses deniers.

Le presbytère actuel, parfaitement restauré, en 1877 sous M. Lapierre, et, en 1902 sous M. Laforce, mesure environ 80 pieds de longueur parallèlement au chemin, et 54 pieds de profondeur. C'est une lourde bâtisse en pierre, chauffée à l'eau chaude depuis six ans, et capable de durer des siècles. Il y avait, d'abord, deux *Salles-des-habitants* au pignon est (elles furent cédées au curé et aménagées en pièces de logement, en 1877), et une cuisine extérieure, au pignon ouest, qui fut enlevée la même année.

Le presbytère, dans une paroisse, est la demeure de l'ambassadeur du Ciel.

§ II—Le Calvaire

Lorsqu'on passe à l'église de L'Acadie de l'est à l'ouest, et que l'on a traversé le pont de fer de la Petite-Rivière-de-Montréal, on se trouve aussitôt en face d'un petit édifice rectangulaire d'environ 20 pieds de largeur sur 15 de profondeur, perché sur une colline, portant, au frontispice, un ange sonnant de la trompette, et une croix au sommet: c'est le *Calvaire*.

Il a été construit, en 1840, sous l'inspiration de M. Crevier. La fabrique en passa la résolution, le 3 mai

1840, et vota 25 louis pour la bâtisse, et 50 piastres pour les statues qui devaient y être mises.

Cette résolution ayant été approuvée par Mgr Bourget, le lendemain, le Calvaire fut construit.

On y plaça, à l'intérieur, un grand crucifix, puis un autel, et, actuellement, on y célèbre parfois la messe. A son arrivée à L'Acadie, en 1840, M. LaRocque trouva si laides les statues achetées pour être mises au Calvaire, qu'il écrivit à l'Évêque qu'il ne les y mettrait pas avant que Sa Grandeur ne les ait vues.

Le Calvaire a été restauré en 1905 par M. Laforce. Sur son invitation autorisée, nous y érigeâmes le *Via-Crucis*, le 16 juillet 1905, et, le 14 septembre de la même année, à la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, M. le chanoine Roy y célébra les saints mystères, en présence d'un grand concours de fidèles et de prêtres, et nous y prêchâmes sur le jugement dernier.

Il a, selon toute apparence, été érigé comme une réparation offerte à Dieu pour les blasphèmes contre l'Église et contre Lui, de certains hérétiques de la Grand'Ligne.¹

§ III—Les remises

Enfin, la dernière construction de la fabrique a été celle des remises, en 1903, pour abriter les équipages de ceux qui viennent aux offices.

¹ Le Calvaire n'a pas été construit comme un souvenir de la mission prêchée par Mgr de Nancy, puisqu'il a été construit en 1840, et que la mission eut lieu en 1841.

Il y a quatre remises de cent pieds chacune, toutes quatre sur le terrain de la fabrique, deux à l'ouest des dépendances curiales, sur les bords de la Petite-Rivière, et deux à l'est du cimetière, sur l'ancien emplacement des dames Herse.

Elles ont coûté plus de douze cents piastres.



1840, et vota 25 louis pour la bâtisse, et 50 piastres pour les statues qui devaient y être mises.

Cette résolution ayant été approuvée par Mgr Bourget, le lendemain, le Calvaire fut construit.

On y plaça, à l'intérieur, un grand crucifix, puis un autel, et, actuellement, on y célèbre parfois la messe. A son arrivée à L'Acadie, en 1840, M. LaRocque trouva si laides les statues achetées pour être mises au Calvaire, qu'il écrivit à l'Évêque qu'il ne les y mettrait pas avant que Sa Grandeur ne les ait vues.

Le Calvaire a été restauré en 1905 par M. Laforce. Sur son invitation autorisée, nous y érigeâmes le *Via-Crucis*, le 16 juillet 1905, et, le 14 septembre de la même année, à la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, M. le chanoine Roy y célébra les saints mystères, en présence d'un grand concours de fidèles et de prêtres, et nous y prêchâmes sur le jugement dernier.

Il a, selon toute apparence, été érigé comme une réparation offerte à Dieu pour les blasphèmes contre l'Église et contre Lui, de certains hérétiques de la Grand'Ligne.¹

§ III—Les remises

Enfin, la dernière construction de la fabrique a été celle des remises, en 1903, pour abriter les équipages de ceux qui viennent aux offices.

¹ Le Calvaire n'a pas été construit comme un souvenir de la mission prêchée par Mgr de Nancy, puisqu'il a été construit en 1840, et que la mission eut lieu en 1841.

Il y a quatre remises de cent pieds chacune, toutes quatre sur le terrain de la fabrique, deux à l'ouest des dépendances curiales, sur les bords de la Petite-Rivière, et deux à l'est du cimetière, sur l'ancien emplacement des dames Herse.

Elles ont coûté plus de douze cents piastres.



CHAPITRE NEUVIÈME

Les Curés de L'Acadie

La paroisse de L'Acadie a eu quinze curés. Cinq d'entre eux: MM. Chauvaux, Lancto, Paquin (ou Paquien,) Delisle et Crevier, ont été nommés par les évêques de Québec, et ont desservi la paroisse jusqu'en 1840. Les dix autres: MM. LaRocque, Ricard, Brouillet, Porlier, Robert, Brissette, Lapierre, Gaudet, Laforce et Marsolais, ont été nommés par les évêques de Montréal et l'ont desservie jusqu'à nos jours.

Ce furent les instruments dont Dieu s'est servi et se sert encore pour sanctifier les fidèles de la paroisse et les conduire au ciel.

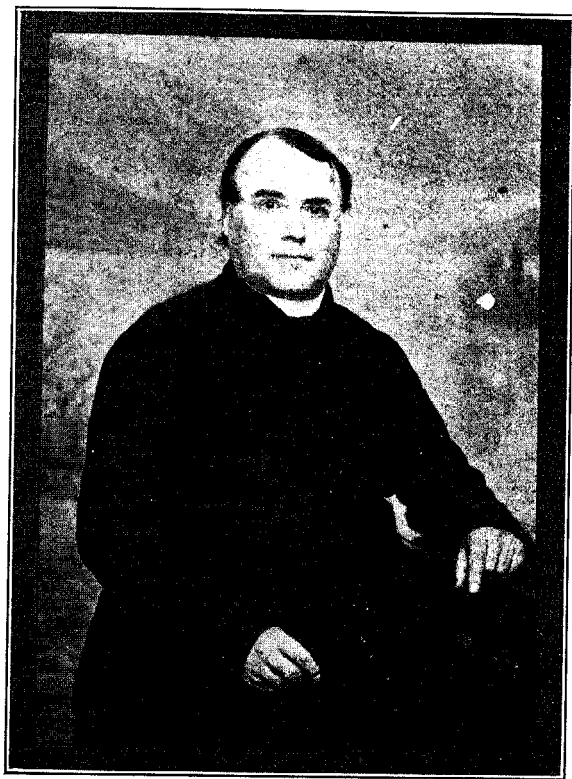
Nous allons parler de chacun de ces quinze curés en autant de paragraphes distincts.

§ I — M. Chauvaux

Le premier curé de L'Acadie a été M. Charles Chauvaux (ou Chauveaux comme il signait parfois).

Il était né, à Québec, en 1758, et avait été ordonné prêtre en 1781.

Devenu curé de L'Acadie, en 1784, il y fit son premier baptême le 29 octobre, celui de Charles-Joseph Boudreau, dont le père Joseph Boudreau, la mère



M. L'ABBÉ RÉMI ROBERT
Curé de L'Acadie de 1848 à 1870

Marguerite Lanoue, le parrain Charles Boudreau, et la marraine Marie-Josephite Bro, étaient tous des Acadiens.

Mgr Tanguay, au *Répertoire du Clergé canadien*, auquel nous aurons souvent recours dans les notices biographiques des curés de L'Acadie, dit de M. Chauvaux qu'il était renommé pour ses talents et sa profonde piété.

Il ne fut qu'un an curé de cette paroisse, et mourut curé de Sainte-Anne de la Pocatière, où il fut inhumé le 3 décembre 1794. *R. I. P.*

§ II — M. Lancto

M. René-Pascal Lancto (il signait ainsi) a été le second curé de L'Acadie, qu'il a desservi de 1785 à 1816.

Il était né à Montréal en 1755, et avait reçu la prêtrise en 1784, à 29 ans.

Au physique, M. Lancto n'était pas grand, mais il était gros et brun. Son portrait à l'huile est encore au presbytère, où l'on aime à voir sa figure douce et sympathique. Au moral, il était aimable et spirituel plus que théologien. Cependant, dans la paroisse et les environs, quand M. Lancto avait parlé, la cause était jugée.

Il eut pourtant, dans les premières années qu'il fallut former la paroisse, des difficultés avec quelques paroissiens, qui ne voulaient pas payer leur dîme, et qu'il dut poursuivre, pour les y contraindre et leur

apprendre qu'elle a été établie par Dieu, pour le soutien des pasteurs, et que ceux qui travaillent à l'autel ont droit d'en vivre.

M. Lancto était un rude travailleur, parce que, faisant jusqu'à 300 baptêmes, 100 mariages, et 150 sépultures par année, il n'eut que deux vicaires, MM. Leduc et Odelin, et encore fort peu de temps, bien qu'il souffrît beaucoup du rhumatisme sur les derniers temps de sa vie, et il écrivit à l'Évêque qu'il préférait rester seul.

Il mourut archiprêtre, le 11 mars 1816, après avoir reçu les derniers sacrements, et fut inhumé deux jours après dans son église paroissiale, sous le plancher de la chapelle de son saint patron, du côté de l'Évangile, par M. Joseph Borneuf, prêtre du séminaire de Montréal. Douze prêtres ont assisté à son service, messires Prévost, Boucher, Robitaille, Bédard, Consigny, Lajus, Pigeon, Kelly, Martin, curés respectifs de Saint-Mathias, Laprairie, Saint-Charles, Chambly, Saint-Constant, Sainte-Marie de Monnoir, Saint-Philippe, Saint-Denis, et Saint-Luc, et MM. Dufresne, missionnaire au Sault-Saint-Louis, Leprohon, vicaire à Belœil, et Odelin, vicaire qui desservit la paroisse jusqu'à l'automne.

On se demande comment des prêtres si éloignés ont pu, en deux jours, sans télégraphe, ni téléphone, apprendre si tôt la triste nouvelle de la mort de l'un de leurs confrères, et l'on admire leur charité à venir à ses funérailles, en voiture, en hiver, et de si loin.
R. I. P.



M. L'ABBÉ JOSEPH BRISSETTE

Curé de L'Acadie de 1871 à 1876

§ III — M. Paquin

M. Jean-Baptiste Paquin a remplacé M. Lancto ; mais il n'est arrivé à L'Acadie qu'à l'automne de 1816, où il signa son premier acte le 5 octobre.

Il était né en 1780, probablement à Deschambeault, et était devenu prêtre en 1808.

M. Paquin était gros, court, et asthmatique. A cause de sa faible santé, il lui arrivait parfois de coucher dans les familles, pendant sa visite de paroisse, afin de pouvoir plus facilement continuer le lendemain.

C'était un homme positif, qui semblait avoir pour maxime de *bien faire et laisser dire*.

Il construisit le presbytère actuel et eut, à ce propos, de grosses difficultés avec quelques-uns de ses paroissiens, qui se plaignirent de lui à l'Évêque, à qui ils demandèrent même son rappel, et envers qui l'un d'eux finit par être grossier. Mais Mgr Lartigue, qui avait de l'expérience et du tact, et qui connaissait la solidarité de l'évêque avec ses curés, les réduisit bientôt au silence, en leur demandant des preuves sérieuses, et conserva toujours beaucoup d'estime pour ce bon curé.

M. Paquin fut, avec M. Deguise, de Varennes, l'un des plus généreux soutiens de la nouvelle mense épiscopale de Montréal.

Il eut pour vicaires MM. Delisle, Decoigne, Brais, Caron, Marcotte, Legrand, et Lavoie, qui desservit la paroisse jusqu'à l'automne.

Il mourut, en 1832, le 19 février, à 10 heures et demie du matin, et son corps fut inhumé le 22, sous la

chapelle de la sainte Vierge, du côté de l'Épître, par Mgr Lartigue, encore évêque de Telmesse. MM. Boucher de Laprairie, Morissette de Saint-Jean, Rémi Gaulin, futur évêque de Kingston, Guérin de Châteauguay, Tabeau, vicaire-général, Jacques Paquin, son cousin, de Saint-Eustache, Chèvrefils de Saint-Constant, Brais de Saint-Pie, J.-J. Vinet de Saint-Valentin, Édouard Crevier de Saint-Luc, Ignace Bourget, secrétaire de l'Évêque, Pigeon de Saint-Philippe, et Amiot de Saint-Cyprien, ont signé l'acte de sa sépulture.

Ce fut sous la fin de l'administration de M. Paquin que l'erreur commença à poindre à la première Grand-Ligne, et pendant l'inter règne, qui suivit sa mort, que sévit si brutalement le *choléra-morbus* de 1832.

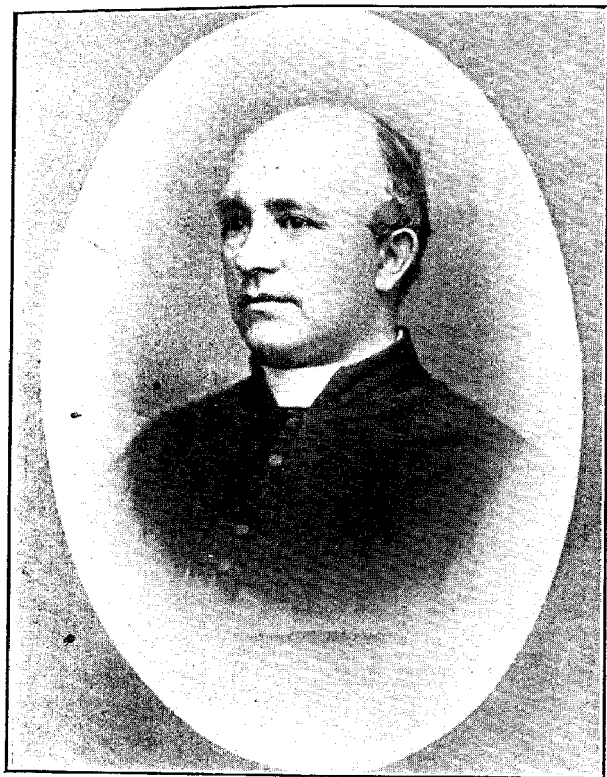
M. Paquin signait quelquefois *Paquin*, et d'autres fois *Paquien*. R. I. P.

§ IV— M. Delisle

M. Joseph-David Delisle, qui a été le quatrième curé de L'Acadie, n'a fait qu'y passer, y ayant signé son premier acte le 8 octobre 1832, et son dernier, en mars 1833, où il fut remplacé.

Il était né à Deschambeault, en 1796, et avait été ordonné prêtre en 1819.

Il fut nommé curé de L'Acadie de préférence au grand-vicaire Cadieux, de Trois-Rivières, qui, dégoûté de la ville, avait, le 12 avril 1832, demandé la cure de cette paroisse. Mais en acceptant la paroisse,



M. L'ABBÉ PIERRE L. LAPIÈRE
Curé de L'Acadie de 1876 à 1888

M. Delisle dut s'engager à payer un tiers de sa dîme au coadjuteur de l'Évêque de Québec et à son premier successeur en office.

Il mourut curé de la Petite-Rivière, le 14 mars 1849.
R. I. P.

§ V—M. Crevier

M. Joseph Crevier dit Bellerive fut le dernier curé de L'Acadie nommé par l'Évêque de Québec.

Il avait vu le jour au Cap de la Madeleine, en 1786, et avait été ordonné prêtre en 1816. Comme son prédécesseur, il avait dû, par écrit du 13 mars 1833, s'engager à payer le tiers de sa dîme au coadjuteur de Québec, qui était alors Mgr Turgeon.

Il arriva à L'Acadie, en mars 1833, et y signa son dernier acte le 25 septembre 1840, où il permuta avec M. Charles LaRocque pour la cure de Saint-Pie de Bagot.

Il se retira finalement chez son frère le grand-vicaire Édouard Crevier, à Sainte-Marie de Monnoir, où il mourut, en 1869, laissant en bonnes œuvres le fruit de ses longues économies. *R. I. P.*

§ VI—M. LaRocque

M. Charles LaRocque, né à Chambly en 1809, et ordonné prêtre en 1832, fut le sixième curé de L'Acadie, que l'on appelait encore Blairfindie, et le premier curé

de cette paroisse nommé par l'Évêque de Montréal.

M. LaRocque était très grand, et avait beaucoup d'esprit, de piété, d'éloquence et de majesté. Ses confrères l'appelaient quelquefois *le grand Charles*, tous l'avaient surnommé : *le beau M. LaRocque*. Il avait la voix faible pour chanter, parlait lentement et grasseyait. Mais il toussait sur des notes graves et fortes.

Il eut quelques difficultés avec les commissaires d'écoles, et aussi avec Vital Lefebvre-Chauville, à propos d'un mur de revêtement qu'il avait fait faire à la Petite-Rivière en face de l'église, pour empêcher l'eau d'y manger le chemin, le dit Lefebvre prétendant que ce mur noyait son moulin. Il en eut encore avec ses paroissiens, en 1842, pour l'élection d'un marguillier, qui n'eut pas lieu en décembre, suivant l'usage, mais en février 1843 seulement. Il voulait d'abord, écrivit-il, consulter l'Évêque, à qui il appartient de juger de ces matières. C'était après l'affaire de Beaumont, et *il ne voulait pas heurter de front les mécontents, ni méconnaître les intérêts de l'Église*.

Il eut aussi à lutter contre les Suisses de la Grand'-Ligné, et reçut, peu après son arrivée à L'Acadie, une longue lettre de l'apostat Normandin, réfugié chez eux, dans laquelle ce malheureux se félicitait d'avoir enfin ouvert les yeux à la lumière, et souhaitait que M. LaRocque eût un jour le même bonheur.

Les hérétiques venaient parfois à son presbytère pour l'évangéliser. Une femme y entra un jour, et, ne pouvant le convertir, *sortit en secouant ses sou-*

liers pour ne pas emporter la poussière de sa maison.

“ Une femme de ces prêcheuses, — dit-il dans les *Mélanges Religieux* du temps, — est venue, le Testament
“ à la main, m’accuser d’être le Saul persécuteur de
“ l’Église du Christ, et faire bien des lamentations sur
“ le sort qui m’attend.

“ Si j’eusse cru que la partie à laquelle j’avais
“ affaire en valût la peine, j’aurais pu lui faire l’obser-
“ vation du spirituel cardinal de Cheverus, sur la
“ manière dont bien des controversistes protestants
“ lient, les uns avec les autres, les divers passages de
“ l’Écriture, en lui répétant de suite — ce qui est dit
au texte Sacré — *Judas prit une corde et s’alla*
“ *pendre...* et le conseil que donne Jésus-Christ au
“ docteur de la loi : *Allez, et faites de même.*

“ Eh bien ! c’était des citations de ce genre dont on
“ m’accablait. Ce sont là les docteurs qui harcèlent
“ continuellement nos pauvres gens.”

M. LaRocque fut quatre ans curé de L’Acadie, puis vingt-deux ans curé de Saint-Jean, où il n’alla qu’avec répugnance, n’y apportant d’abord que son bréviaire, et demandant même son *exeat* plutôt que d’avoir à obéir avec gêne et contrainte. Il y fut consacré évêque de Saint-Hyacinthe, le 29 juillet 1866, dans l’église même de Saint-Jean, qu’il avait bâtie.

Il assista, en 1870, au concile du Vatican, et l’on dit qu’il y passa pour le plus beau prélat, et que, à son retour par la France, il y fit l’admiration de Napoléon III qui lui avait donné audience. Son portrait en peinture est au couvent de la Congrégation de Notre-Dame, à Saint-Jean.

Il fit l'oraison funèbre de Mgr Lartigue, dans la cathédrale de Montréal, en 1841.

Mgr LaRocque mourut en 1875, à Saint-Hyacinthe, et son corps a été déposé dans le caveau de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Il n'eut qu'un vicaire à L'Acadie, M. Charron, pendant que, de L'Acadie, il desservait Saint-Jean, après la mort de M. Morissette qu'il avait lui-même administré.¹ *R. I. P.*

§ VII — M. Ricard

M. François-Xavier Bellarmin Ricard, le septième curé de L'Acadie, n'y resta pas longtemps, et n'y fut pas heureux.

Il était né à Sainte-Anne de la Pérade, en 1798, et avait reçu le sacerdoce le 1er mars 1829.

Il signa son premier acte le 30 septembre 1844, et son dernier, le 7 mars 1846.

Il se retira ensuite à l'île Perrot, d'où il venait en arrivant à L'Acadie, dans le recueillement de la campagne, et y mourut en 1879. *R. I. P.*

§ VIII — M. Brouillet

M. Jean-Baptiste-Abraham Brouillet, né en 1812, et ordonné prêtre en 1837, remplaça M. Ricard, à L'Acadie; mais il n'y demeura qu'un an, sa faible

¹ C'est M. LaRocque qui a baptisé l'auteur de cette histoire.



M. L'ABBÉ JEAN-LOUIS GAUDET

Curé de L'Acadie de 1888 à 1902

santé l'ayant obligé à chercher des climats plus doux.

Il partit ensuite pour le Chili, d'où il passa en Orégon, où il devint vicaire-général.

Il mourut fort estimé, chez les Sœurs de la Providence, en Orégon, en 1884.

Il eut M. J.-M. Balthazar pour vicaire, à L'Acadie, et, en attendant son successeur, les Pères Dandurand et Brunet, O. M. I., firent faire les Pâques et desservirent la paroisse. *R. I. P.*

§ IX — M. Porlier

M. François-Pascal Porlier n'a été que dix mois curé de L'Acadie, d'avril 1847 à février 1848, et encore n'y demeura-t-il pas toujours, ayant, en 1847, accompagné Mgr Bourget pour la visite pastorale.

M. Porlier était né à Contrecoeur, en 1802, et était devenu prêtre en 1824.

Pendant la visite pastorale de 1847, il fut remplacé, à L'Acadie, par MM. Louis-Joseph Huot et Charles Champoux.

Il mourut, à la Pointe-aux-Trembles, en 1869. *R. I. P.*

§ X — M. Robert

M. Remi Robert, le dixième curé de L'Acadie, était né à Verchères, le 18 avril 1811, du sieur J.-Bte Robert et de dame Marie-Reine Boisvert, et avait été ordonné prêtre le 24 septembre 1836.

Il avait été vicaire à la cathédrale et à Varennes, puis curé de Sainte-Mélanie, de Saint-Polycarpe, et de Saint-Jacques-le-Mineur, lorsqu'il devint curé de L'Acadie, en février 1848.

M. Robert était affable, charitable et compatissant, et savait s'attacher les cœurs. Il était si timide pour exiger sa dîme, que, de son temps, plusieurs l'ont mal payée, et il était si charitable, une fois qu'il l'avait reçue, qu'elle passait presque toute en bonnes œuvres.

Aussi, mourut-il si pauvre que, le 12 mars 1871, le conseil municipal, présidé par le sieur David Brosseau, vota une somme de \$49.03 pour payer ses frais funéraires, y compris son cercueil.

M. Robert menait la vie de famille à son presbytère, où il eut sa mère, sa sœur (Mme Pichette, et son mari, et leur fille Emma, devenu Mme J.-Bte Brault), Mlle Milotte, sa nièce, qui devint hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Montréal, M. Augustin Robert, décédé clerc-tonsuré en 1857, les MM. Landry, devenus prêtres, et autres.

Il fit instruire plusieurs jeunes gens et jeunes filles, qui, la plupart, se consacrèrent à Dieu.

Il eut pour vicaires MM. Lussier, Rochette, Lemonde, Moïse Lavallée, Fortin, Coutu et Maynard.

Ayant, le 4 avril 1864, par une fausse représentation, marié, par son vicaire, un protestant de Saint-Jacques-le-Mineur avec une catholique de sa paroisse, sans l'autorisation du père de l'époux, qui était protestant, il eut, avec ce père, un grand procès, où, au grand regret des bons paroissiens, il fut condamné, conjoin-



M. L'ABBÉ CHARLES LAFORCE

Curé de L'Acadie de 1902 à 1905

tement avec son vicaire M. Coutu, à cent piastres d'amende et aux frais d'une action de deux mille piastres, par le juge Sicotte siégeant en Cour Supérieure à Saint-Jean; le curé, pour avoir ordonné à son vicaire d'assister à ce mariage, et le vicaire, pour avoir obéi.

M. Robert mourut en 1870, et son corps a été inhumé près de celui de M Lancto, par Mgr Bourget, assisté de MM. Morisson, Aubry et Saint-George.

Dix-neuf prêtres ont signé l'acte de sa sépulture.

Ses paroissiens reconnaissants (c'est un sentiment qui les honore) ont placé une planche de marbre sur le mur de l'Évangile, presque au-dessus de son corps, avec l'építaphe suivante :

ICI REPOSE

LE RÉVÉREND REMI ROBERT

DÉCÉDÉ LE 18 NOVEMBRE 1870

À L'ÂGE DE 59 ANS — APRÈS AVOIR ÉTÉ

22 ANS CURÉ DE CETTE PAROISSE

QU'IL A ÉDIFIÉE ET SANCTIFIÉE PAR SON ZÈLE

ET SA VERTU

R. I. P.

Son portrait en peinture, fait par M. Napoléon Bourassa, son paroissien, est au salon de M. J.-B. Brault.

§ XI — M. Brissette

M. Joseph Brissette, né à Saint-Cuthbert, en 1829, et ordonné prêtre, en 1851, a remplacé M. Robert à

L'Acadie, après avoir été vicaire à Chambly et à Saint-Sulpice, et curé de Saint-Gabriel de Brandon et de Sainte-Scholastique.

Il signa son premier acte en janvier 1871, et son dernier, en septembre 1876.

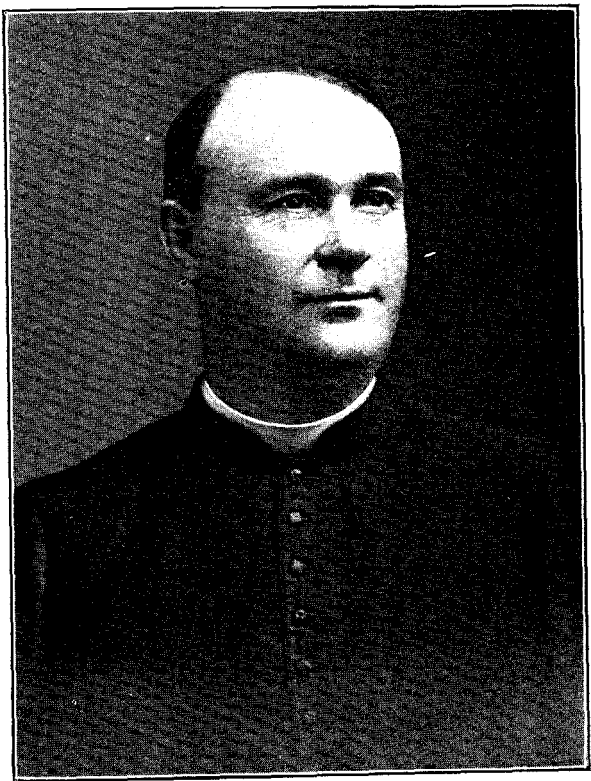
Ses vicaires, à L'Acadie, furent MM. Joseph Bonnin, J.-Chs Coallier et M. Chatillon.

Il passa ensuite à la cure de Saint-Timothée, où il mourut vers 1895. *R. I. P.*

§ XII — M. Lapierre

M. Pierre Larcil Lapierre, né à Montréal, en 1835, fut ordonné prêtre en 1861, devint curé de L'Acadie au départ de M. Brissette, et le demeura jusqu'à sa mort, arrivée à Montréal, en 1888.

C'est pendant son administration que furent érigées les croix de la Carrière et des Concessions: la première sur la terre du sieur Julien Comeau, le 23 juin 1878, où la chronique affirme qu'il y avait 2000 personnes présentes, dont trois Sœurs Grises de l'hôpital de Saint-Jean; et l'autre sur la terre de dame veuve François Toupin, le 14 juillet de la même année. A cette dernière cérémonie, MM. Joseph Déland, J.-Bte Rémillard et Lévi Toupin étaient commissaires-ordonnateurs, et M. Étienne Demers, vicaire à Saint-Jacques-le-Mineur, fit le sermon de circonstance. Il y avait aussi beaucoup de monde, dont les Sœurs Arsène (née



M. L'ABBÉ ALEXANDRE HERCULE MARSOLAIS
Curé de L'Acadie depuis 1905

Julienne Rémillard), et Marie-Émilienne (née Alphon-sine Desnoyers), de la Providence de Montréal.

Le corps de M Lapierre a été inhumé à L'Acadie, le 17 janvier 1888, près des cendres de M. Paquin, du côté de l'Épitre, par Mgr E.-C. Fabre, et vingt-quatre prêtres ont signé l'acte de sa sépulture.

Ses paroissiens lui ont érigé un monument de marbre sur le mur intérieur de l'église, en face de celui de M. Robert, et ils y ont écrit ce qui suit :

ICI REPOSE

LE RÉVÉREND P. LARCIL LAPIERRE

DÉCÉDÉ

LE 14 JANVIER 1888, À L'ÂGE DE 52 ANS

IL A ÉTÉ, PENDANT SA VIE,

LE BIENFAITEUR DES PAUVRES, L'AMI DÉVOUÉ DE LA JEUNESSE

LE PÈRE BIEN-AIMÉ DE LA PAROISSE

R. I. P.

RECONNAISSANCE DE SES PAROISSIENS

§ XIII — M. Gaudet

M. Jean-Louis Gaudet, d'origine acadienne, né le 6 novembre 1848, à Saint-Jacques de l'Achigan, fut ordonné prêtre le 14 septembre 1873, vicaire à Berthier, curé de Saint-Hippolyte de Kilkenny, puis quatorze ans curé de L'Acadie.

Il fut ensuite curé de Saint-Constant et de Terrebonne, puis de Varennes.

§ XIV — M. Laforce

M. Charles Laforce, né à Saint-Hyacinthe, le 23 février 1862, fut ordonné prêtre le 18 décembre 1886, et devint curé de L'Acadie en février 1902, après avoir été vicaire à Saint-Joseph et au Sacré-Cœur, à Montréal, puis aumônier des Sœurs de Sainte-Anne, à Lachine, et de celles des Saints Noms de Jésus et de Marie, à Hochelaga.

Il est, depuis octobre 1905, préposé à l'importante paroisse de Saint-Vincent de Paul, à Montréal.

§ XV — M. Marsolais

M. Alexandre-Hercule Marsolais est le curé de L'Acadie depuis octobre 1905.

Il est né, le 3 septembre 1862, à Saint-Alexis de Montcalm, et a été ordonné prêtre le même jour que son prédécesseur.

Il a été vicaire à Lachine, et aumônier de l'asile de la Providence, à Montréal, puis curé de St-Théodore de Chertsey et de Sainte-Sophie de Glasgow, avant de l'être à L'Acadie.

L'avenir lui sourit.

CHAPITRE DIXIÈME

Les Visites épiscopales à L'Acadie

Depuis sa fondation, la paroisse de L'Acadie a reçu douze différents évêques.

Les uns y sont venus en visite pastorale, d'autres pour d'autres ministères.

L'Église, en effet, en particulier le Concile de Trente, oblige les évêques chargés d'un diocèse à en faire régulièrement la visite, par eux-mêmes, ou par leurs délégués s'ils en sont eux-mêmes légitimement empêchés, afin, dit ce Concile, " d'y prêcher une doctrine saine et orthodoxe et d'en extirper les hérésies, d'y protéger les bonnes mœurs et d'en corriger les mauvaises, et d'y exciter le peuple à la religion, à la paix et à la sainteté, par des exhortations et des admonitions." ¹

La visite pastorale est une grande faveur spirituelle pour les vivants et les morts d'une paroisse. L'Évêque y vient, de la part de Dieu, y répandre les grâces et les bénédictions spirituelles de toutes sortes. Il y répand même les grâces temporelles, et l'on a remarqué que, d'ordinaire, la visite pastorale apporte une bonne récolte.

Les évêques de Québec furent les premiers à visiter la paroisse.

¹ Conc. Trid., Sess. xxiv., *De reformatione*.

Mgr Hubert y vint deux fois: en 1787, les 25, 26 et 27 juillet, où il confirma 255 personnes, plusieurs d'entre elles étant déjà mariées et avancées en âge (Nous en donnons la liste à la note F de la fin de ce volume), et, en 1792, les 26, 27 et 28 juin, où il en confirma 169.¹

Mgr Denault, évêque de Québec, demeurant à Longueuil, fit la troisième visite pastorale en 1800, et Mgr Plessis, la quatrième, en 1809.

Dans sa visite, Mgr Plessis ordonna de faire faire un second ciboire, de faucher l'herbe du cimetière deux fois par été et de l'y laisser sur place, et d'aménager le bas de l'église de manière à y placer un baptistère.

Enfin, en 1817, Mgr Panet, évêque de Salde et coadjuteur de ce diocèse, fit, à L'Acadie, la dernière des visites pastorales des évêques de ce diocèse. Il y confirma 808 personnes, et ordonna, le 17 juin, de faire un baptistère en arrière de l'église, d'ouvrir une porte au-dessous de la chaire, et de construire un chemin couvert, de cette porte à la sacristie, pour y conduire ceux qui voudraient y aller, en hiver, pour se confesser.

Il faut bien l'avouer, on était lent, à L'Acadie, pour l'exécution des ordonnances épiscopales. Il y avait déjà huit ans que Mgr Plessis avait ordonné de faire un baptistère au bas de l'église, et il n'était pas encore

¹ En 1787, il y avait trois évêques à Québec: Mgr D'Esglis, évêque de Québec, Mgr Briand, ex-évêque de Québec, qui avait résigné pour faire régner son coadjuteur plus âgé que lui, et Mgr Hubert, le coadjuteur. A part ces trois évêques, dont deux étaient vieux, il n'y avait pas un seul évêque dans toute l'Amérique du Nord.

fait. Quant à celle de Mgr Panet relative à la porte à percer dans le mur au-dessous de la chaire et à la construction d'un chemin couvert, elle ne fut exécutée que 24 ans plus tard, par M. LaRocque, qui bénit ces ouvrages le 5 décembre 1841.

Vinrent ensuite les évêques de Montréal et autres.

Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, et auxiliaire de l'Évêque de Québec pour le district de Montréal, y vint en 1824, et y fit la sixième visite pastorale.

Sachant que l'évêque et ses curés sont solidaires dans l'œuvre pastorale, et ne voulant pas que le prestige de celui de L'Acadie ne diminuât par les plaintes futiles faites contre M. Paquin, le digne curé, dont on demandait même le rappel, Mgr Lartigue confondit publiquement ses accusateurs, après leur avoir demandé des preuves, les traita de menteurs, et renvoya leurs accusations.

Il revint encore, en 1829, pour la septième visite pastorale, puis, en 1832, pour les funérailles de M. Paquin; mais on ne voit pas qu'il y soit jamais revenu, ses infirmités l'en ayant ensuite empêché.

La huitième visite pastorale fut faite par Mgr Gaulin, ancien curé de Saint-Luc, devenu évêque de Tabraca et coadjuteur de Kingston, délégué *ad hoc*, en 1835. Il y fit une ordonnance, le 6 juin, et confirma 666 personnes.

En juin 1841, Mgr Charles de Forbin-Janson, primat de Lorraine et évêque de Nancy et de Toul, en France, y prêcha une grande retraite, en même temps qu'il en prêchait une à Chambly.

Cette retraite, dont la relation a été faite dans les *Mélanges Religieux* du temps, eut beaucoup d'éclat et fit beaucoup de bien. On y accourut même des paroisses environnantes, et l'église ayant été trop petite pour contenir la foule (le jubé ayant même craqué et menacé de s'écrouler), le prédicateur parla de la galerie du presbytère aux fidèles recueillis et attentifs qui couvraient la place.

Il y fut distribué plus de 6,500 communions.

"On a estimé, — écrivit M. LaRocque aux *Mélanges Religieux*, — que, le dernier jour, il y avait une assistance d'environ 7,000 hommes, femmes et enfants. Je ne sais si je verrai jamais spectacle plus imposant qu'offrait cette multitude silencieuse et attentive, lorsque l'Évêque lui adressa, du balcon du presbytère, ses dernières paroles, qu'il appela ses derniers adieux."

Mgr Bourget, évêque de Montréal, y fit la neuvième visite pastorale, en 1842, y consacra le maître-autel, et y confirma 390 personnes.

Deux ans plus tard, Mgr Gaulin y revint et ordonna trois pères oblats.

Mgr Prince, évêque de Martyropolis et coadjuteur de Montréal, fit la dixième visite pastorale, en 1849, puis Mgr Bourget y revint en 1853, 1857, 1863, 1867, et 1871, pour la visite pastorale; en 1870, pour les funérailles de M. Robert; et, en 1882, pour sa quête en faveur de l'évêché.

Mgr Charles LaRocque, devenu évêque de Saint-Hyacinthe, vint à différentes reprises revoir l'ancienne

paroisse, qu'il avait tant aimée, et son frère Basile, qui y demeurerait, en particulier en 1868, où il signa un acte aux registres.

Ensuite, Mgr Fabre fit régulièrement les visites pastorales de 1874, 1877, 1881, 1884, 1887, 1890, 1893, et 1896, où il fit, à L'Acadie, la dernière de toutes ses visites pastorales.

Enfin, Mgr Bruchési y vint, en 1900 et en 1903, pour la visite pastorale; en février de 1904, pour l'érection du *Via-Crucis*, dont il donna la première station; et encore en 1906, pour la vingt-sixième et dernière visite pastorale faite à L'Acadie.

*"Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur."*¹

¹ Ps. 117-26.

CHAPITRE ONZIÈME

Les Écoles de L'Acadie

Plusieurs paroissiens de L'Acadie ont, de tout temps, su faire des sacrifices pour la culture intellectuelle et morale de leurs enfants. Aussi la bonne éducation y prévaut-elle, et la paroisse a-t-elle donné plusieurs bons sujets au sacerdoce, à la vie religieuse et aux professions libérales.

Comme ailleurs, les plus anciennes écoles primaires valaient, en général, beaucoup mieux que celles de nos jours. Elles étaient alors sous la direction exclusive des pasteurs, qui savaient choisir des maîtres sérieux et chrétiens, capables de donner à leurs élèves une instruction solide et une éducation distinguée.

Plus tard, avec le prélevé légal, les écoles primaires passèrent sous le contrôle légalement et pratiquement exclusif des commissions scolaires, composées, souvent, d'hommes extrêmement illettrés. D'où un choix souvent ridicule des maîtres, et l'abaissement continu du niveau des classes.

"Dans une campagne, — disait M. le Maire de Montréal, le 5 mai 1905, ainsi que l'a rapporté *la Patrie* de cette date, — si le curé est écarté de la commission scolaire (ce qui est ordinairement le cas), " s'il ne la dirige pas, s'il n'en est pas l'âme, tout y

" marche de travers. J'ai vu moi-même, à la campagne, des commissions scolaires élues par les contribuables, par des pères de famille, composées, en majorité, d'hommes qui ne savaient ni lire, ni écrire." (Note G à la fin du volume.)

Selon toute apparence, le premier instituteur de L'Acadie a été le sieur Louis Gabouriaux. Il demeurait en cette paroisse, le 26 septembre 1810, où, qualifié *maître-d'école*, il assistait au testament solennel de Cécile Smith, épouse de Louis Rémillard, reçu par le notaire Pierre Lanctôt.

Un M. Hoffey, *dit maître-d'école*, et de L'Acadie, y fit baptiser un enfant le 18 novembre 1816.

Joseph Alexandre Sabatté, qui épousa, à L'Acadie, le 3 septembre 1827, Euphrasine Poutré, veuve du docteur Rogers, y a longtemps enseigné. C'était, en même temps, un crieur public et un huissier, qui mourut hôtelier.

Il tenait ses classes dans le haut des *Salles-des-habitants*, après la construction du presbytère actuel.

Pour séparer les filles des garçons dans les classes, comme on essayait de le faire dès lors, selon l'esprit de l'Église, qui est encore le même (les écoles composées de filles et de garçons s'appelant *écoles mixtes*), la fabrique, dirigée par M. Paquin, fit construire, en 1828, pour les filles, la maison de pierre qu'elle possède encore à l'ouest du presbytère et sur son terrain, et pour laquelle elle paya 1439 francs de ses deniers.

Sous M. Crevier, les écoles se multiplièrent et firent des progrès. Il écrivit lui-même à Mgr de Montréal,

le 29 août 1838, qu'il y avait sept écoles dans sa paroisse, et qu'elles étaient fréquentées par 202 enfants.

D'après la lettre de M. Crevier, il y avait deux écoles, au village: l'une au presbytère pour les garçons, tenue par M. Tugault, avait 34 élèves; l'autre, celle des filles, à la maison de pierre, dirigée par Mme Tugault, née Hortense-Eugénie Bouc, était fréquentée par 25 élèves.¹

Un M. Berthelot tenait l'école de la *Carrière*, et avait 15 élèves.

Une veuve respectable (*sic*) présidait à l'école du Haut de la Rivière, qui se composait de 12 élèves.

L'instituteur de la Grand'Ligne était Ignace Bernier. " Il ne fait pas de philosophes,— disait M. Crevier,— " mais il enseigne le catéchisme." Son école était suivie de 51 élèves.

L'école mixte de Benziger, au *Ruisseau-de-Belle-Corne* (*sic*), avait 40 élèves.

Enfin, l'école mixte de François Nicolas, fréquentée jusque-là par environ 25 élèves, était vacante, son titulaire étant en prison à Montréal, accusé de haute trahison.

Sous M. LaRocque, les écoles progressèrent encore. La fabrique vota 400 piastres le 21 janvier 1841, pour la construction d'une école à la Grand'Ligne, aujourd'hui de Saint-Blaise, et 12 piastres par mois, pour le

¹ M. et Mme Tugault (nés en France) suivirent ensuite M. LaRocque à Saint-Jean, où ils n'élevèrent qu'un fils, qui devint avocat, et qui mourut sans enfant. Mme Tugault, décédée longtemps après son époux, donna presque tous ses considérables biens aux Sulpiciens de Montréal, qui ne la connaissaient pas, en reconnaissance de ce que leurs anciens les avaient protégés, elle et son mari, à leur arrivée en Canada.

soutien de l'instituteur, ce qui fut payé pendant quelques années.¹

Plus tard, MM. Martineau, Gervais, Duquet, Maucotel, et Liénard enseignèrent avec succès, au village, ainsi que Mlles Poirier, Boire et autres.

En 1907, il y avait encore six écoles dans la paroisse, avec les titulaires suivantes : au village, Mlles Masse et Martin ; en haut de la Rivière, côté est, Mlle Boulerice ; à Bon-Jarrêt, Mlle Lécuyer ; aux Concessions, Mlle Morin ; au Ruisseau-des-Noyers, Mlle Sicotte ; et à Belle-Corne, Mlle Thérèse Gagnon.

Ces six écoles étaient fréquentées par environ 190 élèves.

Il est sorti des anciennes écoles de L'Acadie, pour les collèges classiques et autres écoles, plusieurs jeunes gens, qui sont entrés plus tard dans les professions libérales, et qui ont fait honneur à leur paroisse natale.

Pour l'exercice de 1907-08, la commission scolaire était composée de MM. Israël Brunelle, président, J.-Bte Déland, Ignace Gélinau, Hilaire Senécal et Maxime Coupal, commissaires, et de M. J.-Bte Brault, secrétaire-trésorier depuis 30 ans.

Les protestants ont aussi une école dissidente.

¹ L'emplacement de cette école appartient encore à la fabrique de L'Acadie.

CHAPITRE DOUZIÈME

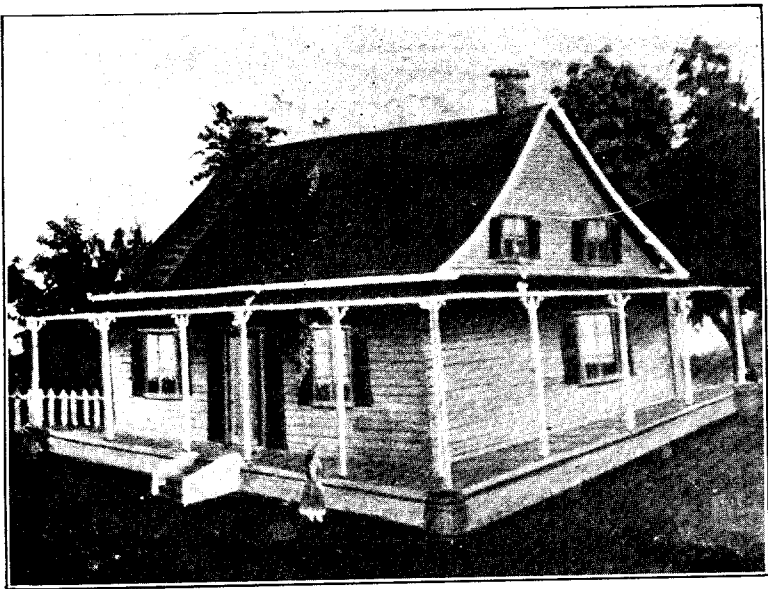
Les plus anciens marchands et les hommes de profession de L'Acadie

Les hommes de profession, menant un train de vie plus dispendieux que celui des marchands, et ayant besoin d'une clientèle plus riche que celle de ces derniers, ne peuvent arriver dans une place nouvelle qu'après ceux-ci et qu'au moment où le nouveau centre est déjà fort et bien organisé.

C'est ce qui eut lieu à L'Acadie. Les marchands y vinrent d'abord, puis les médecins, les notaires, et même les avocats.

Le plus ancien marchand de L'Acadie a été le sieur J.-Bte Montsénis du Biat, natif de Vienne, en France, qui, déjà domicilié à L'Acadie, s'y maria le 26 septembre 1785.

M. Jacques-Clément Herse y vint ensuite et y fit longtemps le commerce. C'était un Français, probablement un royaliste dégoûté de la Révolution, un véritable aristocrate, peut-être même un noble; car son argenterie, actuellement en possession d'un notable du village de Napierville, porte des armoiries. Ses cuillères, entre autres objets, portent son monogramme mêlé à celui de son épouse, et un écu surmonté d'une dextrochère tenant une clef. Après avoir perdu sa première épouse, qui lui avait laissé un fils, mort céliba-



MAISON DE M. NARCISSE BRAULT
Sur la rive occidentale de la Petite-Rivière-de-Montréal, à L'Acadie

taire, il se remaria, au Canada, à Mlle Marguerite Lacroix, sœur de Paul Lacroix, qui a fait tant de *procès-verbaux* pour L'Acadie, et de Joseph Lacroix, tous deux de cette paroisse, et d'Hippolyte Lacroix, de Saint-Charles-sur-Richelieu. Il en éleva un fils, Jacques-Clément, baptisé à L'Acadie, en 1790, et deux filles, désignées plus tard sous le nom de *dames Herse*, Mlle Antoinette, mariée au protestant John Richardson, et qui n'eut pas d'enfant, et Mlle Sophie, baptisée en 1794, et qui mourut célibataire vers 1872.

Enfin, l'un des plus anciens et des principaux marchands de L'Acadie a été le sieur Pierre-Louis Girardin, qui, en 1811, épousa Mlle Rosalie Roy, fille du capitaine Laurent Roy.

On croit que le plus ancien médecin de L'Acadie a été le docteur Henry V. Rogers, qui avait été licencié en 1811. Avant lui, on allait quérir des médecins à Laprairie ou à Chambly. Il mourut assez jeune, puisque sa veuve s'est remariée, en 1827, à M. Sabatté.

Il y avait un autre médecin à L'Acadie, en 1817, le docteur Doucet. Il épousa en cette paroisse, en 1817, une Française, Mlle Julie-Olive Carpentier, du diocèse de New-York, en présence de messire Antoine Martin et de l'honorable Charles Grant. M. Roux, vicaire-général, leur avait donné dispense de deux bancs pour le diocèse de Montréal, et Mgr Connelly, celle de toute publication pour celui de New-York.

En 1818, M. Paquin écrivait à Mgr Plessis qu'il y avait, à L'Acadie, un docteur Doucet marié à une Française.

Après eux vinrent les docteurs Côte et Timoléon Quesnel.¹ Le docteur Côte, catholique peu fervent, contribua pour beaucoup au soulèvement des paroissiens de L'Acadie, en 1837 et 1838, et finit par s'enfuir aux États-Unis, où il devint ministre hérétique, ainsi que l'affirme M. LaRocque dans les *Mélanges Religieux*, et où, selon une tradition, il eut une fin bien misérable.

Le docteur Quesnel, au contraire, était un bureaucrate et prêchait le respect des lois. C'était le frère des avocats F.-Auguste Quesnel, député dès 1827, puis membre du *Conseil Spécial*, où, avec Neilson et Cuthbert, il vota contre l'Union des Canadas, et Jules-A. Quesnel, qui plaida contre les syndics du presbytère en 1822. Les patriotes, guidés par le Dr Côte, le clerc notaire Demers, et autres, lui ôtèrent sa commission de juge des petites causes ou de magistrat stipendiaire, et firent tant de tapage à sa maison en cette circonstance, que Mme Quesnel, Flavie Singer, y contracta le germe de la maladie qui la conduisit à la tombe. C'était le père de M. Jules Quesnel, de Saint-Jean, et de Mmes docteurs Basile LaRocque et Moïse Moreau, et de Mme Henri Hamilton, de Montréal. Il avait été licencié en 1822. Après s'être remarié à Mlle Bourgeois, à L'Acadie, il retourna à Boucherville, sa place natale, où il mourut vers 1865.

Vinrent ensuite les docteurs Walmsley, licencié en 1829, Basile LaRocque, et Guillaume Beaudriau, licen-

¹ M. Vital Bourassa, qui l'a bien connu, nous a assuré que le docteur Côte était Canadien français.

Un M. Quesnel, de Lachine, le docteur Charles Quesnel, signait *Thiênel*. (Dict. Gén.)



M. ET MME NARCISSE BRAULT

ciés en 1839. Le docteur LaRocque pratiqua, à L'Acadie, pendant plus de trente ans, et y éleva une grosse famille, dont les docteurs Henri, Emile, et Joseph LaRocque, pratiquant aux États-Unis.

C'était le frère du sixième curé de L'Acadie.

L'Acadie eut ensuite les docteurs Taupier, Coulombe, Sylvestre,... et Lécuyer, praticien actuel.

Au temps des docteurs Quesnel et LaRocque, on ne parlait pas encore d'appendicite, ni de pérityphlite; mais il y avait bien souvent des *inflammations de boyaux*. On ne doit pas, pourtant, se moquer du médecin; mais il le faut honorer, comme le dit l'Écriture, parce qu'il est nécessaire.¹

Les notaires le sont aussi, non pour la conservation de la santé ou de la vie, mais pour celle des biens temporels. Leur profession est tout de même, aujourd'hui, bien précaire, en cette province, et nous croyons qu'elle devrait être fusionnée avec celle de l'avocat.

Le premier notaire résidant à L'Acadie fut le notaire Pierre Lanctôt, frère, neveu, ou cousin du second curé de la paroisse, et arrivé pendant l'administration de ce dernier. Il avait reçu sa commission en 1809 et avait d'abord pratiqué à Laprairie, où il fit son premier acte portant minute le 20 novembre 1809, un acte de vente du capitaine Pierre Pinsonneau, de Saint-Philippe, à son frère Charles Pinsonneau, du même endroit, d'une terre de six arpents de largeur sur trente de profondeur, sise au *Ruisseau-la-Saline*, seigneurie *La Salle*, appartenant au sieur Christophe

¹ *Honora medicum propter necessitatem.* (Eccl. 38-1)

Sanguinet en procès avec le roi. Le notaire Lanctôt vint s'établir à L'Acadie de bonne heure en 1810; car il y était déjà domicilié, le 12 juin de cette année, où il fit son quatre-vingt-huitième acte. Il y demeurait encore, en 1820, où il fit la requête des habitants des Côtes demandant une paroisse; mais il retourna pratiquer à Laprairie, où il fit son dernier acte en 1859. Son greffe est à Montréal.

Le second notaire arrivé à L'Acadie fut le notaire Louis Decoigne, dont le nom patronymique était plutôt Decouagne, et dont les anciens prononçaient le nom comme s'il avait été écrit: *Dequâne*. Il n'avait été commissionné qu'à l'âge de quarante ans, le 28 avril 1807, et s'était d'abord établi à Saint-Philippe, où il pratiqua jusque vers 1815 qu'il arriva à L'Acadie, où il fit baptiser des enfants. Il y pratiqua ensuite jusqu'à sa mort arrivée en 1832, du *choléra-morbus*, laissant de son épouse, Marguerite Bezeau, trois fils, Louis-Mars qui lui succéda comme notaire à L'Acadie, Pierre-Théophile, notaire, qui a pratiqué à St-Cyprien, et Théodose, qui n'eut pas de profession, et plusieurs filles, dont Henriette, déjà mariée au notaire J.-Bte Lukin, pratiquant à Saint-Cyprien, dont elle a été la première épouse; Aurélie aussi déjà mariée à un M. Lévesque, et qui épousa ensuite Alexis Dubord dit Latourelle, de Saint-George d'Iberville, et Mlle Adelaïde, qui mourut la même année que son père, aussi du choléra. Il mourut à 65 ans, et son greffe est à Saint-Jean.

Le troisième notaire de L'Acadie, dont le greffe est aussi à Saint-Jean, fut le notaire Louis-Laurent Ar-

chambeault, qui avait été commissionné en 1820, et qui y pratiqua jusqu'à sa mort arrivée en 1859, à 63 ans.

Il était fils de Jacques Archambeault, de la Longue-Pointe, et avait épousé, en 1824, à L'Acadie, Emérentienne Denault, fille d'Hippolyte Denault, de Laprairie.

Il y avait plusieurs amis à ses noces, entre autres le notaire Pierre-Paul Démaray et son épouse, Jovite Porcheron, de Saint Jean,¹ le docteur Timoléon Quesnel et son épouse, etc., etc.

Le quatrième notaire de L'Acadie a été le notaire Louis-Mars Decoigne, fils du précédent du même nom. Il avait été commissionné, en 1827, et avait d'abord épousé Henriette-Elmina Hammond, protestante, qui abjura l'hérésie, à L'Acadie, en 1832, et en avait élevé trois filles, Laura, Élise, et Cornélia; puis en secondes noces, Caroline Auclair, fille de Joseph Auclair, qui lui a survécu, et de laquelle il éleva deux fils, Horace et Melville, qui moururent aux États-Unis, comme leur mère.

Le notaire Louis-Mars Decoigne était de haute stature, avait le teint clair, et parlait parfaitement l'anglais. Il mourut de consommation pulmonaire, en 1857, à 59 ans, et son greffe est à Saint-Jean.

Vinrent ensuite le brave notaire Eugène Archambeault, commissionné en 1857, et pratiquant actuellement à Saint-Jean; le notaire Charles-Thomas Charbonneau, qui pratiqua ensuite à Saint-Jean, où son greffe se trouve actuellement en dépôt chez le notaire

¹ Mme Démaray. par son premier époux, était la mère du Père D. Dandurand, O. M. I.

A.-N. Déland, et qui mourut vers 1892, laissant son épouse, Marie-Louise Lacroix, petite-fille d'Hippolyte Lacroix, frère de Mme Herse; et le notaire Hyacinthe Côté, dont le greffe est à Saint-Jean, second époux de Charlotte Roy, fille du capitaine Pierre Roy, tous deux commissionnés en 1859.

On peut aussi croire qu'il y eut autrefois des avocats résidant à L'Acadie. Du moins, Jacques-Clément Herse, avocat, y fut inhumé, en 1816, à 26 ans, ayant été baptisé en 1790. Il fut, au moins, le premier avocat né à L'Acadie. Il était l'époux de Luce Robitaille, consanguine de cet ancien M. Pierre Robitaille, qui avait été curé de Rimouski, de Saint-Philippe, de Saint-Charles, et de Sainte-Marie-de-Monnoir, et qui venait si souvent en visite à L'Acadie. Il laissa deux filles, qui héritèrent des dames Herse, et qui vécurent au comté de Rouville.

John Lennox, un autre avocat, abjura l'hérésie, à L'Acadie, en 1832, à 30 ans, en présence de messire Étienne Lavoie, qui le baptisa sous condition. Il eut pour parrain Patrick Buckley, écuyer, et pour marraine, Mlle Marie-Anne Lennox.

Plusieurs sommités ont apposé leurs signatures à l'acte de son baptême.

Lorsque les hommes instruits d'une paroisse ont du patriotisme, et qu'ils sont bons chrétiens, ils y peuvent faire beaucoup de bien par leur initiative et leurs bons exemples. Si, en outre, ils ont reçu une bonne éducation, ils peuvent aussi beaucoup contribuer au maintien de la respectabilité et du bon ton.



LE R. P. STANISLAS BRAULT, O. M. I.
Né à L'Acadie

CHAPITRE TREIZIÈME

Les Officiers et les Orgues de l'église de L'Acadie

Les officiers de l'église doivent tous être de bonnes mœurs et de bonne réputation, et bien qualifiés pour leurs charges respectives, puisque ce n'est qu'à défaut de clercs, et par privilège, qu'ils exercent leurs fonctions. Sans ces qualités ils ne peuvent être engagés comme tels, ou, déjà engagés, ils doivent être congédiés.

Selon toute apparence, Sylvain Dupuis, puis Nicolas Garand, ont été les premiers bedeaux de la paroisse. Ils ont, en effet, assisté à un si grand nombre de sépultures, dès l'origine de l'église et du cimetière, que l'on peut croire qu'ils étaient bedeaux.

Michel Tremblay était bedeau en 1814, ainsi qu'il est dit dans un acte de cette année, et Elie Caisse, en 1822, selon des actes des 18 et 22 mai de la même année.

J.-Bte Dubé a été bedeau de 1825 à 1851, où il fut remplacé par son fils, qui se noya, en 1854, à 28 ans, dans la rivière Yamaska, pendant une promenade qu'il était allé faire à Saint-Hyacinthe. Son corps fut inhumé à L'Acadie, le 7 septembre de cette année.

Ses successeurs furent, entre autres, Clément Marsan,

qui a été bedeau une douzaine d'années; Joseph Godreau qui a été engagé en 1874; Alfred Dubé, engagé en 1880, et Adélard Marier, le bedeau actuel, en charge depuis le 1er septembre 1894.

Ces messieurs eurent d'abord de belles robes toutes galonnées, que leur fournissait la fabrique, et qui leur duraient une douzaine d'années chacune.

Quant aux maîtres-chantres, Louis Guérin-Lafontaine en a probablement été le premier. Il est certain, du moins, qu'il l'a été dès les premiers temps de la paroisse, et qu'il a chanté longtemps. Il était chantre en 1800, on le voit aux comptes de la fabrique, et il l'était encore, en 1827, le 23 janvier, au mariage de sa fille, Romaine, avec Pierre L'Heureux, père des sieurs Pierre et Joseph L'Heureux, de L'Acadie, et aïeul du sieur Pierre-I. L'Heureux, de la banque de Saint-Jean.

De 1849 à 1854, le maître-chantre a été Olivier Hébert.

Il fut remplacé par le sieur Narcisse Brault, qui remplit cette charge, à L'Acadie, pendant plus de 30 ans. Il avait, auparavant, été maître-chantre à Saint-Luc et à Saint Jacques-le-Mineur.

M. Brault était un brave Acadien, un citoyen fort respectable et un bon chrétien. Marié à Mlle Marie Toupin, il en éleva une nombreuse famille, dont deux prêtres, trois religieuses, et plusieurs bons citoyens. (Note H.)

Ses successeurs furent MM. Maucotel, qui exécutait parfaitement le plain-chant, Maxime Coupal, dont la



LE R. P. JOSEPH BRAULT, S. J.
Né à L'Acadie

voix est sonore, et plusieurs autres, qui se succèdent à de courts intervalles.

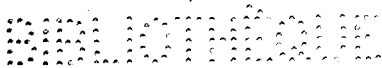
Il n'y eut d'abord, à L'Acadie, comme en bien d'autres paroisses rurales, que du plain-chant, sans aucun instrument, si ce n'est, peut-être, qu'on employa des orgues à manivelle, ou des serpents, comme on le fit à Saint-Luc.

Le premier orgue à tuyaux, que la fabrique acheta en 1832 après avoir voté 12,000 francs pour le payer, et qui avait été fabriqué par Joseph Bourdon, fut inauguré le 25 juillet 1833. Il avait été accepté sur l'expertise de M. Alexandre Duff, qui reçut 90 francs en 1833, et de M. Gauvreau, qui en fut sans doute le premier organiste régulier, puisqu'il reçut comme salaire 373 livres et 10 sous en 1833, et 180 livres pour trois mois de service en 1834.

Cet orgue dura jusqu'en 1869, où il fut remplacé par l'orgue actuel, construit par Louis Mitchel, de Montréal, et payé 5,400 francs, le vieil orgue ayant été donné en à compte à raison de vingt-cinq piastres.

L'orgue est de tous les instruments celui qui imite le mieux la voix humaine, et qui soutient mieux le plain-chant. L'Église le tolère aux conditions posées par Pie X dans son *Motu-Proprio* de 1903, c'est-à-dire qu'il ne doit jouer que des morceaux graves et capables de porter à la piété, et qu'il lui est défendu de noyer les voix des chantres au point d'empêcher de comprendre leurs paroles.

Les orgues trop puissantes, comme nous l'avons



toujours cru, sont donc des hors-d'œuvre et des contre-sens, qu'il faudra faire disparaître.

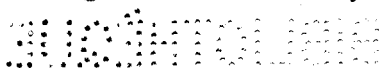
Il est difficile parfois, à la campagne, de trouver des organistes bien qualifiés. Cette difficulté s'est aussi rencontrée, à L'Acadie.

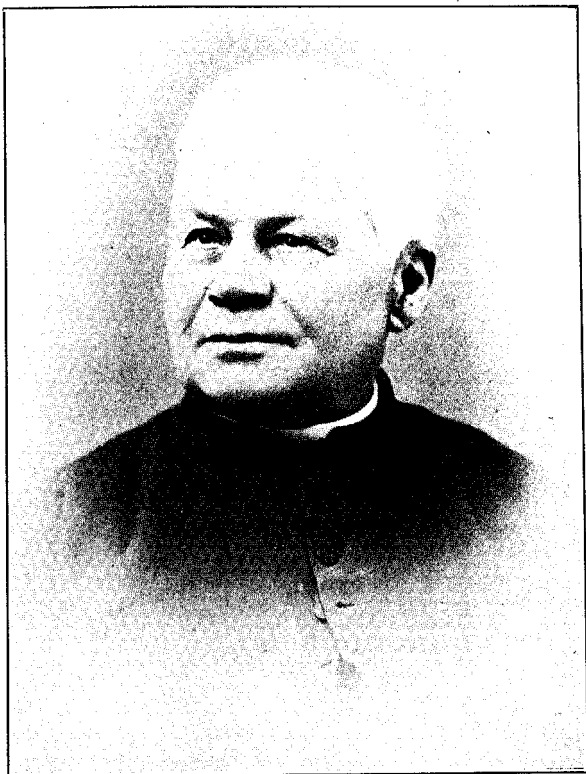
Ainsi, en 1840, à son arrivée à L'Acadie, M. LaRocque dut écrire à Mgr Bourget qu'il y avait trouvé un assez bon orgue, mais qu'il n'y avait pas d'organiste. Il demandait, dans la même lettre, la permission de prendre de l'argent à la fabrique pour faire apprendre la musique à quelque jeune fille de talent, qui pourrait ensuite toucher l'orgue, si toutefois Sa Grandeur, malgré sa répugnance, voulait autoriser une femme à toucher un orgue à l'église.

Mgr de Montréal n'ayant pas accordé cette permission, M. LaRocque finit par faire toucher son orgue par le protestant John Richardson, époux de Mlle Antoinette Herse.

Sous M. Ricard, il n'y eut pas de musique à l'église, faute d'organiste de son goût ; mais, en 1850 et en 1851, l'orgue fut joué par Mlle Rouxel. Puis il fut confié à Mlle Charlotte Roy, qui le toucha jusqu'à son mariage au docteur Régnier, en 1853. Charlotte Roy, remariée plus tard au notaire Côté, fut encore organiste, de 1870 à 1876, où elle fut remplacée par Mlle Hermine Roy, fille du sieur Lévi Roy. Puis, les organistes furent, entre autres, Mme L'Heureux (née Filion, de Saint-Jacques-le-Mineur), et Mlles Maucotel, Desnoyers, et Bourassa, l'organiste actuelle.

Les organistes doivent toujours se souvenir que le





M. L'ABBÉ MÉDARD BOURASSA
Né à L'Acadie

principal, pour l'orgue, est d'accompagner le chant grégorien, et que, à la rigueur, ils pourraient fort bien se dispenser de jouer aucun autre morceau. Les fidèles n'en seraient peut-être que plus recueillis et plus attentifs aux saints mystères.



CHAPITRE QUATORZIÈME

La Cloche de L'Acadie

Selon toute apparence la paroisse de L'Acadie a été six ans sans cloche, et n'en eut toujours qu'une ensuite, depuis 1790, où fut achetée la cloche actuelle.

Cette cloche, d'environ 600 livres, et payée 2,100 francs, a été achetée à Montréal, et bénite par M. Lancto, le 8 juin 1790, deux jours avant la fête de Sainte-Marguerite.

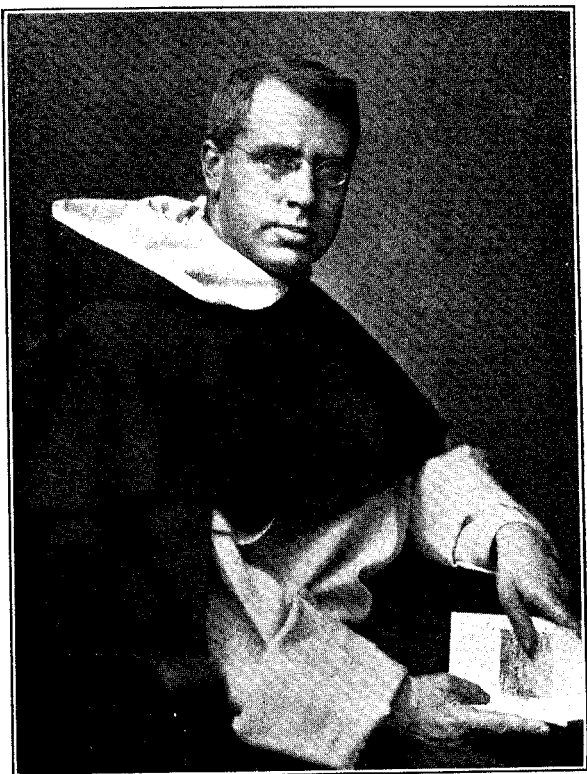
Elle eut pour parrain le capitaine Laurent Roy, et pour marraine, dame Marie-Anne Brosseau, épouse du capitaine (plus tard major) Constant Cartier.

Elle fut d'abord placée sur l'ancien presbytère-chapelle, avant la construction de l'église, puis au clocher, qu'elle fait beaucoup osciller lorsqu'elle sonne.

Depuis 117 ans, donc, elle appelle aux offices, et sonne aux baptêmes, aux mariages, aux sépultures, etc., et s'associe à toutes les joies et à toutes les douleurs de la paroisse.

Elle a le son doux et argentin, donne la note *do* aiguë, et s'appelle *Marie-Marguerite*.

La collecte à sa bénédiction a donné 28 francs.



LE R. P. ALCIDE BROSSÉAU, O. F. P.
Né à L'Acadie

CHAPITRE QUINZIÈME

Les Enfants de L'Acadie consacrés à Dieu

L'Acadie a donné sept prêtres à l'Église, quelques jeunes gens à des communautés d'hommes, et plus de soixante religieuses au cloître.

Nous parlerons d'abord des prêtres, puis des religieuses.

§ I — Les Prêtres

I.— Le premier prêtre né à L'Acadie a été M. Médard Bourassa, né le 18 janvier 1818, du sieur François Bourassa et de dame Geneviève Patenaude. Il fut ordonné prêtre dans l'église même de L'Acadie, le 5 mai 1844, avec deux autres pères de la communauté, où il était d'abord entré, selon la relation suivante, que M. LaRocque a écrite aux archives de la paroisse, et que nous allons citer :

" Le cinq mai mil huit cent quarante-quatre,
" dimanche, solennité des apôtres S. Philippe et
" S. Jacques, Monseigneur Remi Gaulin, évêque de
" Kingston, etc., à la demande de Mgr Ignace Bourget,
" évêque de Montréal, a ordonné prêtres trois frères
" de la société des Oblats, savoir : le frère Médard
" Bourassa, de cette paroisse, le frère Fisette, de
" Contrecoeur, et le frère Laverlochère.

" Etaient présents à l'ordination, M. Migneault,
 " curé de Chambly, M. Prince, chanoine, M. Plamon-
 " don, prêtre de la cathédrale, M. Papineau, curé de
 " Saint-Luc, et les révérends Pères Oblats Honorat,
 " supérieur, Telmont, Baudrand, Allard, Léonard et
 " Dandurand.

" Le lendemain, lundi, 6 mai, par autorisation de
 " l'Évêque, le Père Bourassa est allé dire sa première
 " messe dans la chambre de son père, dangereusement
 " malade, et qui avait été administré, samedi, la veille
 " de l'ordination de son fils. (Sa maladie laissait si peu
 " d'espoir de guérison, que l'on pensait généralement
 " que son fils dirait sa première messe pour le repos
 " de son âme.)¹

" Le Père Laverlochère a dit une messe basse, sa
 " première, dans cette église, à huit heures.

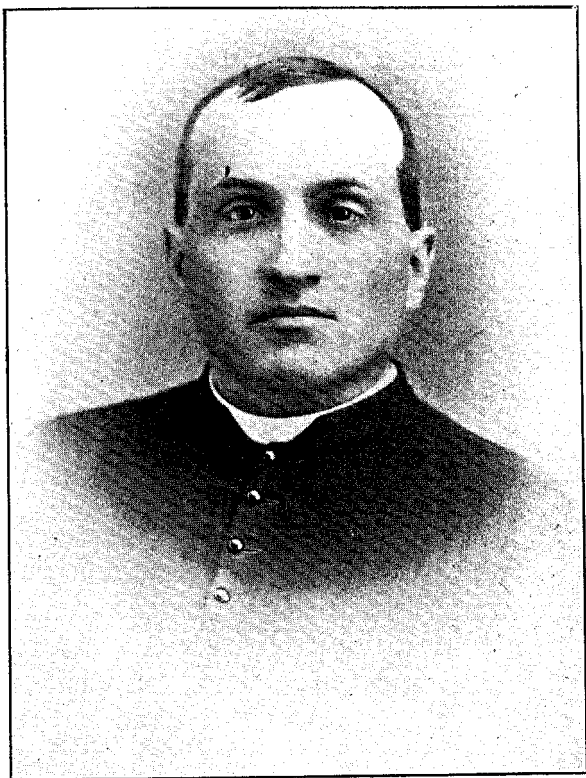
" A 9 heures, le Père Fisette chantait une grand'-
 " messe solennelle, l'Évêque présent, à la suite de laquelle
 " ces trois nouveaux prêtres se réunissaient en chasuble
 " au pied du grand autel, où ils avaient été ordonnés
 " la veille, pour entonner tous trois ensemble et
 " chanter le *Te Deum* d'actions de grâces.

" A midi tous ces messieurs partaient pour retour-
 " ner chez eux à Longueuil.

(Signé) " C. LAROCQUE, *Ptre* "

M. Médard Bourassa mourut en 1896, à Longueuil.

¹ M. Bourassa, père, était si malade que, après l'avoir administré, M. LaRocque lui fit ses adieux, ajoutant: " Nous nous reverrons dans l'autre monde." — " J'espère bien, — lui dit M. Bourassa, — que nous nous verrons encore dans ce monde-ci." Il vécut encore 25 ans.



M. L'ABBÉ AMÉDÉE GODIN
Né à L'Acadie

II.—Le Père Augustin Régnier, jésuite, né le 21 août 1821, du sieur Augustin Régnier et de Dame Angélique Gagnon, fut ordonné prêtre en 1855, et mourut, à New-York, en 1883.

III.— Le père Stanislas Brault, oblat de Marie-Immaculée, né le 20 janvier 1856, du sieur Narcisse Brault et de dame Marie Toupin, est actuellement au juniorat d'Ottawa.

IV.— Le Père Joseph Brault, jésuite, frère du précédent, né le 16 septembre 1858, fait actuellement du ministère paroissial au côté américain du Sault-Ste-Marie.

V.— Le Père Brosseau, dominicain, fils du sieur David Brosseau et de dame Marceline Lamoureux, demeure actuellement à l'église Saint-Jean-Baptiste, d'Ottawa.

VI.— M. Amédée Godin, né le 19 février 1859, du sieur Laurent Godin et de dame Marguerite Longtin, fut ordonné prêtre le 15 juillet 1885, et mourut le 22 février 1904, à l'asile Saint-Benoît-Joseph-Labre, Longue-Pointe, dont il était chapelain.

VII.— M. Émile Roy, chanoine titulaire de la cathédrale de Montréal, et chancelier du diocèse, né, le 11 février 1868, du sieur Philippe Roy et de dame Joséphine Roy, fut ordonné prêtre le 16 juillet 1893.

L'Acadie a aussi donné au sanctuaire M. Jules LaRocque, fils du docteur Basile LaRocque et de dame Mélanie Quesnel, mort diacre vers 1868, au moment

qu'il se disposait à suivre, à Saint-Hyacinthe, son oncle, Mgr Charles LaRocque.

II. — Les Religieuses

Nous devons les renseignements que nous donnons ici à plusieurs supérieures de communautés religieuses et à Mlle Azélie Brault, maintenant Mme Henri Desranleau, qui nous a fourni, sur la matière, des tableaux étonnamment complets.

Comme les jeunes filles de L'Acadie sont entrées en treize communautés différentes, nous en parlerons en autant de points distincts, et nous donnerons les noms et prénoms des sujets, et leurs noms de religion, ainsi que les prénoms de leurs pères, et la date de leur profession, si nous la connaissons, et celle de leur décès, si déjà elles ne sont plus.¹

Il nous a été impossible de faire imprimer les intéressantes notices biographiques et nécrologiques, qui nous ont été fournies par plusieurs communautés, sur des religieuses défuntes venues de L'Acadie; mais nous serons heureux de les communiquer privément aux familles intéressées qui le désireraient.

I. — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, fondée en 1642, par Mlle Jeanne Manse :

Sr Sophie Darche, fille de	—	1846-1847
----------------------------	---	-----------

Sr Eulalie Quesnel, fille de Timoléon		1846-1903
---------------------------------------	--	-----------

¹ On nous pardonnera de ne pas avoir nommé les plus récentes professes.



MÈRE MARIE LÉONIE

Fondatrice et Supérieure générale des Petites Sœurs de la Sainte-Famille, Sherbrooke, P. Q. Née à L'Acadie.

Sr Hermine Roy, fille de David	1855-1884
Sr Philomène Milotte, fille de Jean	1858-1867
Sr de Brésoles, Adéline Roy,	
fille de David	1859-1884
Sr Delphine Brault, fille de Narcisse	1858- —
Sr Mélanie LaRocque, fille de Basile	1864-1871
Sr Mélanie Ranger, fille de François.	
Sr Ste-Thérèse, Élisabeth Brault, fille de Narcisse.	

*II.—A la Congrégation de Notre-Dame, fondée en 1653,
par la Vénérable Marguerite Bourgeois :*

Sr St-Amédée, Célanire Bissonnette, fille d'Isaïe,
1865.

Sr St-Synclétique, Adèle Mailloux, fille d'Édouard,
1865-1900.

Sr Ste-Sylvie, Hermine-Aurélie LaRocque, fille de Ba-
sile, 1866-1875.

Sr St-Isaïe, Léa Bissonnette, fille d'Isaïe, 1881.

Sr Ste-Sylvie, Joséphine Desranleau, fille d'Édouard,
1882.

Sr St-Calixte, Marguerite-Amanda Brault, fille de
Narcisse, 1884-1898.

Sr Marie des Séraphins, Emma-Alexina Brosseau,
fille de David, 1887.

Sr St-Cyrille de Rome, Hedwige Poissant, fille de
Julien, 1899.

Sr St-Henri de Suède, Agnès Desranleau, fille de
Henri, 1900.

III.— A l'Hôpital-Général des Sœurs Grises de Montréal, fondé par la Vénérable Madame d'Youville, en 1747 :

Sr Ste-Célénie, Rose-Anne Brunelle, fille de Louis,
1898-1900.

IV.— A la Providence de Montréal, fondée en 1843, par Mgr Bourget et Madame Gamelin :

Sr Marie-Anne, Marie-Anne Terrien, fille de Jean.

Sr Hippolyte, Philomène Terrien, fille de Jean.

Sr Marie-Arsène, Julienne Rémillard, fille de Jacques.

Sr Marie Sylvie, Delphine Godin, fille de Laurent.

Sr Marie-Émilienne, Alphonsine Desnoyers, fille de Joseph.

Sr Marie-Lucie, Eugénie Godin, fille de Laurent.

Sr Marie-Thérèse d'Avila, Alice Brosseau, fille d'Hercule.

Sr Jean-Joseph, Léona Brosseau, fille d'Hercule.

Sr — Blanche Brosseau, fille d'Hercule.

Sr Marie-Joseph, Marie-Louise Brosseau, fille de Joseph.

Sr Marie-Azélie, Marie-Louise Déland, fille de Joseph.

Sr Marie-Amédée, Émilie Berthiaume, fille d'Isaïe.

Sr Marie-Élise, Julie Toupin, fille de J.-Baptiste.

Sr Marie-Jean-Louis, Alphonsine Toupin, fille de J.-Baptiste.

Sr Marie Thècle, Albine Déland, fille de Julien.

Sr Alphonsine-Marie, Marie Déland, fille de Julien.

Sr Mélanie Lécuyer, coadjutrice, fille de Pierre. Décédée en 1905.

V.— *Chez les Sœurs de Ste-Anne, de Lachine, fondées par Mgr Bourget et Sr Marie-Anne, en 1850.*

Sr Marie-Valérie, Olivine Poissant, fille de Laurent.

Sr Marie-Valérie, Eugénie Poissant, fille de Laurent.

Sr Marie-Émérence, Alphonsine Poissant, fille de Laurent.

Sr Marie-Pélagie, Hermine Desprinces, fille de Pierre.

Sr Marie du Précieux-Sang, Marceline Lamoureux, fille de François.

Sr Marie-Anastase, Marie-Louise Lemieux, fille d'Isaïe.

Sr Marie-Anastase, Sylvie Lemieux, fille d'Isaïe.

Sr Marie-Élisabeth du Portugal, Georgine Déland, fille de J.-Baptiste.

Sr Marie Constance, Victorine Déland, fille de Joseph.

Sr Marie-Claire du S. Sacrement, Joséphine Déland, fille de Joseph.

Sr Marie-Victoire, Marie-Louise Brault, fille de J.-Baptiste.

Sr Marie-Remi, Albertine Brault, fille de J.-Baptiste.

VI.— *Chez les Sœurs de Sainte-Croix, de St-Laurent, fondées en 1841, en France, établies en Canada en 1847.*

Sr Marie de Saint-Narcisse, Léa Toupin, fille de François.

Sr Marie de Saint-Charles, Marguerite Toupin, fille de François.

Sr Marie de Saint-Adrien, Élodie Perron, fille de Narcisse.

Sr Marie de Saint-Charles, Joséphine Desranleau, fille de Philippe.

Sr Marie de Ste-Victoire, Albine Simard, fille de J.-Baptiste.

VII.— *A la Miséricorde de Montréal, fondée en 1848, par Mgr Bourget et madame Rosalie Jetté :*

Sr Ste-Hélène, Philomène Fordais, fille de Prosper.

Sr St-Arsène, Agnès Bourgeois, fille de Moïse.

Sr St-François de Sales, Kate Haddeck, fille de Thomas.

VIII.— *Au Bon Pasteur de Montréal :*

Sr Marie de St-Jean Damascène, Alexine Déland, fille de J.-Bte.

Sr Marie de St-Jean, Alice Déland, fille de J.-Baptiste.

IX.— *Au Précieux-Sang de Notre-Dame de Grâce, fondé à St-Hyacinthe en 1861, par Mgr Joseph LaRocque et la Sr Gaouette :*

Sr Eugénie Ranger, fille de François.

X.— *Chez les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, d'Hochelaga, fondées en 1843, par Mlles Eulalie Durocher, Henriette Céré, et Mélodie Dufresne.*

Sr Jean-Baptiste Lagacé, fille de —

XI.— *A la Présentation de St-Hyacinthe, fondée en 1796, en France, et établie au Canada en 1853.*

Sr Philippe de Néri, Élise Desranleau, fille de Joseph, sr.

XII.— Chez les Clarisses de Marseille, France :

Sr Marie - Claire du Cœur Immaculé, Poméla Déland, fille de Joseph.

XIII.— Chez les Petites-Sœurs de la Sainte-Famille, de Sherbrooke :

MÈRE MARIE-LÉONIE, fondatrice et supérieure générale des Petites-Sœurs de la Sainte-Famille, pour le service matériel des collèges, séminaires et évêchés.

Mère Marie-Léonie naquit, à L'Acadie, en 1840, du sieur Joseph Paradis et de dame Émilie Grégoire, et reçut, au baptême, le nom de *Alodie-Virginie*.

Entrée d'abord chez les Sœurs de Sainte-Croix à Saint-Laurent de Montréal, elle passa bientôt dans l'Indiana, puis à Memramcook, N.-B., où elle fonda, le 5 octobre 1874, une très utile communauté, qui fut transportée à Sherbrooke, le 5 octobre 1895, et qui compte déjà 307 professes vivantes, ainsi que 151 novices et 23 postulantes, dispersées, les 481, en trente-deux maisons.

Mère Marie-Léonie est la sœur de l'honorable juge Paradis, du district d'Iberville, et l'arrière-petite-fille de M. François Roy, l'ancien, par son aïeule paternelle, Mme J.-Bte Paradis, père, née Isabelle Roy.

Consacrées à Dieu, les religieuses n'oublient ni leurs parents, ni leur paroisse. Elles prient et s'immolent avec générosité pour eux, et leur obtiennent sans doute bien des grâces, même à leur insu.

Il en est de même des prêtres, qui ont toujours (nous croyons qu'on peut le dire) un memento spécial pour leurs proches à chaque messe qu'ils célèbrent.

CHAPITRE SEIZIÈME

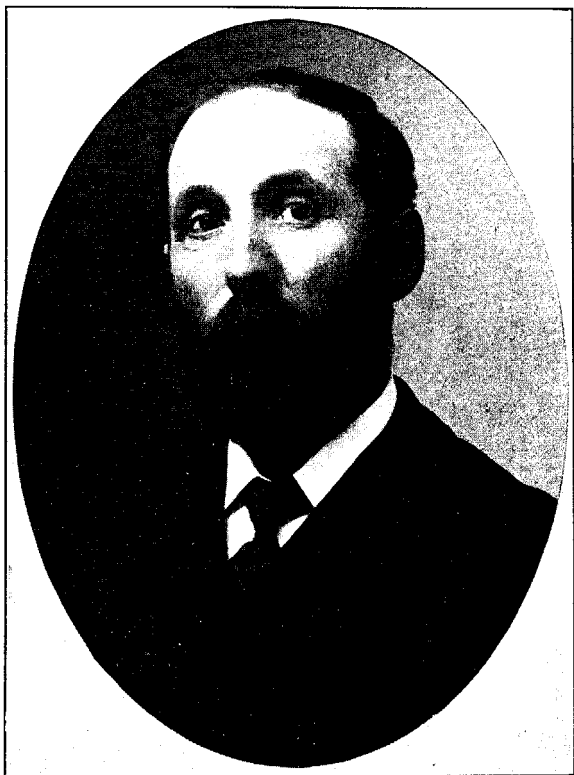
Les Maires de L'Acadie

Le maire est le président du conseil municipal et le premier magistrat d'une paroisse. D'où il suit que les paroissiens et les conseillers n'en doivent élire que de propres à leur faire honneur.

Depuis le 6 juillet 1855, où s'est établi le conseil municipal de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, L'Acadie a eu les maires suivants :

Pierre Roy	De 1855 à 1858
François Bourassa, M. P. P. . . . "	1858 à 1858
David Brosseau	" 1858 à 1860
Médard Déland	" 1860 à 1862
Pierre Roy	" 1862 à 1864
Jean-Anselme Brault	" 1864 à 1869
Laurent-Lévi Roy	" 1869 à 1870
David Brosseau	" 1870 à 1875
F.-X. Alfred Bourassa	" 1875 à 1877
Laurent-Lévi Roy	" 1877 à 1887
Joseph L'Heureux	" 1887 à 1894
Hercule Brosseau	" 1894 à 1899
Joseph L'Heureux	" 1899 à 1905
Henri L'Heureux	" 1905 à 1907
Philippe Desranleau	" 1907 à

François Bourassa était déjà député du comté de



M. PHILIPPE DESRANLEAU
Maire de L'Acadie en 1907 et 1908

Saint-Jean, lorsqu'il fut élu maire de L'Acadie. Il résigna en novembre de l'année de son élection comme maire, probablement avant de partir pour la session.

En 1907, le conseil municipal se composait de MM. Philippe Desranleau, maire, et de MM. J.-Bte Déland, Lévi Toupin, Ferdinand Bourgeois, Narcisse Bourassa, Hector Martin et Moïse Brosseau, conseillers, et de M. Cyrille Gagnon, secrétaire-trésorier.



CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

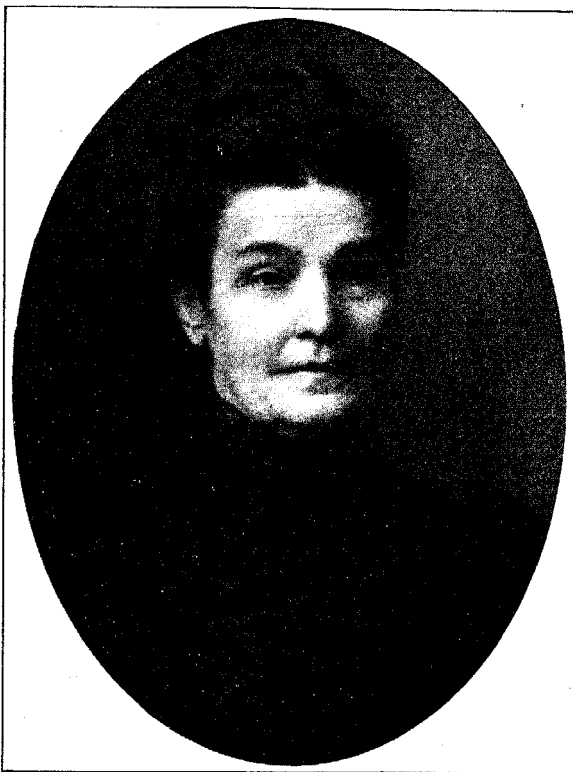
La Révolution de 1837-38 à L'Acadie

Les révolutions sont de terribles choses ! Malheur aux peuples qui s'y laissent entraîner.

Le Canada, soulevé par de mauvais tribuns et de méchants démagogues, a eu la sienne, en 1837 et en 1838, et en a horriblement souffert, surtout le district de Montréal.

Mais de toutes les paroisses qui y prirent part, malgré la défense des évêques et les remontrances des curés, que l'on a reconnu plus tard avoir été les plus sages, il y en a peu qui en souffrirent autant que L'Acadie. Des granges et des maisons y brûlèrent, des fermes entières y furent pillées et dévastées, le village presque anéanti, des paroissiens jetés en prison, puis déportés, etc., etc.

Les habitants de L'Acadie, il est vrai, avaient toujours eu un caractère un peu belliqueux, qu'ils avaient hérité de leurs ancêtres. Ils avaient une milice bien organisée, de vaillants capitaines et de bouillants soldats, et pendant la guerre de l'indépendance des États-Unis, et pendant la guerre de 1812. Ils fêtaient, chaque année, leurs capitaines respectifs, les sieurs Laurent et Joseph Roy, Constant-Marie Cartier, François Desranleau dit Châteauneuf, et autres.



MME PHILIPPE DESRANLEAU
Née Aglaë Toupin

Le 1er mai 1831, une centaine de miliciens arrivent chez le sieur Desranleau, leur capitaine, qui demeurerait au Ruisseau-des-Noyers, où demeurent aujourd'hui ses fils et petits-fils, MM. Édouard et Éphrem Desranleau, pour planter un *mai* à sa porte. Le banquet usuel était prêt. Mme Desrauleau, née Lucie Roulier (qui a vécu si longtemps), avait déjà préparé des gâteaux de toutes sortes, et fait rôtir quatorze dindons.

Mais la joie ne fut pas longue. On avait à peine commencé à élever le *mai* qu'une étemperche en tombe accidentellement sur le sieur Joseph Roulier dit Boucher, beau-père du capitaine, et le tue instantanément. Tout le monde en fut atterré. Le banquet n'eut pas lieu : les mets furent en grande partie envoyés chez les voisins et les pauvres.

Aussi, en 1837, lorsque la révolte éclata, plusieurs paroissiens prirent-ils fait et cause pour les *Patriotes*, et s'insurgèrent-ils contre la couronne anglaise. L'année suivante, à l'automne, ils se rendirent à Napierville avec d'autres, dans l'espoir illusoire que les fugitifs leur enverraient des armes des États-Unis.

Sir John Colborne, surnommé le *Vieux-Brûlot*, ayant appris ce qui se passait, lança des troupes sur Napierville, et se rendit lui-même à L'Acadie, où il logea au presbytère de M. Crevier, ses soldats bivouaquant au village et y semant la terreur.

Pendant la nuit un incendie éclate au village. Le tocsin appelle au secours : on court au feu de toutes parts ; mais on ne peut empêcher de brûler les maisons des sieurs Ranger, Auclair et Lanctôt, ni celle du sieur

J.-Bte Bissonnette, qui avait pris part à l'insurrection, à ce poussé par le docteur Côte.

Le feu prit aussi à la maison du notaire Louis-Mars Decoigne; mais on le combattit aussitôt, et une médaille de la sainte Vierge Marie, placée sur la maison en feu, par le clerc notaire Demers, acheva de la sauver.

Sir John, mis au courant de l'événement, parut croire à l'œuvre d'un incendiaire et être fort indigné. Il déclara même qu'il punirait le coupable, si on le lui montrait.

Mais, après le coup de Napierville, tout fut mis à feu et à sang, depuis le village de Saint-Cyprien jusqu'à et y compris celui de L'Acadie. Le jour, on voyait de gros nuages de fumée s'élever au loin, et, la nuit, le firmament reflétait la lueur des incendies, qui jetaient partout le deuil et la terreur.

Plusieurs paroissiens compromis furent arrêtés par les troupes et conduits à Montréal pour leur procès. Théodore Béchard, époux de Josephte Cartier, âgé de 47 ans, et père de dix enfants; Antoine Coupal-Lareine, aïeul de M. Maxime Coupal, âgé de 49 ans, et père de douze enfants; et Étienne Langlois, âgé de 25 ans, marié mais sans enfants, tous trois de L'Acadie, furent condamnés à mort. Leur sentence, pourtant, fut commuée en un exil à perpétuité. Ils furent déportés à la Nouvelle-Galles du Sud, où ils souffrirent affreusement, et d'où ils ne revinrent qu'avec d'effrayantes difficultés.

Le notaire Pierre-Théophile Decoigne, né, il est vrai, et baptisé à Saint-Philippe, le 13 mars 1808, mais élevé à L'Acadie, pratiquant à Napierville, et qui

avait pris part à l'insurrection, fut exécuté, à Montréal, le 18 janvier 1839.

François Nicolas, non marié, qui tenait l'école à l'encoignure du Ruisseau-des-Noyers et de la vieille montée de L'Acadie, qui avait enseigné la *contresigne*, et qui s'était d'ailleurs bien compromis, fut aussi exécuté, à Montréal, le 15 février 1839, à 44 ans.

Le capitaine Desranleau fut même arrêté, à son domicile, par les Volontaires. Un fragment de compagnie monte un jour au Ruisseau par la vieille montée et se dirige chez le capitaine. En arrivant, le sergent place un piquet de soldats à chaque angle extérieur de la maison. D'autres y pénètrent, s'emparent du brave homme, et l'emmènent prisonnier au village, où, après deux jours de détention, il fut remis en liberté.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Le Cimetière de L'Acadie

Le cimetière de L'Acadie est situé au nord et à l'est de l'église, sur la déclivité du terrain de la fabrique baigné par la Petite-Rivière-de-Montréal. Il y repose tant d'ossements et de corps, qu'il est presque impossible d'y faire une fosse, sans en couper quelques-uns. On y enterre depuis 124 ans.

C'est dans ce cimetière que M. Bourassa, natif de L'Acadie, a fait inhumer Jacques Hébert, le père de l'un des héros de son roman historique, Jacques et Marie.

C'est le grand dortoir de la paroisse. Il renferme des monuments de bois, de pierre, de marbre et de granit, où le temps, qui détruit tout, a déjà presque entièrement effacé plusieurs inscriptions. Ces épitaphes sont écrites en français ou en anglais, et renferment une partie de l'histoire de la paroisse.

En voici quelques-unes :

† J. H. S.—To the memory of Peter McDermott. Died April 1872, aged 68 years. A native of the parish of Gianaid, county of Longford, Ireland. May his soul rest in peace! Amen! ¹

¹ A la mémoire de Pierre McDermott. Décédé en avril 1872, âgé de 68 ans. Natif de la paroisse de Gianaid, comté de Longford, Irlande. Que son âme repose en paix! Amen!



M. FRANÇOIS BOURASSA, M. P.

Né à L'Acadie ; député du comté de Saint-Jean pendant 42 ans

† J. H. S.—To the memory of Catherine Salmon, wife of Peter McDermott. Died May 4th, 1839, aged 35 years. A native of the parish of Giannaïd, county of Longford, Ireland. May her soul rest in peace! Amen!

† To the memory of Michaël Dunn. Died May 17th, 1838, aged 68 years. A native of the parish of Hackett's town, Co. Wicklow, Ireland. May his soul rest in peace! Amen!

† To the memory of Margaret Byrne, wife of Michael Dunn. Died Oct. 10th, 1848, aged 72 years. May her soul rest in peace! Amen!

† J. H. S.—Sacred to the memory of Ann Jane Sheridan, wife of Sergt. Jas. York, late 71st Regt., who departed this life, 6th July, 1858, aged 47 years.

La prière lue sur les autres monuments irlandais: "Que son âme repose en paix!" n'existe pas sur celui-ci, peut-être parce que le sergent York, qui l'a fait écrire, étant protestant, ne voulut pas prier pour l'âme de son épouse.

On trouve aussi des monuments à la mémoire des Denison, des Ryan, des Callaghan, des O'Brien, des Smith, des McGinnis, etc., etc.

Chez les Canadiens ou Acadiens, plusieurs ont aussi des monuments, élevés à leur mémoire, entre autres les suivants: Paul Piédalue, décédé en 1859, âgé de 69 ans, et Marie-Louise Boudreau, son épouse, décédée en 1845, à 55 ans.

Charles Roy, décédé en 1860, à 75 ans, et Marie-Louise Cartier, son épouse, décédée en 1874, à 84 ans.

David Roy, décédé en 1870, à 79 ans, et Marguerite Dépelteau, son épouse, décédée en 1857, à 64 ans.

François Bourassa, décédé en 1869, à 84 ans; Geneviève Patenaude, son épouse, décédée en 1872, à 83 ans; François Bourassa, leur fils, ancien député du comté de Saint-Jean, décédé en 1898, à 85 ans. Sur ce dernier monument, commun aux trois, se lisent ces trois mots: *Foi, Vertu, Travail*, devise de l'ancien M. Bourassa.

Narcisse Brault, décédé en 1904, à 88 ans; Marie Toupin, son épouse, décédée en 1901, à 84 ans; leur fils Narcisse, décédé en 1854, à 17 ans.

Euphrasine Poutré, femme (*sic*) de J.-A. Sabatté, morte (*sic*) en 1832, à 38 ans. On lit sur ce monument les mauvais vers suivants :

Passants, respectez des cendres sacrées,
Qui, de leur vivant, furent vénérées.
Apprenez qu'une mort prématurée
N'a point respecté une femme aimée
Par son époux vivement affligé.

Elle était décédée du *choléra-morbus*.

La famille Robert.— C'est le plus riche, le plus apparent et le plus beau monument du cimetière. Il a été érigé par les soins des MM. Landry, prêtres, curés au diocèse de Springfield, et neveux de M. le curé Robert, à la mémoire de leur mère, de leur grand-mère, et d'autres parents inhumés à L'Acadie. Il a été placé à l'est de l'église, en face de la chapelle de la sainte Vierge.

On y lit les noms de Julie Robert, épouse de François Landry, née à Verchères en 1810, et décédée en 1887; de Marie-Reine Boisvert, épouse de J.-Bte Robert, décédée en 1861, à 80 ans;¹ d'Augustin Robert, décédé en 1857, à 23 ans; de Pélagie Robert, épouse d'Olivier Pichette, décédée en 1873, à 60 ans; d'Emma Pichette, épouse de J.-B. Brault, décédée en 1884, à 42 ans; et d'Olivier Pichette, décédé en 1899, âgé de 77 ans.

Les dames Herse ont aussi leur monument. C'est une planche de marbre fixée à l'extérieur du mur est de l'église et portant ce qui suit:

AUX DAMES HERSE

LA PAROISSE RECONNAISSANTE

26 SEPTEMBRE 1878

Les sieurs Isaïe Bissonnette, père de M. J.-Bte Bissonnette, de Saint-Blaise, et du notaire Achille Bissonnette, de Montréal, Laurent Roy, frère d'Eustache, Pierre L'Heureux, etc., y ont aussi de beaux monuments.

D'autres furent inhumés sous l'église, et n'ont pas pu avoir des monuments au cimetière.

Enfin, le plus ancien que nous y ayons trouvé est une vieille planche de bois, clouée au mur nord-ouest de l'église, et portant ces mots presque illisibles:

" Ici repose le corps de *gen le mai* (lisez Jean Lemay) décédé le 30 septembre 1818, âgé de 80 ans."

Tel nous apparaît le grand *dortoir* de L'Acadie. Il

¹C'est la mère de M. le curé Robert.

y règne un silence solennel. On y peut à l'aise méditer sur la mort et la vanité des choses humaines.

S'il y eut autrefois de l'orgueil et de l'opulence en cette paroisse, ceux qui eurent ces sentiments sont aujourd'hui bien humiliés ; car l'étranger, même le paroissien qui pénètrent à son cimetière, ne sauraient dire les noms de la plupart de ceux dont ils foulent les cendres.

Autrefois, le cimetière des enfants baptisés, qu'il convient de séparer du cimetière des adultes, était entre l'église et le presbytère actuel, dans un endroit aujourd'hui ombragé par un joli bocage.



CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Les ancêtres de la famille Roy, de L'Acadie

Nous croyons être agréable et utile à plusieurs de nos lecteurs, en leur donnant maintenant la notice généalogique de la famille Roy, de L'Acadie, l'une des plus anciennes, des plus nombreuses, et, pendant des années, des plus importantes de la paroisse, où elle est encore représentée.

I.— Le premier ancêtre de la famille Roy, de L'Acadie, s'appelait *Pierre*. Il était né à Saint-Michel-le-Clou, au diocèse de La Rochelle, en France, fils de Charles Roy et de Jeanne Boyer, et avait été baptisé en 1638.

Il est probable qu'il faisait partie du régiment de Carignan, arrivé dans la Nouvelle-France en 1666, et qu'il y fut licencié avec ce régiment ; car il s'établit à Montréal, en 1672, date du licenciement de cette troupe, et s'y maria, le 12 janvier de la même année, à Catherine Ducharme, baptisée à Saint-Benoît de Paris, en 1647, fille de Jean Ducharme et d'Anne Lelièvre.

Catherine Ducharme devait être ce que, dans le temps, on appelait une *filles du roi*, c'est-à-dire une bonne jeune fille pauvre élevée, en France, dans une maison de charité subventionnée par le roi, et envoyée en Canada pour y épouser quelque bon colon.

Ils vécurent ensuite à Laprairie, où ils firent baptiser presque tous leurs enfants ; mais ils moururent tous deux à Montréal, où ils s'étaient retirés, et où leurs corps furent inhumés, celui de l'épouse le 21 février 1719, et celui de l'époux le 28 octobre 1721.

L'aînée de leurs enfants, baptisée à Laprairie le 4 juillet 1674, sous le nom de Marguerite, devint religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, sous le nom de Sœur de la Conception, et fut supérieure à Louisbourg dans des temps bien difficiles. M. Faillon en a parlé dans la *Vie de la Vén. Marguerite Bourgeois*, fondatrice de cette communauté.

Quant à leurs autres enfants, nous ne parlerons que de Jacques, qui fut le second ancêtre de la famille Roy, de L'Acadie

II.— Jacques Roy, leur fils, sieur de Saint-Lambert, baptisé à Laprairie, le 13 mai 1688, épousa, à Montréal, le 24 novembre 1711, *Marthe-Marguerite French*, fille du diacre protestant *Thomas French* et de Marie Catlin.

Son épouse était née, le 22 mai 1695, à Deerfield, État de Massachusetts, d'où elle fut emmenée en captivité par les Abénaquis, le 11 mars 1704, à l'âge de huit ans, avec son frère et ses deux sœurs, et leur père, l'un des ancêtres des défunts Père French, jésuite, et Sr Saint-Damien, de la Congrégation Notre-Dame.

A son arrivée en Canada, elle avait été confiée aux Sœurs de la Congrégation, qui la firent baptiser, le 23 juin 1707, et qui firent ajouter au nom de *Marthe*

qu'elle portait déjà, celui de *Marguerite*, qui était celui de sa marraine.

Ils vécurent à Montréal, où ils firent baptiser leurs enfants, en particulier Laurent, le troisième ancêtre de la famille Roy, de L'Acadie, dont nous allons parler.

Après la mort de son premier époux, Marthe-Marguerite French se remaria à Jean-Louis Ménard, de qui elle eut une fille, qui, mariée elle-même au sieur Joseph-Amable Plessis-Bélair, devint la mère du onzième évêque de Québec.

III.—Laurent Roy, fils de Jacques Roy et de Marthe-Marguerite French, surnommé *King* ainsi que ses descendants (ce qui est la traduction du mot *Roy* dans la langue de sa mère), baptisé à Montréal, en 1725, s'y maria, le 22 avril 1748, à Catherine Cordier, âgée de 19 ans, fille de Gabriel Cordier et de Madeleine César dite Levrard.

Ile vécurent d'abord à Montréal, puis à Saint-Constant, et enfin à Contrecoeur, où ils moururent *munis*, tous deux, disent les actes respectifs de leurs sépultures, *de tous les secours spirituels de notre Mère, la Sainte Église Romaine*. Ils furent tous deux inhumés au cimetière paroissial, l'épouse, le 15 décembre 1795, à 66 ans, et l'époux, l'année suivante, le 16 octobre, à 71 ans, bien que l'acte de sa sépulture lui en donne 75.

Ils eurent plusieurs enfants, dont Laurent, François et Joseph, qui firent souche à L'Acadie, et dont nous allons parler en trois chapitres distincts, et plusieurs

filles mariées à l'église de Contrecoeur, dont 1° Marie-Anne, mariée à 24 ans, en 1774 au veuf Louis Tremblay, dont le corps fut inhumé dans l'Église de Contrecoeur, en 1794 ; 2° Catherine, qui, à 21 ans, épousa Joseph Ménard, de Saint-Ours, en 1778 ; Marie-Louise, baptisée à Contrecoeur, en 1760, et mariée, en 1780, à J.-Bte Marchesseau, de Saint-Charles-sur-Richelieu. Ce mariage fut célébré par M. Ménard, curé de Chambly, avec l'agrément de M. Martel, curé du lieu, et en présence de M. Porlier, curé de Saint-Ours. Les époux y signèrent eux-mêmes, ainsi que le père de l'épouse, qui, en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, signa : *lauran roy* sans majuscules, comme des prêtres même signaient à cette époque.

MM. Laurent, François et Joseph Roy, les premiers du nom à venir s'établir à L'Acadie, et Mgr J.-O. Plessis, évêque de Québec, par leur commune grand'mère, Marthe-Marguerite French, étaient donc cousins-germains, étant fils respectivement de Jacques Roy et Louise Ménard, frère et sœur utérins, enfants de la dite Marthe-Marguerite French, par ses deux époux successifs.

CHAPITRE VINGTIÈME

Laurent Roy, souche de la branche aînée de la famille Roy, de L'Acadie

Laurent Roy, fils de Laurent Roy et de Catherine Cordier, naquit à Saint-Constant, au comté actuel de Laprairie, le 4 décembre 1756; mais il fut élevé à Contrecoeur, où se trouvaient déjà ses parents, l'année suivante, où, le 12 mai, ils firent baptiser leur fille Catherine.

Il vint, vers 1776, à l'âge d'environ 20 ans, s'établir à la Nouvelle-Cadie, à l'est de la Petite-Rivière de Montréal, sur la terre aujourd'hui possédée et occupée par M. J.-Bte Godin, que son père lui avait acquise, en 1770, de la baronne de Longueuil, représentée par M. Deschambeault, son oncle, et fit lui-même l'acquisition de la terre voisine au-dessous de la première.

Son frère François étant venu en même temps s'établir en amont sur les deux terres voisines, ils se trouvèrent bientôt en possession de 360 arpents de belles et bonnes terres, mais encore couvertes d'une forêt vierge, renfermant des ormes, des frênes, des érables et quelques mérisiers blancs.

Comme ils entendaient bien l'économie, qui consiste, non à vivre *chichement*, ce qui est de l'avarice, mais à mettre bien à profit ce que l'on a, et n'en rien laisser

perdre, ils se construisirent immédiatement eux-mêmes une scierie sur la rivière, en face de leurs terres, où il existe encore un moulin à farine, afin de les défricher plus tôt et de mieux utiliser leur bois, que bien des colons font ordinairement brûler. Ils y firent de belles planches, et surtout des *courbes* de sellettes et des *attelles* de colliers, qu'ils vendirent bien cher à Montréal.

Aussi devinrent-ils bientôt de riches colons.

Dans l'intervalle, Laurent Roy voulut s'établir. Il épousa, à Saint-Philippe de Laprairie, le 11 août 1777, Isabelle Bro (que l'on a aussi appelée *Élisabeth*, *Élisabelle*, ou même *Lisette*), née dans dans l'ancienne Acadie, vers 1755, quelques jours avant la dispersion des Acadiens, fille d'Alexis Bro et de Marguerite Barriault, qui vivaient aussi à la Petite-Rivière, sur la rive ouest, près de la demeure actuelle de M. Laurent Godin.¹

Ils avaient publié trois bans à Saint-Philippe, où ils étaient tous deux desservis, et à Contrecoeur, où vivaient les parents de l'époux. Le père de l'époux était présent au mariage, ainsi que son frère François, son beau-frère Louis Tremblay, et son ami Paul Dupuy. Le père de l'épouse y était aussi, ainsi que ses frères Joseph et Charles, et beaucoup d'autres. L'acte de leur mariage a été signé par *lauran roy*, Louis Tremblay, *liset roy*, et M. le curé J. Gamelin.

Ils vécurent toujours ensuite à L'Acadie, et y éle-

¹ Nous employons, pour les noms, l'orthographe trouvée aux registres.

vèrent six fils : Laurent, Alexis, Charles, Éloi, David et Pierre, et deux filles : Isabelle et Rosalie, sœur jumelle de David.

Nous n'avons pas, toutefois, l'intention de faire la nomenclature de tous leurs descendants jusqu'à la génération actuelle, bien que nous ayons sur eux, comme sur ceux de François et de Joseph Roy, des renseignements complets et précieux ; de peur que la chose ne soit ennuyeuse pour nos lecteurs, vu que les descendants, surtout de Laurent et de François Roy, sont aujourd'hui presque aussi nombreux que les étoiles du ciel.¹ Ils établirent leurs fils Laurent, Charles, Éloi et David, et leur fille Isabelle, à la première Grand'Ligne aujourd'hui de Saint-Blaise, leurs fils Alexis et Pierre, à la Petite-Rivière, ce dernier ayant même hérité la maison paternelle, et leur fille Rosalie au village près de l'église.

Laurent, né en 1778, épousa Marguerite Charbonneau, en 1803, et mourut subitement, en 1849, riche cultivateur et capitaine de milice comme son père. Ils élevèrent quatre fils : Laurent, David, Théophile et François.

Alexis, né vers 1780, épousa d'abord Marie-Anne Boudreau, en 1800, puis en 1809, Marie-Catherine Létourneau, dont il éleva plusieurs enfants, en particulier Pierre (dit Pierre-Alexis) né en 1817, et qui a épousé d'abord Marceline Béchard, puis Marceline Landry, dont il eut, entre autres enfants, un fils, Médéric, né vers 1875, qui occupe la terre ancestrale, et

¹ Nous nous ferons un plaisir de communiquer tous ces documents aux intéressés dans l'occasion.

qui a lui-même épousé, le 13 juillet 1902, Berthe Surprenant, alors âgée de 21 ans.

Charles, né en 1785, a épousé Marie-Louise Cartier, en 1809. Ils ont élevé cinq fils: Charles, Édouard, Lucien, Lévi et Philippe, et des filles.

Éloi, né en 1787, a épousé Marguerite Jourdan. Ils ont élevé plusieurs enfants, dont Pierre (*alias* Petrus), André (*alias* Landry), Isaïe, Zéphirin et Joseph.

David, né en 1791, a d'abord épousé Marguerite Dépelteau. Ils ont élevé huit filles et trois fils: Théode, Narcisse et Alfred.

Pierre Roy, né en 1793, a épousé Marie Lareau, en 1816. Ils n'ont élevé que des filles: Mmes Weilbrenner, Kernick, Delisle, Régnier (puis Côté), et Gervais, i. e. Mlles Émilie, Joséphine, Rosalie, Charlotte et Herménégilde. Les quatre premières, mal dirigées par leur mère, eurent le malheur de ne pas vouloir épouser des laboureurs comme leur père, et de trop rechercher la main des hommes de profession.

Isabelle a épousé Antoine Bissonnette en 1808.

Rosalie, née en 1793, s'est mariée à Pierre-Louis Girardin, en 1811.

Isabelle Bro mourut en 1825, à 70 ans, et fut d'abord inhumée au cimetière paroissial. Mais, à la mort de son époux, en 1829, à 75 ans, dont le corps fut inhumé dans les caveaux de l'église paroissiale, ses restes furent exhumés du cimetière et transportés sous l'église à côté des siens.

C'est là qu'ils reposent tous deux en attendant le réveil général.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME

François Roy, souche de la branche cadette de la famille Roy, de L'Acadie

François, fils de Laurent Roy et de Catherine Cordier, naquit vers 1758, probablement à Contrecoeur. Il avait environ dix-huit ans lorsque, vers 1776, il vint, avec son frère Laurent, s'établir sur les bords de la Petite-Rivière de Montréal, à la *Nouvelle-Cadie*. Nous avons vu déjà ce qu'il y fit.

Deux ans plus tard, le 3 août 1778, il épousa, à Saint-Philippe, Françoise-Rose Bro, sœur cadette de madame Laurent Roy. En sorte que les deux frères se trouvèrent mariés aux deux sœurs. Son épouse, Acadienne d'origine, était née dans la Nouvelle-Angleterre, où ses père et mère s'étaient retrouvés, quatre ans après la grande dispersion des Acadiens.

Ils devinrent de riches cultivateurs et élevèrent une famille vraiment canadienne, sept fils, François, Éloi, Gédéon, Jean, Jean-Baptiste, Laurent et Pierre, et cinq filles, Françoise, mariée à un M. Surprenant, Isabelle (ou Élisabeth), mariée à J.-Bte Paradis, Marguerite, mariée à Charles Paradis, frère de J.-Bte, Angélique, mariée à Pierre Cartier, et Marie, mariée à Pierre Dépelteau.

François, né vers 1781, épousa d'abord Marguerite

Lapierre, en 1801, de laquelle il a élevé deux fils, Charles et François ; puis, en secondes noces, en 1819, Louise Ferland, née aux États-Unis, dont il eut quatre fils, Thomas, Moïse, Joseph et Pierre-Eugène, et quatre filles, dont Rose, épouse de Raphaël Moreau.

Éloi, qu'il ne faut pas confondre avec Éloi, fils de Laurent, épousa, en 1801, Marie-Josephte Comeau, puis, vers 1832, Phœbé Bénac dite Lefebvre. Ils eurent plusieurs fils et plusieurs filles. Il était, comme son homonyme et cousin-germain, capitaine de milice.

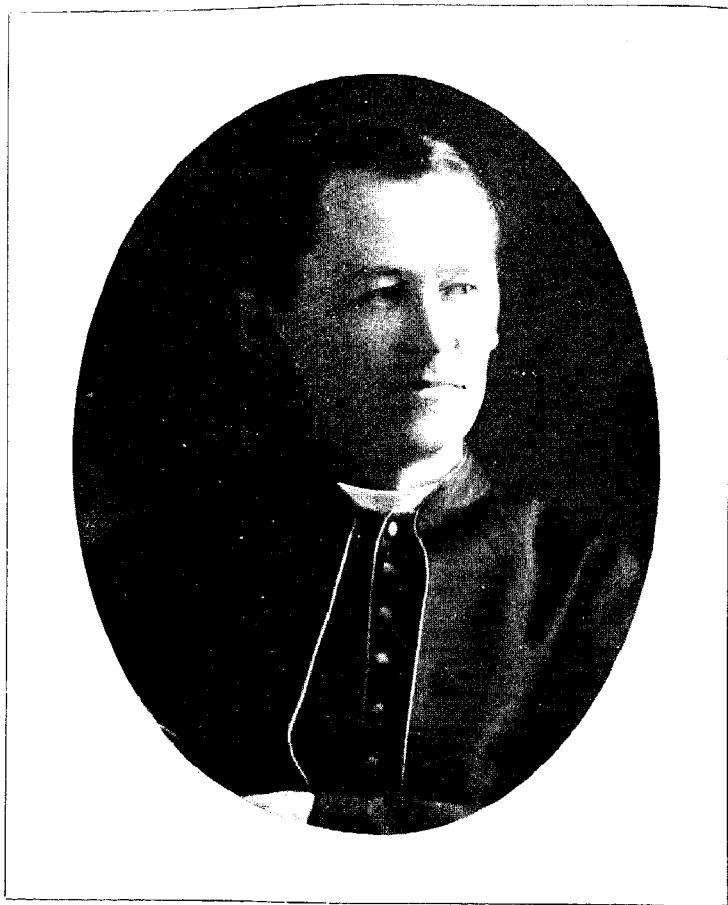
Gédéon, né en 1786, épousa Françoise Richard, le 28 septembre 1806, avec laquelle il éleva plusieurs enfants, dont Joseph, Narcisse et Pierre, né en 1824, et qui épousa Flavie Terrien, fille de Jean Terrien. Il recevait *La Minerve* et fut l'exécuteur testamentaire de son père.

Jean, né en 1789, épousa Archange Baron, en 1814, puis Rose Grégoire en 1835. Ils eurent plusieurs enfants.

Jean-Baptiste, né en 1793, se maria à Madeleine Thibodeau, en 1813, et en a élevé plusieurs enfants, dont Julien, Narcisse, Thomas et Hilaire. Il se remaria, en 1834, à Marguerite Bréard-Laroche.

Laurent, né en 1798, se maria, en 1818, à Marie-Louise Richard, de laquelle il a élevé plusieurs enfants, dont Antoine, Hilaire, Pierre, né en 1828, et marié, en 1861, à Euphémie Lagesse, qui lui survit, et Laurent.

Pierre, né en 1801, à épousé, en 1819, Josephte Terrien, fille de Jean Terrien, de laquelle il a élevé une



M. LE CHANOINE ÉMILE ROY
Né à l'Acadie

intéressante famille, dont : Pierre, né en 1821, marié à Rose Lanciau, (père de Henri, marié à Melle Many, et Hermine, mariée à Ludger Cyrier);¹ Édouard, né en 1825, marié en 1849, à sa cousine Isabelle Paradis (père de feu Théodore Roy, marié à Mlle Marie-Louise Longtin, et aïeule de Louis-Philippe Roy, faisant actuellement sa première année de philosophie au séminaire de Montréal); Célanie, mariée à Olivier Hébert; Élodie, veuve d'Isaac Piédalue, fils de Paul, et Célinie (*alias* Rose) veuve de Joseph Lord, de Chicago, Illinois.

Le ciel leur donna encore, en 1803, trois jumelles, qui furent baptisées, à l'église, le 4 septembre, sous les noms de Louise, Catherine, et Lucie, mais qui moururent dans le même mois, et une autre petite fille, Julie, baptisée en 1805, et qui mourut en bas âge.

François Roy, père, fut inhumé dans l'église paroissiale le 5 septembre 1834, à 80 ans, dit l'acte de sa sépulture, bien qu'il n'en eût qu'environ 76, et Françoise-Rose Bro, son épouse, au même endroit, le 18 mai 1848, à 88 ans.

De même que Laurent Roy et Isabelle Bro, ils signaient assez bien pour le temps.

C'était de beaux vieillards, de taille moyenne, au teint frais et vermeil.

¹ Nous avons béni leur maison, à Bourbonnais, en avril 1904.

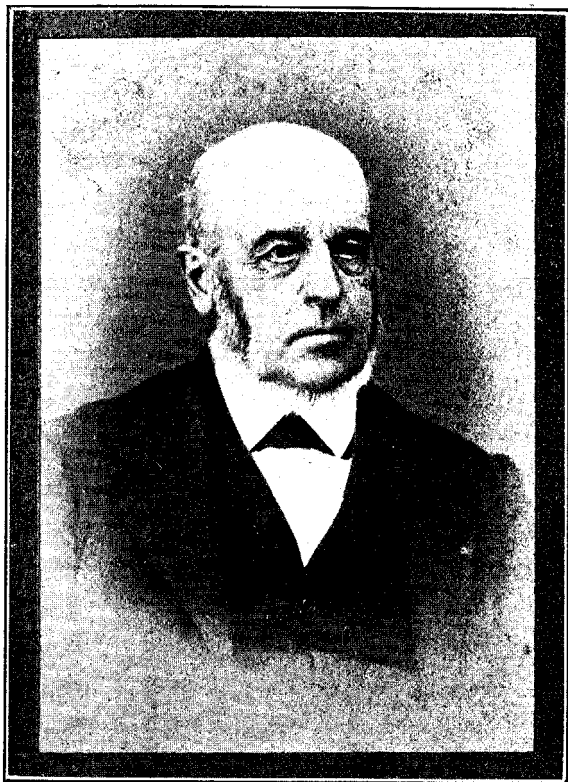
CHAPITRE VINGT-DEUXIEME

Joseph Roy, souche de la plus jeune branche de la famille Roy, de L'Acadie

Joseph Roy, fils de Laurent Roy et de Catherine Cordier, naquit vers 1764, probablement à Contre-cœur, d'où comme ses deux frères plus âgés, il vint s'établir à L'Acadie, vers 1780, sur la même rive de la Petite-Rivière, mais plus haut qu'eux, sur une terre que son père lui avait acquise de la baronne de Longueuil, en 1779.

Il y demeura toujours ensuite et y construisit avec un M. Hébert, probablement son beau-frère, un moulin à scie, qui a marché jusque vers 1900, et avec lequel il utilisa le bois de sa terre et fit de si beaux profits, qu'il fut bientôt un riche cultivateur.

Joseph Roy, l'ancien, se maria, à L'Acadie, le 26 janvier 1795, à Esther Hébert, acadienne, fille de Joseph Hébert et de Marie-Anne Bourg. Il en eut un fils, qui mourut célibataire au Détroit, et plusieurs filles, dont Françoise, qui épousa le sieur Antoine Boissonneault, et qui fut la mère de Messire Charles Boissonneault, ancien curé de Sainte-Marthe.



M. JOSEPH H. ROY

Ancien cultivateur de L'Acadie. Le vrai type, au physique, de la
famille Roy, de cette paroisse

Ayant perdu sa première épouse, en 1808, il se remaria bientôt à Charlotte Dupuis, de Chambly, veuve de François Patenaude, dont elle avait des enfants. M. Henry fit leur contrat de mariage le 16 janvier 1809. Il en éleva quatre filles ; mesdames Hubert Morin, Pierre Gagnon, Moïse Brouillette (Eléonore), et Vital Lefebvre-Chauville (Théotiste), aïeule de M. l'abbé Eugène Lefebvre, prêtre ; et un seul fils, Joseph Hilaire, communément appelé *Jos. Roy*,¹ qui hérita la belle maison paternelle (en pierres) bâtie par son père en 1805, actuellement possédée par M. Noël Lécuyer, et presque toutes ses grandes richesses.

Une tradition de famille affirme que les demoiselles Roy étaient spécieuses, et que pour mettre à l'abri du danger ces précieux trésors que le ciel lui avait confiés, leur père les enfermait parfois sous clef dans le haut de la maison ; mais que ces ingénieuses jeunes filles y tinrent tout de même leur cœur du haut de leurs fenêtres, et qu'elles se marièrent quand même.

M. Jos. Roy, né en 1819, épousa Jovite Richard (de Saint-Jean), dont il n'eut qu'un fils, Hilaire, né vers 1842, et qui n'a pas élevé de fils ; et une fille, Malvina, mariée à M. Alphonse Decelles, aussi de Saint-Jean. Il épousa ensuite Philomène Binette, en 1859, mais la perdit bientôt et n'en éleva pas d'enfant.

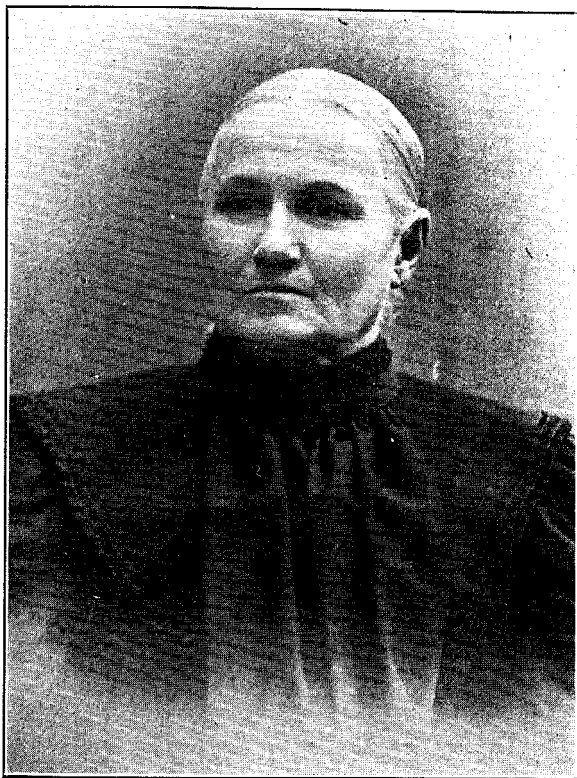
Remarié, le 4 janvier 1860, à Mlle Césarie Molleur, fille de J.-Bte Molleur, de Saint-Luc, il en eut plusieurs

¹ On prononçait Jos. et non pas Djo.

enfants, dont Arthur, Henri, Arcade, Hector, Marie, Caroline, et autres, qui vivent avec leur mère à New-Bedford, État de Massachussets, où les conduisit un grand revers de fortune.

M. Roy y mourut lui-même en 1898, et y fut inhumé. Il avait été capitaine de milice comme son père.





MME JOSEPH H. ROY
Née Césarie Molleur

CONCLUSION

Nous avons suivi L'Acadie à peu près dans toutes ses phases, il nous faut maintenant prendre congé de nos lecteurs et finir.

Nous avons vu accourir aux bords ombragés de la Petite-Rivière de Montréal des Canadiens attirés par la richesse du sol et la beauté du site ; de pauvres exilés désireux de s'y créer une patrie nouvelle ; d'anciens soldats qui avaient besoin de repos ; des générations nouvelles apparaître un instant sur la scène du monde, et disparaître presque aussitôt ; douze évêques, quinze curés, et beaucoup d'autres prêtres, envoyés du Ciel, pour enseigner à la nouvelle famille acadienne le chemin qui peut y conduire.

Tous ces individus et toutes ces familles ont eu une mission à remplir dans la paroisse, et ce sont les mouvements de toutes ces générations et de tous ces hommes qui ont fourni la matière de notre histoire.

Nous laissons à nos lecteurs le soin d'assigner aux divers événements, qui se sont déroulés dans la paroisse, les effets et les causes qui leur conviennent

leur rappelant seulement que si l'homme s'agite c'est Dieu qui le mène, et que pour ceux qui l'aiment, tout peut se changer en bien.

Pour nous, à la pensée de tous ces individus, qui ont pu se croire quelque chose dans la paroisse, et qui ne sont déjà plus ; au souvenir de toutes ces familles opulentes, qui ont autrefois dominé sur elle, et qui en ont déjà entièrement, ou presque entièrement, disparu, et des 124 ans de la paroisse, qui se sont déjà enfuis pour ne plus revenir, nous ne pouvons nous empêcher de nous redire les paroles du Sage : "Vanité des vanités, et tout n'est que vanité",¹ et d'y ajouter celles de l'Imitation : "Si ce n'est aimer Dieu, et ne servir que lui seul."² Mais L'Acadie est une belle paroisse, qui a déjà bieu mérité de l'Église et de la Patrie.

¹ Ecclés. 1-2.

² Lib I — Cap. I — V. 3.

APPENDICE

Note A

*Contrat d'une concession à Jean Moreau, en 1770,
par le révérend Père P. R. Floquet, jésuite*

" PAR DEVANT les notaires royaux de la province de
" Québec, résidant à Montréal, soussignés, fut présent le très
" révérend Père *Pierre-René Floquet*, supérieur de la résidence
" des révérends Pères Jésuites de Montréal, seigneur de la
" Prairie de la Magdeleine.

" Lequel a, par ces présentes, volontairement baillé et
" concédé, à titre de cens et rentes foncières et seigneuriales,
" et non rachetables, promis et promet garantir de tous
" troubles et empêchements généralement quelconques, à *Jean*
" *Moreau*, habitant de la Prairie, à ce présent et acceptant,
" preneur pour lui, ses hoirs et ayans cause à l'avenir, une
" terre sise et située du côté du Nord-Ouest de la *R^{re} dite*
" *de Montréal*, de la contenance de trois arpents de front
" sur vingt-quatre arpents ou environ de profondeur :
" joignant, d'un côté, à la terre qu'occupe Alexis Brau¹...
" sans que les Seig^{rs} sachent à quel titre ; et, d'autre
" côté, à J.-Bte Daunay ; d'un bout sur le devant à la
" dite Rivière de Montréal, et, d'autre bout, par derrière,
" aux terres du Ruisseau-du-Noyer ; ainsi que la dite terre
" se poursuit, étend et comporte de toutes parts, et est bornée,
" suivant le procès-verbal du sieur Gipoulon, arpenteur, en
" date du dix-sept décembre dernier, présentement remis au
" dit preneur.

¹ Alexis Brau était le père de Mmes Laurent et François Roy.

" La présente concession est ainsi faite à la charge, par
" le dit preneur, ses hoirs et ayans cause, de payer, à compter
" de la St-Martin prochaine, chaque année, un sol par chaque
" arpent de terre en superficie, et un demi-minot de blé
" froment, bon et marchand, par chaque vingt arpents de
" terre en superficie, le tout de rente foncière et seigneuriale,
" non rachetable, argent de France, nonobstant toute
" diminution d'espèces, et trois sols de cens pour toute la
" concession : le dit cens portant droit de lods et ventes,
" saisine et amende, quand le cas y écherra, suivant la
" coutume de ce pays.

" A la charge aussi, par le dit preneur, de désarter¹ et
" cultiver la dite terre, y tenir feu et lieu dans l'an et jour,
" de donner du découvert à ses voisins, suivant les règle-
" ments²; de souffrir, sur la dite concession, tous les chemins
" et ponts, qui seront jugés nécessaires à l'utilité publique ;
" les faire et entretenir ; de faire moudre au moulin de la
" dite Seig^{ie} tous les grains qu'il recueillera sur la dite conces-
" sion, sans pouvoir les faire moudre ailleurs qu'en payant le
" droit de mouture ordinaire.³

" Se réservent, les dits Seig^{rs} concédants, tous les bois
" qui leur seront nécessaires sur la dite terre, tant pour les
" bâtimens du manoir seigneurial, églises, presbytères
" et moulins de la Seig^{ie}, que pour leur rétablissement,
" ainsi que pour la construction des vaisseaux.

" Se réservent aussi, les dits Seig^{rs} concédants, le droit de
" retrait censuel, en cas de vente, soit du tout ou d'une
" partie de la dite concession, en remboursant à l'acquéreur
" le prix de son acquisition, frais, mises et loyaux coûts.

" Et sera tenu, le dit preneur, de fournir aux dits Seig^{rs}
" une copie des présentes en bonne forme.

¹ *Désarter* signifie enlever le bois et préparer la terre pour la culture.

² *Donner du découvert* signifie enlever le bois près des lignes mitoyennes de deux terres, de manière que l'ombre des arbres d'un voisin ne nuise pas à l'autre.

³ Pour jouir de ce droit, le seigneur devait avoir un moulin *banal*, i. e. capable de moudre en tout temps.

" Et si le dit preneur, ses hoirs et ayans cause, venaient
" à manquer à une des clauses insérées en ces présentes, en
" ce cas, il sera loisible aux dits Seig^{rs} de rentrer dans la
" dite concession, dans l'état où elle sera alors, sans pour
" ce garder, ni observer aucune forme, ni figure de procès.

" Car ainsi etc., promet etc., oblige etc.

" FAIT ET PASSÉ, au dit Montréal, l'an mil sept cent
" soixante-dix, le dix-huit décembre avant midi, et a le dit
" révérend Père Floquet signé, et le dit preneur a déclaré ne
" savoir écrire, ni signer, de ce enquis. Lecture faite.

" Ainsi signé à la minute: P. R. Floquet; P^{re} Mézière,
" No^{re}, et nous, No^{re} soussigné.

(Signé) " A. PANET, No^{re} "

Note B

*Contrat d'une concession à François Lanoue, en 1783,
par le sieur David Alexandre Grant de Blairfindie,
consort de la baronne de Longueuil*

" PAR DEVANT les notaires de la province de Québec, rési-
dant à Montréal, soussignés, fut présent messire *David-
Alexandre Grant de Blairfindie*, écuyer, capitaine au 84ième
régiment de Sa Majesté, seigneur de la baronnie de Lon-
gueuil et de la seigneurie de Belœil, et de leurs dépendances,
aussi bien que de toutes les rivières comprises dans les dites
Seigneuries, demeurant en son château de Longueuil.¹

" Lequel a reconnu avoir baillé et concédé, à titre de cens
et rentes seigneuriales, foncières, et non rachetables, dès
maintenant et à toujours, et promet de garantir de tous
troubles et empêchements généralement quelconques, à
François Lanoue, habitant demeurant en la baronnie de
Longueuil, à ce présent et acceptant, preneur et retenant,

¹ La cour seigneuriale créée par l'acte 18 Victoria — 1854 — décréta, dans son rapport, que, depuis l'arrêt de 1711, les Seigneurs étaient obligés de concéder leurs terres, et qu'ils le devaient faire à titre de simple redevance; que ni la loi, ni l'usage, n'avait fixé le taux des cens et rentes, excepté dans le cas d'une concession faite par le gouverneur ou l'intendant sur le refus du Seigneur; que les Seigneurs n'avaient aucun droit dans les rivières navigables, à moins qu'ils n'en eussent un titre spécial; que les rivières non navigables faisaient partie du domaine privé et suivaient la propriété en quelque main qu'elle passât, que, sur les terres concédées, les rivières non navigables appartenaient aux censitaires, et que, dans ce cas, la réserve qui en était faite, était illégale, etc... (GARNEAU : *Hist. du Canada*, vol. I, page 172, dernière édition.)

" au dit titre, pour lui, ses hoirs et ayans cause, à l'avenir,
" savoir :

" Une terre sise en la baronnie de Longueuil, de la
" contenance de trois arpents de front sur trente arpents
" de profondeur, prenant, par devant, au dit preneur; d'un
" côté, à René Cartier; d'autre côté, à Pierre Trahant; fai-
" sant la continuation du dit preneur, ainsi que la dite terre
" se poursuit et comporte, que le dit preneur dit bien savoir
" et connaître, et en être content et satisfait: mouvant en
" censive de la dite baronnie de Longueuil, et envers le domaine
" d'icelle chargée, par ces présentes, *d'un sol tournois* par cha-
" que arpent de terre en superficie, et d'un minot de blé fro-
" ment, bon, sec, net, loyal et marchand, par chaque vingt
" arpents de terre en superficie; et de cinq sols de cens; le
" dit blé, en nature ou en argent, à raison de six francs ou
" livres par minot, au choix de mon dit sieur Seigneur.

" Le tout de cens et rentes seigneuriales, payables chaque
" an, dont le premier paiement écherra et se fera au onze
" novembre prochain, et continuera, de là en avant, à pareil
" terme, tant et aussi longtemps que le dit preneur sera
" détenteur et propriétaire de toute (ou de partie de) la dite
" terre. Pareillement une journée de corvée avec chevaux et
" voitures, et trois journées d'hommes par chaque... arpents
" de terre en superficie.

" Les dits cens portant profits de *lods et ventes*, défaut,
" saisine et amende, quand le cas y écherra, avec tous les
" autres droits seigneuriaux, suivant la coutume.

" La dite concession sujette aux moulins de la dite Sei-
" gneurie, à peine de confiscation des grains et d'amendes
" arbitraires, et de payer au dit Seigneur le droit de mouture
" des grains qu'il aurait fait moudre ailleurs, s'obligeant, le
" dit preneur, pour lui, ses hoirs et ayans cause, à faire mou-
" dre aux moulins de la dite seigneurie tous les grains qu'il
" y recueillera.

" Se réserve, mon dit sieur Seigneur, bailleur, droit de
" retenue ou de retrait conventionnel ou casuel, par préférence
" même aux parents lignagers, en cas de vente ou autre alié-

" nation équipolente, de tout ou de partie de la dite terre, en
" remboursant à l'acquéreur le coût principal de la dite
" acquisition, mises et loyaux coûts.

" Pour, de la terre sus-concédée, jouir, faire et disposer
" par le dit preneur, ses dits hoirs et ayans cause, en pure
" roture et en toute propriété, au moyen des présentes, sans
" par eux céder, donner, ou autrement aliéner le tout
" ou partie de la dite terre, en aucune main-morte ni commu-
" nauté, ni y mettre cens sur cens, et sans que ces présentes
" puissent nuire, ni préjudicier aux droits d'autrui et à ceux
" de mon dit Seigneur, bailleur, à qui il sera loisible de pren-
" dre, sur la dite terre, toute sorte de bois, de dénomination
" quelconque, aussi bien que les pierres et autres matériaux
" nécessaires pour la construction des églises, presbytères,
" moulins et autres ouvrages publics, manoirs ou autres
" maisons ou enclos sur les domaines de la dite seigneurie,
" ainsi que pour les fermes du dit sieur Seigneur, sans du
" tout rien payer au dit preneur, ses dits hoirs et ayans
" cause, lesquels, *pareillement*, seront tenus de souffrir et faire
" sur la dite terre tous les chemins et ponts que le dit sieur
" Seigneur, le bailleur, jugera utiles et nécessaires, ou qui
" pourront autrement être légalement ordonnés, et de les
" entretenir en bon état, sans que le dit sieur Seigneur soit
" tenu d'y contribuer en rien.

" S'oblige le preneur de ne point diviser la dite concession
" en moins d'un arpent et demi de front, à moins de per-
" mission expresse et par écrit du dit sieur Seigneur.

" Promet et oblige le dit preneur de donner du découvert
" à ses voisins, au fur et à mesure qu'ils le demanderont, et de
" clore mitoyennement avec eux, sans pouvoir laisser courir
" ses animaux, ni pouvoir construire aucun moulin à scie et à
" farine, ni autres moulins de quelque nature qu'ils puissent
" être, se réservant également mon dit sieur Seigneur tous
" terrains et places à ce nécessaires, et sans aucun dédomma-
" gement.

" Et le sieur Seigneur, bailleur, se réserve tout le bois de
" chêne ou autres bois de construction des vaisseaux, aussi

" bien que le bois de pin pour les mâts, avec défense aux
" habitants de la dite seigneurie de transporter hors d'icelle
" aucun bois de sciage, à peine etc.; liberté néanmoins d'en
" faire usage pour leurs besoins, sur leur dite terre seulement.

" Pareillement se réserve le dit sieur Seigneur toutes les
" mines, minières et minéraux, qui sont actuellement décou-
" verts, ou qui pourraient ci-après se découvrir sur la dite
" concession.

" S'oblige et promet le dit preneur de *tenir feu et lieu* sur
" la dite concession, sous l'an et jour de la date des présentes,
" la travailler, cultiver et maintenir en bon état et calcul,
" tellement que les dits cens et rentes, et autres droits et
" devoirs ci-dessus stipulés, puissent s'y prendre et percevoir
" chaque année, avec défense au dit preneur d'y vendre aucune
" boisson, sans la permission par écrit du dit sieur Seigneur,
" bailleur, et autres autorités légales.

" A tout ce que dessus stipulé le dit preneur, pour lui, ses
" hoirs et ayans cause, se soumet, promet et oblige bailler
" et payer les dits cens et rentes à mon dit sieur Seigneur,
" au lieu de sa recette, à son receveur ou agent dûment auto-
" risé, chaque année. En paiement de la dite somme, outre
" le privilège primitif acquis sur la dite terre, le dit preneur a
" affecté, obligé et hypothéqué généralement ses biens présents
" et à venir, une obligation ne dérogeant pas à l'autre.

" Et si le dit preneur, ses dits hoirs et ayans cause,
" manquaient à satisfaire au contenu ci-dessus, en ce cas
" mon dit sieur Seigneur, bailleur, rentrera de plein droit
" dans la dite terre, sans pour ce garder, ni observer, aucune
" forme ni figure de procès; ces présentes, néanmoins, demeu-
" rant en leur force et vertu pour les arrérages des dits cens
" et rentes lors dus et échus, et pour les dommages faits sur
" la dite terre.

" Fournira le dit preneur copie des présentes en bonne
" forme, à ses frais et dépens, à mon sieur Seigneur, bailleur,
" sous huit jours de la date d'icelle; comme aussi l'acquéreur
" de la dite terre exhibera copie de son contrat à chaque
" mutation.

" Car ainsi etc., Promettant etc., Obligeant etc., et Renon-
" çant etc., etc...

" FAIT ET PASSÉ, à l'île Sainte-Hélène, l'an mil sept cent
" quatre-vingt-trois, le six mars avant midi, et a mon dit
" sieur Seigneur signé avec notaire, le dit preneur a déclaré
" ne savoir écrire, et a fait sa marque ordinaire. Lecture
" faite.

(Signé)

" FRs LEGUAY, N. P. "

Note C

*Acte de donation de la terre de la fabrique de L'Acadie,
le 2 septembre 1782, par Jacques Hébert*

" PAR DEVANT le notaire du district de Montréal, rési-
" dant à Chambly, et témoins soussignés, fut présent
" Jacques Hébert, habitant de la baronnie de Longueuil, à
" l'endroit vulgairement appelé la *Petite-Cadie*, sur la Petite-
" Rivière-de-Montréal.

" Lequel a, par ces présentes, et de son bon gré et vo-
" lonté, cédé, quitté, transporté et délaissé, dès maintenant
" et à toujours, et en toute propriété, aux habitants qui
" composent la paroisse de cette partie de la dite baronnie
" de Longueuil, pour y construire une église paroissiale, un
" presbytère, etc., ce acceptant par les sieurs Julien Piédalue,
" Laurent Roy, Jacques Senésac et Dominique Bonneau, au
" nom et comme syndics nommés par tous les habitants qui
" composent la dite paroisse, à savoir :

" Une pointe de terre, qui se trouve sur la devanture de
" sa terre, contenant dix-sept arpents de terre en superficie,
" sise en la dite baronnie de Longueuil, tenant, par devant,
" à la dite Petite-Rivière-de-Montréal, et, par derrière, au
" terrain du dit cédant ; d'un côté et d'autre, aussi à la dite
" rivière ;¹ ainsi que le dit terrain se poursuit, étant et com-
" porte, que les dits cessionnaires, au dit nom, disent bien
" savoir et connaître, et disent être contents et satisfaits.

" Le dit terrain franc et quitte de tous cens et rentes, et
" droits seigneuriaux, tant du passé que de l'avenir, le dit

¹ L'emplacement des église, presbytère et cimetière de L'Acadie est une presqu'île.

"cédant en faisant son propre fait, et promet et s'oblige,
"tant pour lui, que pour ses hoirs et ayans cause, les
"payer et acquitter au Seigneur de la dite seigneurie.

"Cette cession, transport et délaissement, ainsi faits par
"le dit cédant à la fabrique de la dite paroisse, aux char-
"ges, clauses et conditions suivantes :

"Que le dit Hébert cédant sera déchargé et nullement
"tenu de contribuer en rien, pour la bâtisse de la dite église,
"presbytère, cimetière, etc., ce à quoi les dits syndics, au
"dit nom, l'en tiennent quitte et dûment déchargé.

"Et que, pendant la vie du dit cédant et de sa femme, ils
"auront un banc dans l'église, dont ils ne paieront pas de
"rentes, ni de façon du dit banc, ni entrée d'icelui : ce que
"les dits syndics, au dit nom, leur ont accordé.

"Et aux charges, clauses et conditions ci-dessus, le dit
"cédant a transporté tout et tel droit de propriété qu'il
"pouvait avoir et prétendre sur le dit terrain ci-dessus cédé
"et mentionné, dont il s'est *dessaisi, démis et devêtu*, pour
"et au profit de la dite paroisse, voulant et consentant
"qu'elle en soit mise et reçue en bonne possession et saisine
"par qui il appartiendra.

"Car ainsi etc.

"FAIT ET PASSÉ au dit Chambly, en l'étude du dit no-
"taire, l'an mil sept cent quatre-vingt-deux, le deux du mois
"de septembre, en présence des témoins, qui ont signé avec
"le dit notaire, et le dit cédant et les syndics ont déclaré ne
"savoir signer, de ce interpellés. Lecture faite.

(Signé)

"CHEVIGNY PH. JOUBERT

"

"GRISÉ, N. P."

Note D

LISTE DES OCCUPANTS DES BANCS EN 1836

La première rangée est accolée au mur du côté de l'Évangile, à partir de la chaire, sous laquelle il n'y avait pas encore de porte.

Première rangée

Nos	Nos
1 Pierre-Louis Girardin	10 Aubin Paradis
2 François Déranleau, écr	11 Vve Joseph Mailloux
3 Romain Boulay	12 Étienne Bouchard
4 Antoine Gamache	13 J.-Bte Derome, écr
5 Pierre Marcoux	14 Julien Girard
6 Olivier Gagné	15 René Garand
7 Joseph Dupuis	16 Bénoni Charest
8 Vve Michel Morin	17 Joseph Thuot
9 J.-Bte Bissonnette	18 Victor Dussault
19 Séraphin Bertrand	

2e rangée

Nos	Nos
20 Laurent Roy, écr	30 Ambroise Bourgeois
21 Joseph Boudreau	31 Joseph Trahan
22 Vital Lefebvre	32 François Patenaude
23 Pierre Roy, écr	33 François Dupont
24 J.-Bte Boudreau	34 Isaac Lécuyer
25 Jos.-A. Sabatté	35 Pierre Régnier
26 Michel Bourgeois	36 Antoine Marchesseau
27 Laurent Archambeault	37 Albert Tétreault
28 Charles Roy	38 Michel Lamarre
29 Pierre Pinçonneau	39 Ant. Berthiaume

3e rangée

Nos	Nos
40 Vve François Roy	42 Joseph Auclair
41 François Ranger	43 Vve Dame Herse

Nos	Nos
44 Vve Louis Bouchard	52 Alexis Roy
45 François Paradis	53 Pascal Mercier
46 J.-B. Simard	54 Henri Desprinces
47 Noël Duval	55 Marcel Poissant
48 Nicolas Grégoire	56 Vve Joseph Lamoureux
49 Alexandre Gervais	57 Pierre Montminy
50 Yves Boudreau	58 Vve T. Antoine
51 Thomas Girard	59 François Nollet

4e rangée

Nos	Nos
60 Antoine Bissonnette	70 Philippe Brosseau
61 Vve Louis Decoigne	71 Augustin Cartier
62 François Bourassa, écr	72 Peter MacDearmott
63 Denis Louprette, écr	73 Amable Lamoureux
64 Vve Théodore Béchar	74 Godefroi Surprenant
65 J.-Bte Rouillier	75 Étienne Boudreau, fils
66 Paul Commette	76 J.-Bte Surprenant
67 Claude Granger	77 François Fontaine
68 David Roy	78 Isaac Piédalue
69 Augustin Régnier	79 Joseph Morisseau

5e rangée

Nos	Nos
80 Joseph Rouillier	89 Pierre-H. Beaulieu
81 Major Constant Cartier	90 Éloi Roy
82 David Hébert	91 Pierre L'Heureux
83 Vve Joseph Roy	92 Capitaine J.-Bte Paradis
84 M. le Curé	93 Charles Paradis
85 Vve Gl. Duquet	94 Éloi Mercier
86 Cap. Michel Bissonnette	95 Michel Lamoureux
87 Vve Olivier Hébert	96 François L'Hemelin
88 Le docteur T. Quesnel	97 Pierre Fordet

98 (Non vendu par oubli.)

6e rangée

Nos	Nos
Banc du seigneur	100 Raphaël Cardinal
Banc-d'œuv. adossé au mur	101 Théodore Béchar

Nos

- 102 François Brouillet
 103 Michel St-Jean
 104 Vve Joseph Boudreault
 105 Eusèbe Dupont
 106 Louis Régnier
 107 Henri Thibodeau
 108 Joseph Richard

Nos

- 109 Michaël Dunn
 110 J.-Bte Brosseau
 111 Jacques Boucher
 112 Joseph Beaudin
 113 J.-Bte Dubé
 114 Abraham Falcon
 115 Joseph Lécuyer

Jubé

Nos

- 116 Laurent Roy
 fils de François
 117 Vve Henri Poirier
 118 J.-B. Plante
 119 François Molleur
 120 Charles Godreau
 121 Abraham Girard
 122 Michel Campbell
 123 J.-Bte Régnier
 124 J.-Bte Surprenant
 125 Clément Lafaye¹
 126 Louis St-Denis
 127 Charles Plante
 128 Pierre Landry
 129 Walter Terl²
 130 Julien St-Aubin
 131 Louis Perron
 132 Louis Toupin
 133 (Oté)
 134 Pierre Marchand
 135 Joseph Héli
 136 Louis Thérien
 137 Pierre Boulay

Nos

- 138
 139 Henri Bourgeois
 140 J.-Bte Gagnon
 141 Petit Michel Bourgeois
 142 Albert Bourassa
 143 Joseph Lanoue
 144 André Bréard
 145 Joseph Piédalue
 146 Joseph Hébert dit Josine
 147 Charles Dupuis
 148 J.-Bte Paradis, fils
 149 Dominique Trahan
 150 Ant. Dumontet-
 Lagrandeur
 151 Bénoni Comeau
 152 Nicolas Doucet
 153 Julien-J-Bte Roy
 154 Michel Rémillard
 155 Augustin Fournier
 156 Jacob Normandin
 157 Louis Poissant
 158 François Monette
 159 Thomas Searl

Banc des Suisses

Nos

1. Jacques Surprenant
 3 Bénoni Charest

Nos

- 2 Jacques Bouchard
 3 Bénoni Charest

¹ Lafaille ou Faille.² Thurl, peut-être.

Note E

LISTE DES OCCUPANTS DES BANCs EN 1907

La première rangée est accolée au mur du côté de l'Évangile. On remarque, dans cette liste, que plusieurs des occupants des bancs, en 1907, sont les descendants des occupants des bancs de 1836.

§ I — NEF

1ère rangée

Nos	Nos
1 J.-Bte Denault	11 Médéric Piédalue
2 Édouard Déranleau	12 Frank Ferdaïs
3 Éphrem Déranleau	13 Charles Degagné
4 Joseph Marsan	14 Éphrem Berthiaume
5 Jules L'Heureux	15 Henri Piédalue
6 Philippe Déranleau	16 Zacharie Martin
7 Joseph Déranleau	17 Édouard Dunn
8 J.-Bte Déland	18 Joseph Lécuyer
9 Remi Déland	19 Vve Pierre-Alexis Roy
10 Vitalien Godin	20 Pierre Berthiaume

2e rangée

Nos	Nos
21 Edmond Lefebvre	29 J.-Bte Déland
22 Eustache Roy	30 Joseph Dagenais
23 Narcisse Béchard	31 Joseph Tremblay
24 Alfred Déland	32 Joseph Boucher
25 M. le Curé	33 Lévi Toupin
26 Cyrille Gagnon	34 David Lécuyer
27 Joseph Rémillard	35 Vve Médard Gélneau
28 P.-V. Maucotel	36 Toussaint Martin

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| 37 Vve Absalon Piédalue | 40 Henri Déland |
| 38 Wilfrid Sénécal | 41 Ferdinand Bourgeois |
| 39 Damase Sénécal | 42 Siméon Régnier |

3e rangée

- | Nos | Nos |
|--------------------------|-----------------------|
| 43 Sam-Philippe Brosseau | 54 John McDonald |
| 44 Israël Brunelle | 55 Henri L'Heureux |
| 45 Vve François Toupin | 56 S.-W. Poitras |
| 46 Noël Lécuyer | 57 Idola Lamarre |
| 47 Moïse Brosseau | 58 Laurent Godin |
| 48 Maxime Coupal | 59 Éphrem Bourassa |
| 49 Vitalien Godin | 60 Ignace Gelineau |
| 50 Hercule Brosseau | 61 Éphrem Bourassa |
| 51 Joseph Déland | 62 Hilaire Berthiaume |
| 52 Joseph Guay | 63 Prosper Ferdaïs |
| 53 Jules Mesnard | 64 Anatole Tremblay |

4e rangée

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 65 Adélard Paradis | 76 J.-Bte Rémillard |
| 66 Julien Déland | 77 Alphonse L'Heureux |
| 67 Laurent Godin | 78 Isaïe Lemieux |
| 68 Amédée Séguin | 79 Joseph L'Heureux |
| 69 Vve Laurent Godin | 80 Joseph L'Heureux |
| 70 Émilien Brosseau | 81 Narcisse Bourassa |
| 71 Hermas Morin | 82 Joseph Dépelteau |
| 72 Hilaire Desnoyers | 83 Joseph Lucier |
| 73 Henri Déland | 84 Pierre Sénécal |
| 74 Julien Déland | 85 David Sénécal |
| 75 J.-Bte Brault | 86 Hector Martin |

5e rangée

- | Nos | Nos |
|-------------------|-------------------|
| 87 Narcisse Viens | 92 Joseph Béchard |
| 88 Onésime Dupuis | 93 J.-Bte Godin |
| 89 Joseph Morin | 94 Maxime Coupal |
| 90 J.-Bte Godin | 95 Léon Gagnon |
| 91 Médard Leblanc | 96 Charles Comeau |

97 Joseph Gagné	103 Auguste Marsan
98 Philippe Déranleau	104 Joseph-Israël Brunelle
99 Wilbrod Fontaine	105 Édouard Binette
100 Elzéar Bourassa	106 Arsène Brault
101 Elzéar Bourassa	107 Samuel Brosseau
102 Vve Isaïe Berthiaume	108 Moïse Brosseau

6e rangée

Nos	Nos
Marguilliers	119 Israël Brunelle
109 J.-Bte Toupin	120 Hector L'Heureux
110 Israël Circé	121 Arthur Lécuyer
111 J.-Bte Rémillard, junior	122 Narcisse Granger
112 Vve Israël Berthiaume	123 Narcisse Granger
113 Émile Brault	124 Émile Brault
114 Amédée Brault	125 Jacques Rémillard
115 J.-Bte Toupin	126 Francis Ferdaïs
116 Moïse Patenaude	127 J.-Bte Morin
117 Joseph Toupin	128 Narcisse Morin
118 Hilaire Desnoyers	129 Absalon Brosseau

Banc des Suisses

Narcisse Granger	Vve Isaïe Berthiaume
Bénoni Berthiaume	

Banc des Fonts

François Roy

§ II — JUBÉ

à partir du côté de l'Évangile

Wilbrod Fontaine	J.-Bte Dextrader
François Godreau	Porlier Martin
Vve Joseph Marsan	Vve Médard Gélinau
Arsène Lécuyer	Alfred Baillargeon
Vve Julien Bourgeois	Charles Dépelteau
Jules L'Heureux	Vve Pierre-Laurent Roy
Jules Mesnard	Marc Bourassa
Moïse Roy	Vve John Dextrader

Lucien Boulé
Arsène L'Heureux
Eusèbe Perron
Narcisse Bourassa
Henri Brosseau
Eustache Roy
Moïse Béchar
Vital Ouimet
Hilaire Sénécal

Noël Lécuyer
Aimé Lécuyer
Médard Leblanc
Charles Gelineau
Philippe Favreau
Ernest Lemieux
Wilfrid Lemieux
Médard Leblanc
Porlier Martin



Note F

Liste des 225 personnes qui ont été confirmées à L'Acadie, en 1787, par Mgr Jean-François Hubert, évêque d'Almire et coadjuteur de l'Évêque de Québec. (Nous avons suivi l'orthographe des registres.)

Marie Lanoue	Yves Boudreau
Charles Granger	François Herteau
Marguerite Dinel	François Falcon
Marie-Anne Ménard	Nicolas Garant
Pierre Landry	Joseph St-Antoine
J.-Bte Babin	Michel Montmény
Jean Mercier	Marie-Marguerite Rémillard
Magdeleine Brun	Marie Jourdonet
Marie-Françoise Oigny	Marie Dorothee
Louise Oigny	Joseph Laporte
Pierre-Noël Terrien	Catherine Dupuis
Marie Gamache	Marie-Clotilde Rémillard
Éloi Mercier	Marie-Joseph Robert
Nathalie Commeau	Rose Boudreau
Marie-Ursule Jordan	Joseph Forgues
Thomas D'Aunay	Marie-Anne Poirier
Hippolyte D'Aunay	Marie-Agathe Rémillard
Jos.-Quirique D'Aunay	Marie-Anne Dumas ²
Françoise-Rose Bro ¹	Catherine Lacroix
Joseph Babin	Marie-Anne Denigé
J.-Bte Montsénis	Charlotte Larivière
Jacques Surprenant	Catherine St-Antoine
Susanne Lanctôt	J.-Bte Perron
Joseph Rémillard	Zacharie Godefroi Perron
Pierre Jourdonet	Marie-Reine Rémillard
Nicolas Marchand	Jean-Marie Rémillard
J.-Baptiste Cyr	Louis Perron

¹ Françoise Rose Bro, mariée à François Roy depuis 1778.

² Les Dumas s'appelaient aussi *Demers*.

Rose Odet	Marie Hébert
Marie Vermet	François Richard
Charles Laporte	Marie-Angélique Vermet
Marie-Anne Falcon	Marie-Magdeleine Duglas
Geneviève-Cécile Vailleux	J.-Baptiste Landry
Marie-Anne Morisson	Antoine Édouin
Louis Guérin	Godefroi Cartier
Joseph Bourgeois	François Constantineau
Marie-Geneviève Tremblay	Pierre-Hilaire Leblanc
Marie-Rose Dupuis	Marie-Catherine Granger
Joseph Vermet	Geneviève Édouin
Joseph Vermet	Pierre-Janvier Normandin
Antoine Vermet	Simon Babin
J.-B. Cardinal	Marie-Joseph Bro
René Rémond	Élisabeth Dupuis
Toussaint Saint-Antoine	Marguerite Trahant
David Cyr	Marie-Marguerite Clouâtre
André Rémillard	Jean Lanoud
J.-Baptiste Carron	Jean-Baptiste Colombe
Magdeleine Fordais	Marie-Catherine Landry
François Lanciau	Marie-Anne Dégnault
Marie Lacroix	Marie-Anne Bourg
Louis-Marie Rémillard	Marie-Louise Charretier
Marie-Anne Babin	Jeanne D'Albé
Marie-Joseph Dumas	Pierre Lanoud
Alphonse Morin	Anne Lanoud
Félicite Lanoud	Nathalie Lanoud
Antoine Brosseau	J.-Baptiste Terrien
Amand Bro ¹	Jacques Cusson
J.-Baptiste Bécette	Magdeleine Dugat
Marie-Louise Chamberland	Marie Lanciau
Charles Terrien	Pierre-Bonaventure Gaudin
J.-Baptiste Moreau	Charles Boudreau
Rosalie Moreau	Pierre Dégneau
J.-B. Morin	Jos.-Étienne Dumas
Alexis Vailleux	Joseph Duquet

¹ Amand Bro avait 47 ans.

Marie-Marthe Monet	Joseph Cyr
Louise Brosseau	Michel Lanoud
Marie-Charlotte Bourdeau	Alexandre Landry
Susanne Surprenant	Marie Landry
Marie-Anne Lord	Marguerite Cyr
Marie-Charlotte Odet	Joseph Landry
Pierre Lanciau	Marie-Anne Viau
Marguerite Belliveau	Magdeleine Landry
Ignace Berthiaume	Anne Landry
Jean Lanoud	Joseph Landry
Anastasie Dupuis	Josephthe Gaudin
Joseph St Yves	Catherine Fordais
Alexis Côté	Marie-Anne Fordais
Marie-Josephthe Glatue ¹	Augustin Vailleur
Louis Bouchard	Geneviève Lanoud
Marie-Charlotte Senésac	Marie-Geneviève David
André Blais	Pierre Mailloux-Landry
Paul-Guérin	Marie Lanoux
Raphaël Moreau	François Pâlin dit Damonville
Simon Lafaillet	Étienne Boudreau
Isabelle D'Albé	Marguerite Lanoue
Ludivise Granger	Marie Granger
Marie-Anne Marchand	Pierre Moleur
Marie Laroche	François Moleur
Marie Batourné	Alexis Moleur
Marie-Marguerite Hébert	Alexis Richard
Ursule Fordais	Joseph Bro
Magdeleine Tremblé	François L'Hémelin
Louis Terrien	Isabelle Roy
Joseph Granger	Marie-Josephthe L'Hémelin
J.-Baptiste Hébert	Pierre Lanoud
Mathurin Hébert	Joseph Lanoud
J.-Baptiste Clouâtre	François Michel
André Lanciau	Jean-Marie Dupuis
Michel Lanoud	Joseph Brosseau

¹ Alexis Côté et Marie-Josephthe Gladu étaient mariés depuis le 27 octobre 1784.

J.-Baptiste Boudreau	Dominique Clouâtre
Pierre Hébert	J.-Baptiste Terrien
Pierre Michel	Anne Granger
François Brosseau	Joseph Jordan
Pierre Drossin-Leblanc	Marguerite Guérin
Godefroi Odet	Marthe-Louise Bourdeau
Hypolite Bourassa	Marie-Geneviève Desqué
François Bourassa	Louise Robidoux
Marie Clouâtre	Gabriel Des Trois-Maisons
Isabelle Boudreau	François Lanoud
Geneviève des Trois-Maisons	René-David Hébert
Charlotte Moreau	Alexis Beauregard
Anne Dupuis	Pierre Dupuis
Marie-Louise Hébert	Joseph Landry
Marie-Louise Tremblé	Charles Landry
Isabelle Marthe Hébert	Marie Lanoud
Esther Hébert	Joseph Boudreau
Catherine Boudreau	Marguerite Lanoue
Marguerite Boudreau	Marguerite Hébert
Charlotte Lebert	Marguerite Odet
Isabelle Landry	Marie-Anne Miny
J.-Baptiste Boudreau	Magdeleine Cyr
Joseph Lamarque	M ^{ie} -Marguerite Bourdeau
Pierre Fordais	M ^{ie} -Louise L'Hémelin
Joseph Commeau	Joseph Babin
Pierre-Gualbert Hébert	Marguerite Paul
Joseph Dupuis	Firmin Lanoue
François des Trois-Maisons	François Lebert
Jacques Hébert	Norbert Dupuis
Isabelle Rhéaume	— En tout 255.

Nous avons presque partout suivi l'orthographe de M. Lancto. On a dû remarquer que les noms de baptême sont tous des noms de saints ou de saintes, et de beaux noms.

Nous avons aussi les noms de ceux qui ont été confirmés, à L'Acadie, en 1792 ; mais nous croyons qu'il serait oiseux d'en publier la liste. Parmi ces derniers noms, pourtant, comme dans la liste qui précède, beaucoup de gens, non seulement de L'Acadie, mais de toutes ses paroisses-filles, trouveraient sans doute les noms de leurs ancêtres.

Note G

Commission scolaire de Montréal en 1905, et remarques sur les écoles

Le 5 mai 1905, la commission scolaire de Montréal se composait de MM. N.-A. Troie, p. s. s., curé de Notre-Dame, Martin Callaghan, p. s. s., curé de Saint-Patrice, et Philippe Perrier, prêtre de l'archevêché, nommés par l'Archevêque de Montréal; de MM. Semple, Piché, et Martineau, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil; et de MM. Laporte, maire, Vallières et Gallery, échevins, nommés par le conseil de la ville. (*La Patrie*, 5 mai 1905.)

On peut juger de ce que valent les écoles primaires de la campagne, sans prêtres commissaires *ex-officio*, par ce que vaudraient celles de Montréal, s'il n'y avait pas trois prêtres légalement placés au sein de la commission scolaire. Et pourtant, cette ville possède un plus fort noyau d'hommes instruits, que n'en possèdent les campagnes, proportion gardée du chiffre de la population.

L'inspection des écoles, surtout depuis qu'elle est réduite à une seule visite par année, nous paraît d'aucune utilité pratique, bien qu'elle coûte à la province une quarantaine de milliers de piastres annuellement.

De même, les conférences aux maîtres et maîtresses des écoles primaires, qui sont censées remplacer une des visites d'inspection, nous paraissent aussi n'avoir aucun résultat sérieux. C'est plutôt un examen annuel qu'il faudrait faire subir au personnel enseignant.

NOTE H

Courte généalogie de la famille Brault, de L'Acadie

PIERRE BRAULT

La souche de cette famille acadienne a été Pierre Brault, baptisé en 1670, et marié, en Acadie, en 1702, à Anne Leblanc.

I

JOSEPH BRAULT

Leur fils, qui a continué leur lignée, s'appelait Joseph. Il avait été baptisé en 1715, et avait épousé Élisabeth Thibodeau.

II

AMAND BRAULT

Leur fils, qui était âgé de quinze ans, lors de la grande dispersion des Acadiens, et qui est venu s'établir à la Petite-Rivière-de-Montréal, où il a joui de la considération de ses co-paroissiens, et où il a fait souche, avait été baptisé, en 1740, sous le nom d'Amand, et avait épousé en 1767, Marie-Madeleine Dupuis, qui fut baptisée en 1741. L'épouse mourut en 1793, et l'époux en 1810.

III

CHARLES BRAULT

Leur fils, qui a conservé leur sang et le nom familial, à L'Acadie, s'appelait Charles. Il avait été baptisé en 1782, et avait, en 1803, épousé Marguerite Béchard, fille de Théodore Béchard, baptisée en 1784. Elle mourut en 1820, avant son époux, qui mourut lui-même en 1848.

IV

NARCISSE BRAULT

Leur fils, Narcisse Brault, qui a été si longtemps maître-chantre, à L'Acadie, était né en 1815, et avait épousé, en 1834, Marie Toupin, baptisée en 1817, fille de Louis Toupin et de Josephite Dépelteau. L'épouse mourut en 1901, et l'époux en 1904. Ce sont les père et mère du suivant.

V

JEAN-BAPTISTE BRAULT

Leur fils, Jean-Baptiste Brault, cultivateur, de L'Acadie, né en 1843, épousa, en 1865, Mlle Emma Pichette (fille d'Olivier Pichette et de Pélagie Robert), née en 1842, et décédée en 1884.¹

¹ Nous avons aussi beaucoup de notes généalogiques sur les familles Brosseau, Bourassa, Simard, Dépelteau, Gagnon, Paradis, etc.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Lettre d'approbation	5
Avant-propos	7
CHAPITRES	
I — Abrégé de la Vie de sainte Marguerite d'Écosse	11
" II — Noms et description de L'Acadie	23
" III — La Colonisation de L'Acadie	27
" IV — L'érection de la Paroisse et ses démembrements	35
§ I — Saint-Luc	38
§ II — Saint-Cyprien	39
§ III — Saint-Jacques - le - Mineur	41
§ IV — Saint-Blaise	42
" V — Les Syndics et le premier presbytère	44
" VI — La Fabrique et les Marguilliers	49
" VII — L'Église de L'Acadie	56
" VIII — Le Presbytère actuel, le Calvaire et les remises	62
" IX — Les Curés de L'Acadie	66
§ I — M. Chauvaux	66
§ II — M. Lancto	67
§ III — M. Paquin	69
§ IV — M. Delisle	70
§ V — M. Crevier	71
§ VI — M. LaRocque	71
§ VII — M. Ricard	74
§ VIII — M. Brouillet	74
§ IX — M. Porlier	75
§ X — M. Robert	75
§ XI — M. Brissette.	77

	PAGES
CHAPITRES	
IX — Les Curés de L'Acadie (<i>suite</i>)	
§ XII — M. Lapierre	78
§ XIII — M. Gaudet	79
§ XIV — M. Laforce	80
§ XV — M. Marsolais	80
" X — Les Visites épiscopales à L'Acadie	81
" XI — Les Écoles de L'Acadie	86
" XII — Les plus anciens Marchands et les Hommes de profession de L'Acadie	90 —
" XIII — Les Officiers et les Orgues de l'église de L'Acadie	97
" XIV — La Cloche de L'Acadie	102
" XV — Les Enfants de L'Acadie consacrés à Dieu	103 —
§ I — Les Prêtres	103
§ II — Les Religieuses	106
" XVI — Les Maires de L'Acadie	112
" XVII — La Révolution de 1837-38 à L'Acadie	114
" XVIII — Le Cimetière de L'Acadie	118
" XIX — Les Ancêtres de la famille Roy, de L'Acadie	123 —
" XX — Laurent Roy, souche de la bran- che aînée de la famille Roy, de L'Acadie	127
" XXI — François Roy, souche de la bran- che cadette de la famille Roy, de L'Acadie	131
" XXII — Joseph Roy, souche de la plus jeune branche de la famille Roy, de L'Acadie	134
CONCLUSION	137
APPENDICE	139
" NOTE A — Contrat d'une concession à Jean Moreau, en 1770, par le R. P. R. Floquet, s.J.	139

APPENDICE (*suite*)

PAGES

"	Note B — Contrat d'une concession à François Lanoue, en 1783, par le sieur D. A. Grant de Blairfindie .	142
"	Note C — Donation de la terre de la fabrique de L'Acadie, le 2 septembre 1782, par Jacques Hébert . . .	147
"	Note D — Occupants des bancs en 1836 .	149
"	Note E — Occupants des bancs en 1907 .	152
"	Note F — Noms des personnes confirmées à L'Acadie en 1787. . .	156
"	Note G — Remarques sur les écoles primaires	160
"	Note H — Courte généalogie de la famille Brault, de L'Acadie . . .	161



TABLE DES GRAVURES

	PAGES
Mgr Charles LaRocque	3
S.A. Moreau, Ptre	11
Une rue du village de L'Acadie	23
La Petite-Rivière-de-Montréal	24
L'église de Saint-Luc	36
L'église de Saint-Cyprien	39
L'église de Saint-Jacques-le-Mineur	41
L'église de Saint-Blaise	42
L'église de L'Acadie	56
Le presbytère actuel de L'Acadie	62
M. l'abbé Remi Robert	66
M. l'abbé Joseph Brissette	68
M. l'abbé Pierre-L. Lapierre	70
M. l'abbé Jean-Louis Gaudet	74
M. l'abbé Charles Laforce	76
M. l'abbé Alexandre-Hercule Marsolais	78
Maison de M. Narcisse Brault.	90
M. et Mme Narcisse Brault.	92
Le R. Père Stanislas Brault, O. M. I.	96
Le R. Père Joseph Brault, S. J.	98
M. l'abbé Médard Bourassa	100
Le R. Père Alcide Brosseau, O. F. P.	102
M. l'abbé Amédée Godin	104
Mère Marie-Léonie.	106
M. Philippe Desranleau	112
Mme Philippe Desranleau	114
M. François Bourassa, M. P.	118
M. le chanoine Émile Roy	132
M. Joseph-H. Roy	134
Mme Joseph-H. Roy	136

ERRATA

P. 47, 17^e ligne, au lieu de 1901, lisez 1801.

P. 129, 23^e ligne, au lieu de 1880, lisez 1800.

P. 156, 1^{ère} ligne, au lieu de 225, lisez 255.
